

AL.1
6
703

DÉPARTEMENT DE SCIENCES ÉCONOMIQUES

CENTRE DE DOCUMENTATION
04 JUIN 1995
Sciences économiques

LE CANADA EST-IL UNE ZONE OPTIMALE DE DEVISES?

RAPPORT DE RECHERCHE
PRÉSENTÉ POUR L'OBTENTION DU GRADE DE MAÎTRISE EN ÉCONOMIE

RAPPORT RÉDIGÉ PAR NADINE BRUNET

UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL

18 MAI 1995

SOMMAIRE

CENTRE DE DOCUMENTATION
04 JUIL 1985
SCIENTES DOCUMENTATION

L'entrée en vigueur de l'Accord de Libre-échange-nord-américain, la levée progressive des barrières commerciales négociées par le GATT et l'accroissement de l'endettement extérieur du gouvernement fédéral vont probablement provoquer des désordres sur les marchés économiques canadiens. Déjà, nous constatons le poids politique et économique de ces désordres. Ces désordres seront accentués si la zone monétaire canadienne n'est pas optimale. Il peut alors devenir difficile d'assurer la stabilité des prix et le plein emploi dans toutes les régions de la zone monétaire. Dans un tel contexte, la sous-optimalité de la zone monétaire canadienne peut avoir des conséquences sérieuses sur la prospérité des provinces. D'autant plus, si l'intervention gouvernementale est déficiente et entrave le fonctionnement des mécanismes de marché qui sont, théoriquement, dans un contexte de marché libre, prompts à rétablir l'équilibre interne et externe de la zone monétaire.

Par contre, une intervention gouvernementale efficace et conséquente peut favoriser le fonctionnement de la zone monétaire canadienne même si la zone n'est pas optimale. Cette intervention est de toute façon essentielle dans le contexte de la sous-optimalité structurelle d'une zone de devises pour permettre l'accomplissement d'objectifs macroéconomiques primordiaux ou lorsque l'utilisation des taux de change régionaux peut s'avérer problématique. Toutefois, le gouvernement fédéral n'a pas favorisé, du moins jusqu'à maintenant, des ajustements structurels régionaux parce qu'il a accordé priorité au maintien de la demande globale des régions indigentes. Aussi l'établissement de politiques économiques et sociales dans une perspective nationale au lieu de converger vers les déterminants macroéconomiques régionaux contribue grandement au sous-ajustement des régions.

Or les conditions propices pour une redéfinition des politiques gouvernementales et des relations entre les divers gouvernements et organismes ne sont pas en place. Un redressement majeur est donc improbable et, à plus ou moins long terme, des pressions scissionnistes vont avoir raison de l'équilibre actuel de la zone de devises

canadienne. Nous sommes donc justifiés de questionner l'optimalité de la zone monétaire canadienne pour faire face aux déficits de demain dans un contexte économique international davantage intégré au plan commercial et financier. Nous devons principalement déterminer s'il est plus optimal d'utiliser des taux de change régionaux partiellement efficaces ou des mécanismes d'ajustement internes imparfaits mais qui pourraient bénéficier de l'intervention gouvernementale.

Certes, le point d'ancrage de l'évaluation de l'optimalité d'une zone monétaire demeure la comparaison de deux mécanismes d'ajustement aux chocs asymétriques: un ajustement des prix relatifs régionaux par les taux de change régionaux versus l'efficacité d'un ajustement interne. Le choix de l'un ou l'autre des mécanismes sera déterminé par la capacité de chacun des mécanismes d'assurer la stabilité intérieure et extérieure, de provoquer un ajustement complet ET de permettre la poursuite des objectifs prisés par les gouvernements et la population. Sans négliger l'intervention du gouvernement qui joue un rôle prépondérant. C'est sur cette base que nous devons évaluer la pertinence des deux mécanismes d'ajustement.

TABLE DES MATIERES

1. Introduction	page 1
------------------------------	--------

2. La théorie des zones monétaires optimales

2.1 Le concept des zones monétaires

2.1.1 L'émergence des zones monétaires	page 6
--	--------

2.1.2 Les implications d'une zone monétaire	page 9
---	--------

2.1.3 L'évaluation de l'optimalité d'une zone monétaire.....	page 12
--	---------

2.2 Les critères d'évaluation des zones monétaires

2.2.1 La perspective de l'évaluation	page 16
--	---------

2.2.2 Les critères d'optimalité structurel et d'ajustement	page 19
--	---------

2.2.3 Les considérations d'efficacité	page 24
---	---------

2.3 Les disparités régionales

2.3.1 La gestion des disparités régionales	page 27
--	---------

2.3.2 Les principales disparités	page 30
--	---------

3. La structure économique

3.1 Le degré de symétrie des chocs

3.1.1 Les études empiriques	page 44
3.1.2 Le commerce interprovincial	page 48

3.2 L'efficacité de l'ajustement par le taux de change

3.2.1 Le rôle du taux de change	page 50
3.2.3 Le degré d'ouverture des marchés	page 56
3.2.3 La diversification des économies régionales	page 60

4. Les processus d'ajustement internes de l'économie

4.1 Les processus d'ajustement internes

4.1.1 Importance des processus d'ajustement internes	page 62
4.1.2 Mobilité de la main d'oeuvre: le concept	page 67

4.2 Les caractéristiques des flux migratoires interprovinciaux

4.2.1 Les caractéristiques des flux migratoires interprovinciaux	page 71
4.2.2 Les principaux flux migratoires interprovinciaux	page 93
4.2.3 L'intensité des flux migratoires interprovinciaux	page 98

4.3 La mobilité de la main d'oeuvre	
4.3.1 L'impact de la structure sur la mobilité	page 100
4.3.2 L'intervention gouvernementale	page 104
5. Conclusion	page 110
6. Annexes	page 112
7. Bibliographie	page 131

LISTE DES GRAPHIQUES

Graphique I	Indice des prix à la consommation	page 31
Graphique II	Rémunération hebdomadaire moyenne	page 35
Graphique III	Taux de chômage provinciaux	page 40
Graphique V	Migration interprovinciale - Est	page 75
Graphique VI	Migration interprovinciale - Centre	page 76
Graphique VII	Migration interprovinciale - Ouest	page 77

LISTE DES TABLEAUX (*En annexe*)

Tableau 1	Les critères d'optimalité et leur définition	page 18
Tableau 2	Indice des prix à la consommation (niveau)	page 113
Tableau 3	Indice des prix à la consommation (croissance)	page 114
Tableau 4	Indice des prix à la consommation (statistiques)	page 115
Tableau 5	Rémunération hebdomadaire moyenne (niveau)	page 116
Tableau 6	Rémunération hebdomadaire moyenne (croissance)	page 117
Tableau 7	Rémunération hebdomadaire moyenne (statistiques)	page 118
Tableau 8	Taux de chômage provinciaux (niveau)	page 119
Tableau 9	Taux de chômage provinciaux (statistiques)	page 120
Tableau 12	Résultats de Lalonde (1)	page 121
Tableau 13	Résultats de Lalonde (2)	page 122
Tableau 14	Résultats de Bayoumi et Eichengreen	page 123
Tableau 15	Exportations de biens selon la province de destination	page 124
Tableau 16	Régression flux migratoires sur taux de chômage	page 125
Tableau 17	Régression flux migratoires sur rémunération	page 126
Tableau 18	Migration interprovinciale annuelle nette	page 127
Tableau 19	Migration interprovinciale annuelle nette (statistiques)	page 128
Tableau 20	Migration par région de destination	page 129
Tableau 21	Types de migration	page 130

1. INTRODUCTION

L'activité économique stagne encore au début de l'année 1995 dans la plupart des provinces canadiennes, et ce, malgré la reprise économique amorcée selon toute vraisemblance en 1991. Le marasme de la dernière récession affecte encore le comportement des agents économiques qui sont réticents à participer au redressement de l'économie canadienne. Ce redressement doit néanmoins s'opérer puisqu'il est garant de la compétitivité du Canada, de perspectives de croissance à long terme favorables, du maintien d'un pouvoir d'achat réel minimal et de la stabilité des prix. Aussi, la teneur de ce redressement sera déterminant quant à la poursuite d'activités économiques, financières et commerciales sous l'égide de la zone monétaire canadienne telle qu'elle est actuellement configurée. De toute évidence, la croissance de l'endettement extérieur du gouvernement fédéral et la globalisation des marchés, avec notamment l'entrée en vigueur de l'Accord de Libre-Échange-Nord-Américain (ALENA) et la levée des barrières commerciales prévues par le GATT, peuvent être préjudiciables pour la stabilité de la zone monétaire si le système économique canadien n'est pas disposé à se restructurer et/ou à s'adapter à la dynamique internationale.

Dans cet ordre d'idée, la ratification de l'ALENA par les gouvernements du Canada et des États-Unis n'encouragera pas nécessairement une intégration commerciale et structurelle davantage fonctionnelle des économies provinciales. Si la zone monétaire est sous-optimale, il pourrait être difficile d'apporter un redressement approprié et nous pourrions assister à une désunification de la zone monétaire. Effectivement, il pourrait être coûteux en termes de réduction du pouvoir d'achat, d'accroissement des disparités régionales et d'instabilité sur les marchés du travail de maintenir la zone monétaire. D'autant plus, les provinces canadiennes qui assument les paiements de transfert (Ontario, Alberta et Colombie-Britannique) seront celles qui, principalement, affronteront la concurrence américaine ou qui pourraient

sérieusement bénéficier d'un nouveau contexte commercial plus intégré et compétitif. Ce fardeau économique pourrait entraver la compétitivité de ces provinces. Dans cet ordre d'idée, dans le contexte de l'ALENA, avec une concurrence plus acerbe, la zone monétaire canadienne ne pourra plus être subventionnée par l'Ontario, la Colombie-Britannique et l'Alberta. Le gouvernement fédéral devra obliger les provinces subventionnées à assumer les ajustements internes imposés par le libre-échange et la réduction impérative de l'accroissement du déficit du gouvernement fédéral et des gouvernements provinciaux. S'il est impossible de concrétiser un tel redressement, il est probable qu'une rupture de la zone monétaire canadienne puisse offrir une solution plus profitable pour certaines provinces dont la participation à l'union monétaire canadienne est déjà coûteuse.

A contrario, la croissance et le niveau de l'endettement extérieur favorisent la stabilité de l'union monétaire canadienne. A cet égard, Laidler et Robson (1992) soutiennent que la nature explosive de la dette canadienne pourrait être une source de vulnérabilité si plusieurs zones de devises devaient être créées. Entre autre, une scission de la zone monétaire canadienne pourrait résulter en une recrudescence de l'inflation et une hausse notable des taux d'intérêt réels qui vont nuire au processus d'accès à l'autonomie monétaire des provinces ou groupes de provinces. Certes, la flexibilité des taux de change provinciaux permettrait des ajustements régionaux plus faciles et rapides en établissant de nouvelles parités, c'est-à-dire des prix relatifs régionaux qui reflètent davantage le pouvoir d'achat réel des provinces canadiennes. Encore faut-il que les provinces canadiennes puissent efficacement utiliser le taux de change pour parvenir à leurs fins. Par ailleurs, le cours des transactions commerciales et financières outre-frontières ainsi que l'accomplissement d'activités économiques au sein de la zone monétaire doivent se réaliser dans la perspective d'un équilibre intérieur des économies provinciales et de celui des balances des paiements régionale et internationale. Il s'agit de déterminer si une restructuration de la zone monétaire canadienne est plus réaliste que l'alternative d'une désagrégation pour la poursuite des objectifs économiques, sociaux et commerciaux définis par les gouvernements et la population ainsi que pour le maintien de l'équilibre du secteur extérieur et du secteur intérieur.

Or les récentes crises politiques et constitutionnelles ont laissé des séquelles indélébiles qui restreignent l'impact et la teneur des initiatives en matière d'un redressement global de l'économie canadienne. L'élection du Parti Québécois en septembre 1994 et la tenue probable d'un référendum à l'automne 1995 sur l'accession du Québec à un statut d'état souverain, vont nuire davantage. De plus, les déficits budgétaires chroniques contractés par les pouvoirs publics atteignent à l'heure actuelle des niveaux qui entravent la flexibilité des politiques et des projets gouvernementaux. Plus particulièrement, nous constatons que les politiques fiscales du gouvernement fédéral et des gouvernements provinciaux ainsi que les politiques commerciales du gouvernement fédéral s'essoufflent à un rythme vertigineux. Pensons à la réforme sur l'assurance-chômage qui s'amorce, les politiques en matière de travail inconsistantes au plan national, le sous-investissement en matière de recherche et développement, les subventions à l'exportations accordées à différentes industries non compétitives.

Par ailleurs, nous observons des disparités régionales importantes et persistantes au sein de la zone monétaire canadienne. De fait, il est probable que la non homogénéité des structures économiques et industrielles provinciales ainsi que l'inefficacité des ajustements régionaux à l'intérieur de la zone de devises soient responsables de ces désordres. Nous sommes donc justifiés de questionner l'optimalité de la zone monétaire canadienne pour faire face aux défis de demain dans un contexte économique international davantage intégré au plan commercial et financier.

Les objectifs du Rapport de recherche

Le présent rapport de recherche vise deux objectifs. Primo, nous voulons déterminer si la zone de devises canadienne est optimale. Nous devons donc évaluer le degré de symétrie des chocs et l'efficacité des mécanismes d'ajustement internes. D'une part, nous n'ébaucherons pas au sein de ce rapport de recherche un modèle de décomposition des chocs affectant l'économie canadienne. Nous allons plutôt référer à deux études économétriques qui ont évalué le degré d'asymétrie des chocs de la zone monétaire canadienne pour tirer nos principales conclusions. D'autre part, nous nous baserons sur l'observation et l'analyse des disparités régionales pour évaluer l'efficacité des mécanismes d'ajustement interne.

Secondo, dans le présent rapport de recherche, nous voulons déterminer si la zone de devises canadienne est efficace, c'est-à-dire si l'administration de la zone monétaire est telle qu'il est possible d'optimiser le fonctionnement de la zone monétaire même si elle n'est pas, a priori, optimale au plan structurel. En effet, nous posons pour hypothèse que l'intervention gouvernementale affecte les mécanismes du marché et le comportement des agents économiques. Nous devons conséquemment introduire des considérations d'efficacité dans notre évaluation de l'optimalité de la zone monétaire canadienne. De plus, nous n'excluons pas la possibilité qu'interviennent des objectifs politiquement, économiquement et/ou socialement désirables. Nous devons évaluer si la poursuite des objectifs macroéconomiques définis par les gouvernements et la population est adéquatement réalisée dans le contexte de la zone monétaire. Le choix relatif du financement des déséquilibres par rapport à un ajustement économique concerne davantage l'efficacité d'une zone monétaire. Par contre, lorsqu'un gouvernement se donne pour objectif de réduire le fardeau de sa dette extérieure, il convient de considérer le choix ajustement-financement explicitement dans notre évaluation de l'optimalité d'une zone monétaire.

Dans la prochaine section, nous allons succinctement présenter la théorie des zones optimales de devises. Dans un premier temps, nous allons définir le concept des zones monétaires. Puis, nous présenterons les principaux critères d'évaluation des zones monétaires. Nous précisons alors la distinction qui doit être établie entre l'efficacité et l'optimalité d'une zone monétaire. Nous concluons cette section par la présentation des principales disparités régionales.

En second lieu, nous allons porter une attention particulière à la structure de la zone monétaire canadienne. Nous allons premièrement faire un survol de deux études empiriques portant sur le degré de symétrie des chocs. Puis, nous déterminerons les conditions propices pour optimiser un ajustement de la balances des paiements et de l'équilibre intérieur de l'économie par le taux de change.

Finalement, nous évaluerons l'efficacité des mécanismes d'ajustement internes initiés par le marché ou par le gouvernement. Nous chercherons à déterminer si les disparités régionales persistent à cause d'une mauvaise allocation des ressources par le marché. Nous précisons d'abord l'importance d'avoir des mécanismes d'ajustement internes efficaces. Puis, nous caractériserons les flux migratoires interprovinciaux. Finalement, nous évaluerons la mobilité de la main d'oeuvre pour conclure que le gouvernement par de généreux paiements de transfert entrave l'action des marchés.

2. LA THÉORIE DES ZONES MONÉTAIRES OPTIMALES

2.1 LE CONCEPT DES ZONES MONÉTAIRES

2.1.1 L'émergence des zones monétaires

L'ouverture des économies nationales au commerce international induit un nombre accru de transactions commerciales et financières outre-frontières. Selon l'importance de ces transactions pour la région économique et la dépendance de l'économie nationale aux flux commerciaux et financiers internationaux, l'équilibre de la balance des paiements et la poursuite des objectifs macroéconomiques seront plus ou moins faciles à gérer. Alors que l'évolution des prix relatifs vis-à-vis le reste du monde permet d'assumer une portion importante de l'ajustement de la balance des paiements, ou de l'équilibre du secteur extérieur, l'ajustement interne d'une économie nationale, ou d'une zone monétaire, repose principalement sur la pertinence des politiques économiques et fiscales entreprises par les gouvernements, sur la disponibilité de stabilisateurs macroéconomiques automatiques et sur l'utilisation efficace des ressources, notamment les facteurs de production. Toutefois, ce n'est qu'avec une définition juste et circonscrite de l'espace géographique où doit s'appliquer une politique monétaire particulière que les mécanismes internes d'ajustement¹ pourront assurer le plein emploi et préserver la stabilité des prix intérieurs.

¹Nous devons souligner que le gouvernement peut opter pour un financement des déséquilibres à l'aide notamment de paiements de transfert. Ce choix concerne cependant davantage la question de l'efficacité d'une zone monétaire. Nous y reviendrons ultérieurement à la section 2.2.3.

Cependant, la présence de politiques monétaires et commerciales non intégrées entre les partenaires commerciaux, la multiplicité des transactions et l'autonomie relative des entités politiques soulèvent la problématique de l'administration et de la cohésion des relations internationales tant sur le plan commercial que sur celui financier. De fait, dépourvus d'un véritable ordre économique supranational, les gouvernements nationaux peuvent gérer de façon quasi-autonome l'équilibre intérieur et extérieur de leur économie respective et définir leurs propres objectifs macroéconomiques. Or il n'est pas facile politiquement et économiquement d'assumer ces responsabilités. Les résultats obtenus en terme de la stabilité des secteurs intérieur et extérieur dépendent en fait du pouvoir politique et économique du gouvernement national et de la santé économique de la nation ou de la région.

Aussi, il est de plus en plus difficile pour les gouvernements nationaux de compter sur des variations dans l'équilibre de la balance commerciale induites par les mouvements du taux de change pour équilibrer la balance des paiements étant donné la mobilité des capitaux. De plus, il faut noter la présence de risques économiques et politiques liés à l'absence de consensus sur l'orientation des principales politiques, sur le partage des gains du commerce international et sur l'allocation des ressources financières. A cet effet, les petites économies nationales doivent plus souvent qu'autrement supporter une forte proportion du coût des ajustements internationaux. Ces ajustements sont imposés par les grandes puissances qui doivent défendre régulièrement leur position sur l'échiquier international.

Par conséquent, il n'est pas surprenant de constater la reconnaissance de la prééminence d'une union monétaire afin de réduire les coûts de transactions, de limiter l'incertitude économique, d'assurer plus de crédibilité et de discipline en matière de la politique monétaire et d'améliorer le fonctionnement du mécanisme monétaire [Fenton et Murray (1992)]. Par contre, les régions économiques qui adhèrent à une zone monétaire doivent tout de même assumer des coûts qui seront plus ou moins importants dépendamment

de l'efficacité de l'ajustement macroéconomique interne. L'efficacité de cet ajustement repose grandement sur l'efficacité de l'allocation des ressources productives par le marché, quant aux coûts, ils sont surtout tributaires de la perte de l'autonomie en matière de la conduite des politiques monétaires, donc de l'impossibilité d'utiliser le taux de change en vue de rétablir l'équilibre macroéconomique de la région à la suite d'un choc quelconque.

L'émergence de zones monétaires réelles ou simulées à l'échelle de la planète est donc conséquente des difficultés rencontrées dans la poursuite de politiques monétaires autonomes, que ce soit pour des motifs commerciaux, économiques ou politiques². Toutefois, la pertinence économique des zones monétaires reste à démontrer puisqu'il y a des coûts non négligeables associés à la perte du mécanisme d'ajustement des balances de paiements régionales par les taux de change régionaux si les mécanismes d'ajustement internes ne sont pas aptes à rétablir le plein emploi. Parmi ces coûts, notons des déséquilibres structurels permanents et une réduction future du niveau de vie. Il faut donc définir des critères précis qui vont nous permettre de qualifier économiquement les zones monétaires. Il faut aussi définir ce que l'on considère optimal. Pour établir adéquatement des critères de référence et une définition de l'optimalité, nous devons préciser ce qu'implique une zone monétaire.

²Par zones monétaires nous sous-entendons la fixité des taux de change entre deux nations qui peuvent être indépendantes politiquement. Effectivement, une économie nationale peut adopter une politique monétaire étrangère afin d'importer la crédibilité monétaire et la stabilité des prix d'une nation dominante tout en conservant un contrôle partiel sur ses politiques fiscales, budgétaires, commerciales, etc.

2.1.2 Les implications d'une zone monétaire

Les transactions commerciales et financières outre-frontières sont comptabilisées dans la balance des paiements³. Cette balance informe le gouvernement de la position de l'économie nationale sur le marché international et elle oriente la formulation des politiques fiscales, monétaires et commerciales. De plus, la performance en matière de plein emploi et le niveau du revenu national sont partiellement tributaires de l'état de la balance des paiements. Tout déséquilibre dans l'un ou plusieurs des comptes de la balance a donc des répercussions immédiates sur l'équilibre intérieur, notamment sur le marché du travail. Aussi les déséquilibres chroniques de la balance des paiements peuvent altérer à plus ou moins long terme la position concurrentielle de l'économie nationale, sa croissance économique, sa richesse et sa stabilité. Par conséquent, il est important d'absorber les chocs d'offre et de demande qui affectent l'équilibre de la balance des paiements. Ceci implique dans la perspective d'une zone monétaire de ne pas financer de façon abusive les déséquilibres régionaux par des paiements de transfert automatiques et sans contingentement.

Toutefois la formation d'une zone monétaire anihile toutes les politiques relatives aux balances des paiements régionales parce qu'il est impossible d'isoler chacune des régions de la zone monétaire des chocs spécifiques affectant les balances de paiements régionales et, par conséquent, les gouvernements ne peuvent pas absorber ces chocs en modifiant les prix relatifs régionaux. Les transactions commerciales et financières qui s'établissent entre les régions économiques d'une zone monétaire (et avec le reste du monde) sont donc instituées à des

³Toutes les transactions commerciales et financières qui s'établissent entre deux régions économiques quasi-autonomes au sein d'une zone monétaire, par exemple les provinces canadiennes, doivent être comptabilisées dans les balances de paiements régionales. Les chocs asymétriques affectent toutefois différemment chacune des balances de paiement régionales.

parités qui ne traduisent pas nécessairement l'efficacité relative des régions économiques et leur écart de productivité. Par conséquent, lorsqu'un choc affecte la zone monétaire de façon asymétrique et que les marchés ne sont pas efficaces dans l'allocation des ressources productives vers leur plein emploi et les utilisations les plus rentables, il n'y a aucune possibilité de rétablir l'équilibre intérieur de la zone monétaire; à court terme, les économies provinciales seront caractérisées par de l'instabilité tandis qu'à long terme, des disparités régionales vont apparaître et des déséquilibres structurels permanents vont naître. La seule alternative est alors la flexibilité des taux de change régionaux pour rétablir le véritable pouvoir d'achat et le véritable revenu réel des régions.

Par conséquent, pour optimiser une zone monétaire et garantir sa stabilité, les régions économiques sont tenues de défendre structurellement et fonctionnellement leur participation à l'union monétaire. Au plan structurel, les régions doivent être homogènes afin de minimiser la présence de chocs asymétriques alors qu'au plan fonctionnel, elles doivent avoir accès à des mécanismes d'ajustement internes efficaces. Ces mécanismes sont entre autre la mobilité des facteurs de production et la flexibilité des salaires réels. De plus, la participation à une union monétaire n'est pas abstraite des responsabilités inhérentes au maintien d'un équilibre extérieur et d'un équilibre intérieur. Or tout équilibre macroéconomique repose sur des priorités en matière de stabilité des prix, de plein-emploi, de sécurité du revenu, etc. Une union monétaire doit donc s'établir sur la concordance et la compatibilité des principaux objectifs macroéconomiques afin que l'union monétaire soit viable et administrable.

Ainsi, la principale implication d'une zone monétaire demeure la perte de l'autonomie monétaire des régions économiques qui consentent à libérer leur politique monétaire des fins d'ajustements internes pour adopter une politique monétaire commune qui protégera globalement la zone monétaire des chocs d'offre et de demande extérieurs, donc préservera l'équilibre extérieur de la zone monétaire mais pas nécessairement l'équilibre intérieur.

Conséquemment, il résulte l'établissement de taux de change bilatéraux fixes entre les régions de la zone monétaire mais flexibles à une même parité vis-à-vis du reste du monde. Une région économique qui désire participer à une union monétaire doit donc évaluer les coûts et les avantages de la perte du taux de change à titre de mécanisme d'ajustement de la balance des paiements régionale et de l'équilibre macroéconomique intérieur. Puisque la politique monétaire ne peut pas s'adapter au contexte particulier des régions économiques de la zone de devises, la flexibilité du taux de change vis-à-vis le reste du monde ne pourra pas protéger les régions des chocs spécifiques ou asymétriques. Or comment à partir de quels critères doit-on évaluer l'optimalité d'une zone monétaire?

2.1.3 L'évaluation de l'optimalité d'une zone monétaire

Pour évaluer l'optimalité d'une zone monétaire, les économistes réfèrent généralement à des critères structurels et d'ajustement. A l'aide de ces critères, ils quantifient, pour chacune des régions constituantes, les coûts et les bénéfices émanant de l'adhésion à une union monétaire. Or ces critères, particulièrement les critères structurels, ne peuvent pas servir de plate-forme pour l'étude de la viabilité de la zone monétaire canadienne puisqu'il est difficile, sur la base de ces critères, de prendre en considération la dynamique d'une zone monétaire; c'est-à-dire l'évolution des structures économiques et sociales et des comportements pour tirer parti de l'existence de la zone monétaire et des politiques gouvernementales. C'est pour cela que nous considérons important d'évaluer l'optimalité d'une zone monétaire sur la base de son fonctionnement. Plus particulièrement, nous devons évaluer l'efficacité de l'intervention gouvernementale⁴ étant donné que l'évolution organique d'une zone monétaire implique à plus ou moins long terme une "intrusion" du gouvernement. L'intervention gouvernementale conditionnera les processus d'ajustement internes et la stabilité de la zone monétaire.

La plupart des économistes ont toutefois accordé une stricte prépondérance aux critères d'optimalité structurels parce qu'ils sont rationnels et n'impliquent pas d'analyse subjective. Ils ont donc fait abstraction des considérations d'efficacité attenantes à l'optimalité fonctionnelle des zones monétaires. Les critères d'optimalité qui ont été définis mettent cependant en évidence les conditions propices à la formation d'une zone monétaire. De fait, lorsque des régions économiques sont affectées par des chocs d'offre et de demande

⁴L'intervention gouvernementale repose sur des considérations d'efficacité qui sont relatives aux aspects suivants: la justification économique de l'intervention, les politiques adoptées, l'utilisation et l'allocation des ressources induites par ces politiques, les objectifs poursuivis, principalement le choix entre un ajustement et un financement des déséquilibres.

symétriques, et que ces régions poursuivent les mêmes objectifs macroéconomiques, notamment la stabilité des prix et le plein emploi, alors le taux de change n'est d'aucune utilité pour absorber les chocs puisque les gouvernements adopteront des politiques similaires à l'égard du reste du monde afin de contrer les mêmes déséquilibres naissants. La création d'une zone monétaire est alors optimale étant donné qu'elle n'impute pas de dysfonctionnement au niveau de l'ajustement interne et externe des régions économiques. En fait, le degré de symétrie des chocs est un critère d'optimalité qui quantifie les coûts d'une participation à une union monétaire. Lalonde (1993), Bayoumi et Eichengreen (1992), Fenton (1992) ont évalué l'optimalité de la zone monétaire canadienne d'après ce critère. Par exemple, pour Lalonde (1993), le degré de symétrie des chocs doit définir l'espace géographique où il est économiquement optimal de n'avoir qu'une seule monnaie. Il est économiquement optimal de n'avoir qu'une seule monnaie lorsque les économies sont affectées par des chocs symétriques ou homogènes.

Par contre, pour d'autres économistes, le degré de symétrie des chocs n'est pas un critère absolu si les régions économiques peuvent s'ajuster aux chocs asymétriques. Ainsi, pour Mundell (1961), l'optimalité réfère plutôt aux conditions existantes sur le marché du travail, c'est-à-dire, pour être plus précis, à la mobilité de la main d'oeuvre. Si le régime de taux de change qui prévaut, qu'il soit flexible ou fixe, permet de maintenir l'équilibre de la balance intérieure et extérieure sans causer de chômage ou, d'un autre point de vue, sans alimenter une spirale inflationniste des salaires, le régime est considéré optimal. L'espace géographique à l'intérieur duquel la main d'oeuvre peut librement circuler délimite alors la zone monétaire optimale. Les définitions de Lalonde et de Mundell demeurent toutefois discutables.

Effectivement les entités politiques définissent des politiques fiscales et monétaires qui influencent le fonctionnement des agents économiques et des marchés au sein de la zone monétaire. A cet égard, McKinnon (1963), décrit une zone monétaire optimale là où les politiques fiscales et monétaires ainsi que le maintien d'un taux de change flexible avec l'extérieur peut être utilisé pour donner la meilleure solution aux trois problèmes suivants; (1) le maintien du plein emploi, (2) le maintien d'une balance des paiements internationale équilibrée et (3) le maintien d'un niveau des prix intérieurs stable. McKinnon accorde une grande importance aux politiques entreprises par les gouvernements.

Cependant, une définition de l'optimalité plus précise a été fournie par Ingram en 1969. La définition d'Ingram permet d'analyser avec plus d'exactitude l'optimalité de la zone monétaire canadienne. Pour Ingram, la taille optimale d'une zone monétaire ne peut pas être découverte par l'observation de ses déterminants économiques réels, comme le degré de mobilité de la main d'oeuvre ou l'homogénéité de la production, même si ces facteurs peuvent affectés la vitesse et la facilité des ajustements. L'efficacité d'une zone monétaire dépend des positions politiques prises par le gouvernement et de la fermeté avec laquelle il va s'y commettre, du comportement de la population dans le processus d'ajustement, de la nature des institutions financières et des autres institutions, ainsi que d'autres considérations pertinentes à la zone monétaire étudiée.

Donc dépendamment de la façon dont sera conceptualisée l'optimalité, les coûts et les bénéfices d'une participation à une union monétaire vont différer. Il n'est donc pas surprenant de constater que la formation d'une zone monétaire soulève de nombreuses questions parce justement il n'existe pas de points de repère incontestables déterminant les avantages et les coûts d'une participation à une union monétaire. Le concept primaire de la zone monétaire est certes relativement facile à définir puisque le schème et les implications sont adéquatement établis. Par contre, il est difficile de qualifier économiquement le concept de la zone monétaire parce que nous devons faire référence aux notions virtuelles de l'optimalité et de l'efficacité.

L'évaluation d'une zone monétaire doit nécessairement s'appuyer sur ces notions qui constituent les principaux critères de référence. C'est à partir de ces critères qu'il est possible de donner un sens précis, global et transposable analytiquement. Or comme toute analyse dépend du sens intrinsèque qu'on veut bien donner au concept de la zone monétaire, il importe de correctement le définir de façon à établir et à pondérer les critères d'optimalité et les considérations d'efficacité. Selon l'approche théorique prise, la perspective recherchée et l'importance accordée à chacune des particularités du concept, nous retrouvons donc un nombre important de définitions des zones monétaires sur lesquelles nous pouvons baser une analyse. Nous retenons particulièrement la définition d'Ingram.

2.2 LES CRITERES D'ÉVALUATION DES ZONES MONÉTAIRES

2.2.1 La perspective de l'évaluation

Il existe donc une différence majeure entre l'évaluation d'une zone monétaire dont le gouvernement gère l'existence et la viabilité depuis un nombre d'années "incommensurable" et l'évaluation d'une zone monétaire en voie de formation. D'une part, lorsqu'on considère la création d'une nouvelle zone monétaire, il est primordial de mettre l'emphase particulièrement sur le coût d'adhésion à la zone monétaire (critères structurels) et sur la facilité avec laquelle les ajustements régionaux pourront éventuellement s'effectuer ou les chocs être absorbés (critères d'ajustement). Donc, l'analyse déterminera implicitement la capacité et la pertinence pour une économie nationale de participer à une union monétaire, abstraction faite du comportement à venir des décideurs politiques. Nous ne pouvons rien affirmer quant à la viabilité de la zone monétaire. Nous n'évaluons que son degré de cohésion. Effectivement, le comportement des décideurs politiques et celui des agents économiques vont à long terme évoluer pour tirer parti de l'existence de la zone monétaire et vont en affecter le fonctionnement et la synergie.

D'autre part, le gouvernement qui administre une zone monétaire existante et viable s'est doté de politiques fiscales et budgétaires dans le but de contrer les chocs asymétriques et d'assurer la stabilité interne de la zone monétaire. Ces politiques agissent sur la structure industrielle, sur l'efficacité des mécanismes d'ajustement et sur le comportement des agents économiques. L'analyse doit donc évaluer l'optimalité *ex post* de la zone monétaire, soit le fonctionnement de la zone monétaire, fonctionnement déterminé par le caractère des décideurs politiques et les caractéristiques de l'économie. Le caractère des décideurs politiques permet d'introduire des considérations d'efficacité alors que les caractéristiques de l'économie répondent des critères d'optimalité structurels et d'ajustement propices à assurer la stabilité de la zone monétaire. Les *a priori* et les critères de référence retenus doivent donc traduire le contexte particulier dans lequel s'insère l'analyse de l'optimalité d'une zone

monétaire. Il ne fait aucun doute que l'analyse de l'optimalité de la zone monétaire canadienne doit être systémique et considérer les objectifs prisés. C'est pourquoi nous introduisons des considérations d'efficacité afin de prendre en considération l'intervention gouvernementale.

Une zone monétaire peut donc être qualifiée par son optimalité et son efficacité. Toutefois, les notions de l'optimalité et de l'efficacité ne traduisent pas la même réalité. L'optimalité d'une zone monétaire s'évalue généralement en fonction de critères qui spécifient les caractéristiques de la région économique qui favorisent une intégration aux activités d'une zone monétaire spécifique alors que l'efficacité d'une zone monétaire repose principalement sur une utilisation des ressources dans le but de maximiser leur rendement. Une zone monétaire qui est optimale n'est pas nécessairement efficace parce que nous concevons d'abord et avant tout la notion de l'optimalité comme une mesure de la capacité d'atteindre des objectifs macroéconomiques généraux sans prendre en considération l'utilisation des ressources.

Le tableau de la page suivante (Tableau I) définit succinctement les principaux critères d'optimalité et les considérations d'efficacité. Ces critères n'ont pas tous la même importance et il est essentiel de choisir les critères les plus appropriés pour l'étude de l'optimalité de la zone monétaire canadienne. Primo, nous avons posé pour hypothèse que l'intervention gouvernementale peut induire une sous-optimalité en perturbant l'équilibre et le fonctionnement du marché. Par conséquent, nous devons utiliser des critères d'optimalité qui peuvent traduire cette intervention. Nous avons donc retenu pour critères le degré de symétrie des chocs et la mobilité de la main d'oeuvre. Secondo, nous avons indiqué que l'utilisation du taux de change peut ne pas apporter les résultats escomptés dans tous les contextes. Nous devons alors évaluer l'efficacité de l'ajustement par le taux de change. Les critères utilisés seront le degré d'ouverture des économies provinciales et leur diversification sur le plan industriel.

CRITERES	DÉFINITION
STRUCTURELS	
Degré d'asymétrie des chocs	Si les chocs sont symétriques, la zone monétaire est homogène; le taux de change n'est d'aucune utilité pour absorber les chocs macroéconomiques. La zone monétaire est alors optimale.
Degré d'ouverture de l'économie	Si le degré d'ouverture au commerce international est tel que des variations dans le taux de change a des conséquences nocives sur l'inflation intérieure, alors il n'est pas optimal d'utiliser le taux de change afin d'absorber les chocs.
Diversification	Si la diversification n'est pas suffisante sur le plan industriel, alors des variations sectorielles de la demande a des conséquences macroéconomiques importantes et nocives. Par conséquent, il n'est pas optimal d'utiliser le taux de change afin d'absorber les chocs.
AJUSTEMENT	
Mobilité de la main d'oeuvre	Mobilité des facteurs suffisante pour que l'économie puisse s'ajuster sans que s'accroisse durablement le chômage.
Mobilité des capitaux	Véritable formation du capital et un financement à court terme des déséquilibres temporaires et des insuffisances de revenus.
Paiements de transfert	Stabilisation du revenu réel et correction des disparités régionales.
EFFICACITÉ	
Politiques budgétaires et fiscales	<input type="checkbox"/> La nécessité d'avoir un fédéralisme fiscal afin de coordonner l'ensemble des politiques et d'attribuer les ressources aux utilisations les plus rentables. <input type="checkbox"/> La stabilisation permet de compenser pour des changements survenus dans les revenus relatifs.
Politique monétaire	<input type="checkbox"/> Stabilité des prix et ajustement des prix relatifs. <input type="checkbox"/> Détermine la répercussion d'un choc spécifique.

2.2.2 Les critères d'optimalité structurels et d'ajustement

Les économistes étudient l'optimalité des zones de devises depuis que Mundell a introduit explicitement la théorie de l'optimalité des zones optimales de devises en 1961. Depuis, plusieurs critères ont été élaborés afin de caractériser l'optimalité. Ces critères ont d'ailleurs servi de pivot pour diverses études empiriques et travaux théoriques. Or même si la plupart des études empiriques et des travaux théoriques, portant sur l'évaluation de l'optimalité de la zone monétaire canadienne, concluent que la zone monétaire est sous-optimale, ces études et ces travaux ne s'accordent pas sur ce qu'il est convenu de définir ou de considérer comme une zone monétaire optimale. De toute évidence, les critères d'optimalité retenus par ces études et ces travaux ne permettent pas d'évaluer les zones monétaires avec la même perspective. C'est ce qui explique pourquoi les études et les travaux sont parfois contradictoires dans la définition des régions économiques sur lesquelles peut être introduite une politique monétaire commune. En fait, selon les critères privilégiés, nous obtenons une description de nouvelles zones monétaires optimales au sein du Canada qui diffèrent quant aux régions géographiques les composant.

Pour situer notre évaluation de l'optimalité de la zone monétaire canadienne, nous avons distingué deux catégories de critères. Primo, nous avons recensé des critères structurels qui déterminent les besoins d'ajustements internes des économies régionales. Ces ajustements deviennent nécessaires lorsqu'un choc asymétrique affecte la zone monétaire et doit être absorbé. Ces critères structurels mesurent également l'efficacité d'un ajustement des balances des paiements régionales par les taux de change provinciaux. Secondo, nous avons recensé des critères d'ajustement. Ces critères évaluent la capacité des économies régionales à absorber un choc asymétrique, c'est-à-dire de maintenir la stabilité interne de la zone monétaire sans qu'il soit nécessaire d'utiliser les taux de change régionaux. Par stabilité interne, nous entendons le plein-emploi et la stabilité des prix. Cependant, pour préserver la stabilité

interne, le gouvernement peut devoir fréquemment intervenir afin de rétablir l'équilibre entre les différentes régions. Pour parvenir à ses fins, son intervention se doit d'être efficace et justifiable. Les critères structurels et les critères d'ajustement précisent donc les caractéristiques économiques qui justifient la formation ou une participation à une union monétaire alors que l'intervention gouvernementale justifie le maintien d'une zone monétaire, sa cohésion.

Précisons que le degré de symétrie des chocs évalue fondamentalement l'optimalité d'une zone monétaire ainsi que le coût d'adhésion ou de maintien de la zone monétaire. Par contre, étant donné la présence de zones monétaires sans cesse plus imposantes en termes des régions économiques les composant, le degré de symétrie des chocs sera d'une importance moindre. L'accent sera davantage mis sur la capacité de gérer l'équilibre intérieur et extérieur de la zone monétaire. La gestion de la zone monétaire repose principalement sur deux éléments: un ajustement interne induit par le marché et l'efficacité de l'intervention gouvernementale. Nous reviendrons sur ce second élément lorsque nous aborderons les considérations d'efficacité. Il est par contre important de préciser que ces mécanismes d'ajustement sont considérés internes à la zone monétaire puisqu'il n'affectent pas explicitement les prix relatifs extérieurs, c'est-à-dire le taux de change réel. La zone monétaire sera par conséquent optimale si ces mécanismes d'ajustement permettent d'assurer le plein emploi, de maintenir la stabilité des prix intérieurs et de corriger les disparités régionales dans l'éventualité d'un choc asymétrique.

Nous avons recensé trois critères d'optimalité qui qualifient les mécanismes d'ajustement internes. Le premier, la **mobilité de la main d'œuvre**, a été défini par Mundell (1961). Pour Mundell, au sein d'une zone monétaire, le degré de mobilité de la main d'œuvre doit être suffisant pour que l'économie puisse s'ajuster aux chocs asymétriques sans que s'accroisse durablement le chômage. La mobilité de la main d'œuvre dépend de la réponse des travailleurs aux différentiels rencontrés dans les taux de chômage régionaux et dans les salaires provinciaux. Le second, la **mobilité des capitaux**, a été défini par McKinnon (1963).

La mobilité des capitaux fait référence à deux types d'ajustement: un ajustement de court terme et un ajustement de long terme. A court terme, il est optimal pour une zone monétaire de financer les déséquilibres temporaires et de compenser pour les insuffisances de revenu. Par contre, à long terme, il doit y avoir une véritable formation de capital, c'est-à-dire des investissements directs. Dudley (1972) a défini un troisième critère d'ajustement, soit **l'acceptabilité des paiements de transfert**. Les paiements de transfert sont des transferts de capitaux "publics" entre deux régions économiques afin de préserver le pouvoir d'achat des régions défavorisées. Les paiements de transfert sont donc justifiés pour limiter les conséquences négatives des cycles économiques et pour compenser pour les distorsions du marché, c'est-à-dire les effets externes qui ne sont pas comptabilisés par le marché.

Dans le présent rapport, nous ne nous attardons pas expressément sur la mobilité des capitaux puisque la plupart des études démontrent qu'à long terme les mouvements de capitaux sont relativement libéraux et contribuent efficacement à l'ajustement interne de la zone monétaire canadienne étant donné la forte intégration du système financier canadien [Brown (1991)]. En fait, la mobilité des capitaux constitue un moyen fiable et rapide de rééquilibrer l'économie mais elle est sujette à certaines difficultés [Fenton et Murray (1992)] qui pourraient faire l'objet d'une étude plus complète. Premièrement, la possibilité qu'une région ayant subi un choc négatif assiste à une sortie plutôt qu'à une entrée de capitaux et voit par conséquent ses problèmes macroéconomiques s'aggraver. Un ajustement optimal nécessite une entrée de capitaux afin de maintenir le plein emploi et la stabilité des prix dans chacune des provinces et à l'échelle nationale.

Deuxièmement, le fait que les flux de capitaux directs tendent à être plus rigides et moins mobiles que les flux de capitaux financiers internationaux parce qu'ils ne peuvent pas réagir aux différentiels observables dans les taux d'intérêt et aux anticipations d'appréciation ou de dépréciation du taux de change. Même si les capitaux financiers internationaux peuvent contribuer au financement des déséquilibres temporaires et des insuffisances de revenu, ils ne pourraient pas favoriser le genre d'ajustement à long terme que nécessite la restauration de la

compétitivité et du plein emploi, à moins qu'ils ne s'accompagnent de certains investissements dans le secteur réel. A cet égard, il importe de faire la distinction entre une injection de capitaux productifs et un financement à court terme qui ne serait entrepris qu'à titre de mesure temporaire ou curative.

Il s'ensuit que notre attention sera principalement portée sur le degré de mobilité de la main d'oeuvre et sur le degré d'asymétrie des chocs affectant la zone monétaire canadienne. Les principales analyses de l'optimalité de la zone monétaire canadienne ont d'ailleurs porté sur ces deux critères d'optimalité. Tandis que les études empiriques ont principalement quantifié le degré de symétrie des chocs qui affectent les provinces ou les régions économiques spécifiques de la zone monétaire canadienne, les travaux théoriques ont surtout qualifié le degré de mobilité de la main d'oeuvre. Par contre, ces études et travaux ne s'accordent pas sur la définition de zone de devises optimales au sein de la zone monétaire canadienne même si elles s'accordent sur sa sous-optimalité en fonction de critères spécifiques.

D'une part, les études qui ont évalué le degré de mobilité de la main d'oeuvre concèdent que la zone monétaire canadienne est constituée de deux régions géographiques distinctes caractérisées par leur richesse respective. La région de l'Ouest (Colombie-Britannique, Alberta, Saskatchewan, Manitoba et Ontario) est considérée prospère alors que la région de l'Est (Québec, Nouveau-Brunswick, Nouvelle-Ecosse, Ile-du-Prince-Édouard et Terre-Neuve) est considérée pauvre. Parce qu'il y a des disparités régionales en termes du revenu personnel disponible et un différentiel dans les taux de chômage entre l'Est et l'Ouest canadien, Dudley (1972) et Mundell (1961) considèrent plus pertinent de créer deux zones de devises, soit l'une pour l'Est canadien et une autre pour l'Ouest. Ils suggèrent la création d'un système monétaire dual qui serait sous le contrôle d'une agence centrale pour que l'Est canadien puisse dévaluer sa monnaie par rapport à celle de l'Ouest afin d'ajuster son pouvoir d'achat et parvenir à équilibrer sa balance des paiements. D'autre part, Lalonde (1993), conformément à son étude empirique sur le degré de symétrie des chocs, propose l'établissement d'une zone centrale de devises constituée du Québec et de l'Ontario et d'une zone périphérique constituée des autres régions du Canada.

Les études de Lalonde, Mundell et Dudley sont par contre centrées autour d'un seul critère ce qui restreint énormément la perspective. D'autres études qui ont adopté une approche plus globale, soit une approche avantages-coûts, suggèrent plutôt le maintien intégral de la zone monétaire canadienne. Les rapports de la Commission Bélanger-Campeau (1991) et du C.D. Howe Institute (1991) concluent que le coût d'une scission de la zone de devises canadienne serait plus onéreuse que la poursuite de l'union monétaire malgré sa sous-optimalité. Donc toutes ces études soulignent la sous-optimalité de la zone monétaire canadienne mais il n'y a pas de consensus quant aux alternatives. La réponse se situe probablement au niveau de l'efficacité de l'intervention gouvernementale.

2.2.3 Les considérations d'efficacité

Or, même si les études empiriques et théoriques peuvent qualifier l'optimalité des zones monétaires en s'appuyant sur des critères pertinents et justifiés, ces études sont généralement beaucoup trop partielles pour constituer une réponse satisfaisante en termes avantages/coûts et elles ne peuvent pas traduire la réalité canadienne. En effet, la structure de l'économie canadienne et le comportement des agents économiques ont évolué en fonction de leur existence au sein d'une zone monétaire et s'y sont adaptés. Il est donc impossible de faire abstraction de tout un processus d'ajustement aux réalités et aux implications d'une zone monétaire.

Par conséquent, il est erroné de prétendre que la formation ou la justification d'une zone monétaire repose strictement sur des fondements théoriques absolus et définitifs et sur la rationalité de critères d'optimalité indéniables. La conceptualisation d'une zone monétaire est subordonnée aux priorités élaborées et poursuivies par les systèmes sociaux, politiques et économiques. Chaque zone monétaire doit donc être considérée en toute objectivité car ce sont les caractéristiques de l'économie et le caractère des décideurs politiques en cause qui détermineront l'équilibre entre les coûts et les avantages imputables à une participation à une union monétaire [Fenton et Murray (1992)].

Effectivement, parce que les décideurs politiques influencent de façon notable le fonctionnement des marchés et affectent le comportement en équilibre des agents économiques, toute zone monétaire peut être qualifiée par l'efficacité de son administration. Il demeure qu'une monnaie unique réduit les coûts de transactions des agents privés. Comme le souligne Ingram (1969), la taille optimale d'une zone monétaire ne peut pas être découverte par l'observation de ses déterminants macroéconomiques réels, comme le degré de mobilité de la main d'oeuvre ou l'homogénéité de la production, même si ces facteurs peuvent affectés la vitesse et la facilité des ajustements. L'efficacité d'une zone monétaire dépend plutôt des

positions politiques prises par le gouvernement et de la fermeté avec laquelle il va y répondre, du comportement de la population dans le processus d'ajustement, de la nature des institutions financières et des autres institutions.

Il ne fait aucun doute, les politiques et les initiatives gouvernementales altèrent les caractéristiques de l'économie, facilitent ou nuisent au processus d'ajustement et limitent ou accentuent le coût de la présence de chocs asymétriques. Aussi le manque de coordination des politiques budgétaires et fiscales des gouvernements provinciaux et la non harmonisation des politiques régionales maintiennent les disparités régionales et contribuent à l'inefficacité de la zone monétaire canadienne. Donc si le marché n'alloue pas les ressources productives aux utilisations les plus rentables, parce que les signaux sont faussés, aucun équilibre ne pourra se concrétiser et la poursuite des objectifs macroéconomiques sera beaucoup plus difficile et conflictuelle. Des politiques fiscales plus appropriées, une stratégie industrielle planifiée et cohérente, ainsi qu'une perspective nationale dans le développement régional contribueraient à la réduction des disparités et accroîteraient l'efficacité des mécanismes d'ajustement.

Or il peut aussi être efficace pour une région géographique d'adopter une monnaie commune même si de facto elle ne répond pas aux conditions d'optimalité. Par contre, si une région économique intègre une zone monétaire constituée strictement pour un motif d'efficacité, les politiques du maintien du revenu personnel disponible et les paiements de transfert sont appelés à disparaître au profit de la maximisation de la croissance économique de la zone monétaire. En fait, il n'est pas faux de dire qu'un bloc de monnaies doit se former pour réaliser divers objectifs spécifiques, que ce soit la stabilité de l'équilibre macroéconomique de la zone monétaire (CEE) ou sa croissance économique (Japon), et ce, dans le cours des transactions commerciales et financières au sein de la zone monétaire ou avec l'étranger.

Il importe que la zone monétaire canadienne soit gérée de manière très efficace. Les considérations d'efficacité que nous voulons introduire permettront de déterminer si l'efficacité de l'intervention gouvernementale peut compenser pour la sous-optimalité structurelle de la zone monétaire canadienne. L'efficacité de l'intervention gouvernementale se traduit par des politiques économiques qui favorisent une meilleure intégration des économies provinciales, qui facilitent le fonctionnement du marché et qui encouragent les ajustements régionaux au lieu de financer les déséquilibres qui naissent et qui progressent.

CENTRE DE DOCUMENTATION
04 JUL. 1995
UNIVERSITÉ DE QUÉBEC

2.3 LES DISPARITÉS RÉGIONALES

2.3.1 La gestion des disparités régionales

La zone monétaire canadienne est caractérisée par la présence de disparités régionales. Ces disparités persistent et certaines d'entre elles s'accroissent à travers le temps. Le besoin d'un vaste répertoire de politiques budgétaires et fiscales pour réduire ou gérer ces disparités régionales est indéniable dans le contexte de la fixité des taux de change provinciaux et lorsque les facteurs de production ne sont pas suffisamment mobiles pour contrer ces disparités. De plus, ces disparités affectent la compétitivité de la zone monétaire étant donné que le gouvernement fédéral doit transiger avec des demandes régionales parfois contradictoires puisqu'elles ne traduisent pas une même réalité économique.

Effectivement, au creux du cycle économique, le Québec et les provinces maritimes connaissent des niveaux de chômage intolérables. Des pressions politiques provenant de ces régions obligent le gouvernement fédéral à établir des politiques nationales expansionnistes. Mais juste au moment où les provinces maritimes et le Québec commencent à se remettre des effets de la récession, les autres provinces, principalement l'Ontario et l'Alberta, commencent à se plaindre de pressions inflationnistes. Le gouvernement fédéral doit alors entreprendre des politiques restrictives et le cycle recommence [Dudley (1972)]. D'ailleurs, la Banque du Canada a eu énormément de difficultés à gérer les disparités régionales dans la poursuite de sa politique monétaire résolument anti-inflationniste.

Certes, les disparités régionales traduisent différentes réalités structurelles et comportementales. La compréhension de ces réalités sous-jacentes est essentielle pour l'évaluation de l'optimalité de la zone monétaire canadienne. Premièrement, si les disparités régionales sont induites par la présence de structures industrielles qui diffèrent significativement d'une province à l'autre, nous devrions retrouver une forte proportion de

chocs asymétriques ou spécifiques aux provinces. Nous avons alors une indication de la sous-optimalité de la zone monétaire canadienne. Les structures industrielles provinciales diffèrent entre autre parce que les industries régionales ne sont pas spécialisées dans la production de biens semblables ou complémentaires, parce que les industries n'utilisent pas les mêmes facteurs de production, parce que la production régionale n'est pas destinée aux mêmes consommateurs ou parce que la dynamique mondiale affecte différemment chacune des industries. A cet effet, le Produit intérieur brut par habitant de chacune des provinces, la composition du Produit intérieur brut par habitant, le volume du commerce interprovincial par rapport au volume du commerce international de chacune des provinces peuvent servir d'indicateurs sommaires.

Deuxièmement, si la zone monétaire est caractérisée par des chocs spécifiques à chacune des provinces et que les disparités régionales introduites par ces chocs asymétriques persistent, nous avons une indication que les facteurs de production ne sont pas suffisamment mobiles pour rétablir l'équilibre systémique de la zone monétaire ou que des déséquilibres structurels très importants existent. Nous devrions alors découvrir des disparités persistantes en termes de la rémunération hebdomadaire moyenne provinciale des travailleurs, des taux de chômage provinciaux et d'autres déterminants caractérisant le marché du travail et les autres marchés sur lesquels se transigent les facteurs de production.

Toutefois, nous devons qualifier la mobilité imparfaite des facteurs de production, notamment celle de la main d'oeuvre. Si la mobilité imparfaite est structurelle, c'est-à-dire si elle est attribuable aux qualifications requises pour travailler dans une industrie particulière, aux prix qui ne traduisent pas la totalité de l'information à cause de l'éloignement des marchés, aux travailleurs qui refusent délibérément d'obtempérer aux signaux du marchés ou simplement parce que le coût de la migration est supérieur au coût de l'inactivité de la main d'oeuvre, alors ceci nous indique une sous-optimalité de la zone monétaire canadienne.

Par contre, si la mobilité imparfaite des facteurs de production provient de l'action gouvernementale et qu'il résulte une mauvaise allocation des ressources, la zone monétaire ne peut pas être qualifiée de sous-optimale puisque ce sont des facteurs institutionnels qui perturbent l'équilibre des marchés. Il importe donc de déterminer si la sous-optimalité de la zone monétaire canadienne est réelle ou si elle est plutôt attribuable à l'intervention gouvernementale qui alimente les disparités à l'aide de paiements de transfert massifs ou de politiques déficientes.

2.3.2 Les principales disparités

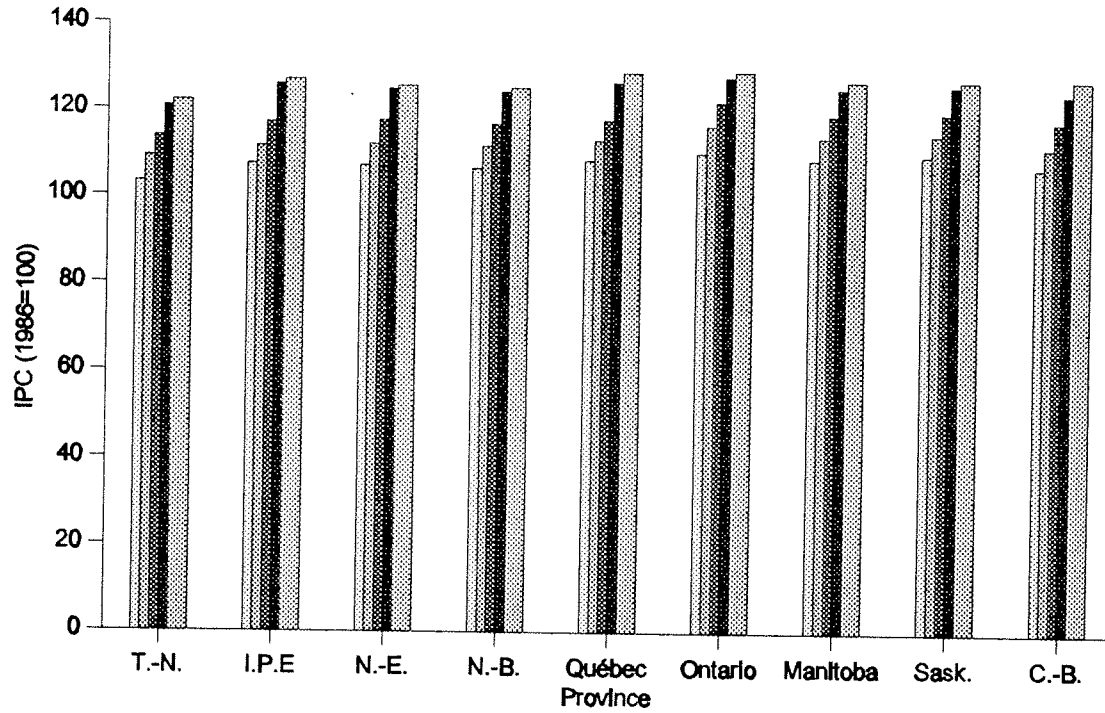
Nous observons au Canada des différences persistantes et stables au niveau des taux de chômage régionaux, des salaires régionaux et de la croissance de la production, et ce, en dépit de la mobilité de la main d'oeuvre et des capitaux. Nous allons évaluer la teneur des disparités régionales selon quatre déterminants macroéconomiques: l'Indice des prix à la consommation, la rémunération hebdomadaire moyenne, le taux de chômage et le Produit intérieur brut par habitant. Certes, il s'agit d'une analyse sommaire mais cette analyse sera déterminante pour la compréhension de nos conclusions relativement à l'optimalité de la zone monétaire canadienne.

Indice des prix à la consommation

Le graphique I à la page suivante et les tableaux 2 et 3 en annexe indiquent sans équivoque l'absence de disparités régionales notables quant au taux de croissance annuel de l'Indice des prix à la consommation et à son niveau annuel. L'écart-type du taux de croissance est inférieur à 1% pour la période 1981-1993 et l'écart-type du niveau annuel est inférieur à 2 points pour la même période (voir tableau 4). Nous pouvons toutefois souligner que le niveau de l'IPC est, depuis 1987, significativement supérieur à la moyenne nationale en Ontario et inférieur à la moyenne nationale à Terre-Neuve.

Indice des prix à la consommation

Période 1988-1992



Certes, la présence d'une politique monétaire nationale et perçue comme nationale contribue grandement à alimenter des attentes inflationnistes semblables dans l'ensemble des provinces et ce peu importe le contexte économique particulier de chacune des provinces. Aussi, la consommation importante de biens importés, des échanges commerciaux établis davantage sur le marché international que sur celui interprovincial et la présence d'une politique monétaire qui transmet à l'ensemble des provinces un choc extérieur spécifique expliquent qu'il n'y ait pas de disparités régionales notables au niveau de l'IPC. Nous avons la loi du prix unique intérieur au Canada.

La rémunération hebdomadaire moyenne

Par contre, nous observons des écarts régionaux notables au niveau de la rémunération hebdomadaire moyenne. En référant aux tableaux 5 et 6 et au Graphique II, nous pouvons facilement regrouper les provinces canadiennes en fonction de deux groupes de revenu. Premièrement, nous pouvons regrouper les provinces dont le revenu hebdomadaire moyen est significativement inférieur à la moyenne nationale. Deux moyennes nationales peuvent toutefois être considérées. Une moyenne nationale qui inclut la rémunération hebdomadaire moyenne du Yukon et des Territoires du Nord-Ouest. Or ces deux régions ont des revenus hebdomadaires nettement supérieurs à la moyenne nationale puisqu'elles doivent attirer des ressources productives pour combler leur pénurie de travailleurs spécialisés. C'est pourquoi nous avons calculé une deuxième moyenne nationale qui exclut ces régions. Les provinces qui forment le premier groupe sont les suivantes:

Revenu hebdomadaire moyen inférieur

- Ile-du-Prince-Édouard
- Nouvelle-Ecosse
- Nouveau-Brunswick
- Manitoba
- Saskatchewan
- Terre-Neuve ☆

- ☆ La rémunération hebdomadaire moyenne de Terre-Neuve fluctue autour de la moyenne nationale.

Finalement, le deuxième groupe est composé des provinces dont le revenu hebdomadaire moyen est nettement supérieur à la moyenne nationale. Les provinces qui forment ce deuxième groupe sont les suivantes:

Revenu hebdomadaire moyen supérieur

- Québec
- Ontario
- Alberta
- Colombie-Britannique

Notons que si nous prenons en considération la moyenne nationale qui inclut les Territoires du nord ouest et le Yukon, seules l'Ontario et la Colombie-Britannique ont un revenu hebdomadaire moyen supérieur à la moyenne nationale.

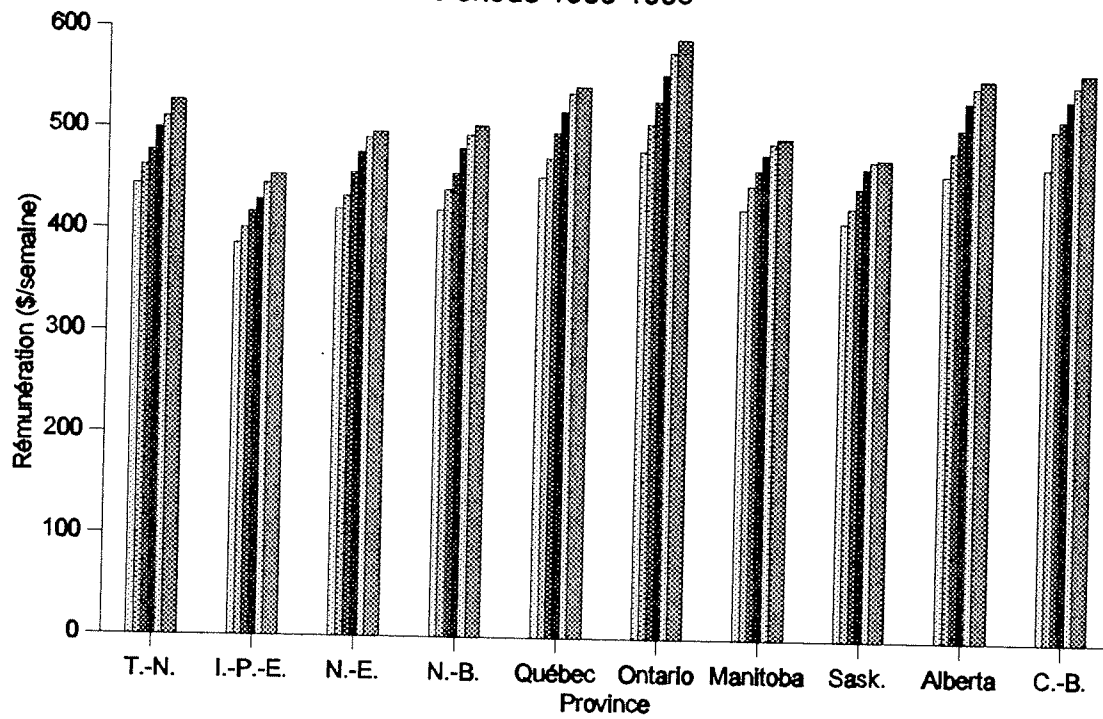
De plus, nous pouvons établir une concordance entre le niveau de la rémunération hebdomadaire moyenne et la richesse des provinces⁵. D'une part, les provinces pauvres possèdent un revenu inférieur à la moyenne nationale, à l'exception de Terre-Neuve dont le revenu se situe dans la moyenne nationale et du Québec dont le revenu est supérieur à la moyenne nationale. Par contre, le Québec constitue un cas particulier. En effet, le Québec a bénéficié d'investissements à teneur politique dans des secteurs en essor et prospères,

⁵Nous pouvons évaluer la richesse d'une province selon plusieurs indicateurs: revenu per capita, niveau d'endettement des ménages, dotation en ressources, niveau de l'épargne, le produit intérieur brut. Nous avons principalement retenu le revenu per capita et le produit intérieur brut per capita.

exploite des richesses naturelles rémunérées, bénéficie du commerce avec les régions nanties limitrophes, l'Ontario et les États-Unis, etc. D'autre part, les provinces nanties possèdent des revenus supérieurs à la moyenne nationale. Nous pouvons partiellement conclure que les écarts de revenu entre les provinces riches et les provinces pauvres ne sont pas suffisamment significatifs pour favoriser une atténuation des écarts régionaux via la migration. Certes les coûts de transport, les aspects linguistiques et culturels ainsi que l'accès limité à l'information peuvent être des facteurs précurseurs d'un sous-ajustement.

Rémunération hebdomadaire moyenne

Période 1988-1993



Si nous considérons la croissance du revenu hebdomadaire moyen sur une période de 10 ans, c'est-à-dire la croissance totale des salaires pour la période 1983 - 1993, ainsi que la croissance annuelle, nous pouvons établir une distinction quant à la croissance du revenu au sein de la région de l'Ouest (Colombie-Britannique, Alberta, Saskatchewan et Manitoba) et de la région de l'Est (Île-du-Prince-Édouard, Nouvelle-Écosse, Nouveau-Brunswick et Terre-Neuve). En effet, la région de l'Ouest canadien a enregistré une croissance du revenu hebdomadaire plus faible que l'ensemble des autres provinces canadiennes. Le taux de croissance global sur 10 ans étant approximativement 10% moins élevé que celui des provinces maritimes et du Québec (voir tableau 6). L'Ontario a pour sa part enregistré une croissance du revenu hebdomadaire moyen de plus de 50%, ce qui est nettement plus élevé que la croissance nationale (voir tableau 6). Nous pouvons établir le même constat si nous prenons le taux de croissance annuel moyen (voir tableau 6). Notons également que le taux de croissance des revenus hebdomadaires moyens n'est aucunement fonction du niveau du revenu mais fonction des régions géographiques.

Effectivement, nous pouvons souligner que les taux de croissance annuels des salaires ont eu tendance à diminuer davantage dans les provinces indigentes de l'Est que dans les provinces nanties de l'Ouest à l'exception de l'Ontario. Aussi, durant cette période, nous constatons des flux migratoires nets foncièrement négatifs dans les provinces qui ont connu une forte décélération des taux de croissance des salaires et positifs dans les autres provinces. Cette constatation s'applique particulièrement à la Colombie-Britannique qui a connu la plus forte entrée de main d'oeuvre et qui demeure la seule province à avoir un taux de croissance annuel des salaires plus élevé en 1993 qu'en 1983.

De plus, nous observons depuis 1988 un accroissement des disparités régionales en terme de la rémunération hebdomadaire moyenne. En effet, l'écart-type de la rémunération hebdomadaire moyenne s'accroît depuis 1988 alors qu'il avait diminué au cours de la période

1984 - 1987 (voir tableau 7). La rémunération hebdomadaire moyenne des provinces de l'Est demeure toutefois inférieure à la rémunération hebdomadaire de l'Ouest. Jusqu'en 1987, la croissance des salaires était significativement plus élevée dans les provinces de l'Est. Or depuis 1987, la croissance des salaires a davantage ralenti dans les provinces de l'Est. Par concomitance, depuis 1987, les salaires dans l'Est ont cessé de rattrapper les salaires de l'Ouest (voir tableau 6). Le résultat ultime est un accroissement des disparités régionales en terme de la rémunération hebdomadaire moyenne.

Aussi, selon Vanderkamp (1986), les politiques gouvernementales de soutien du revenu (entre autre le salaire minimum et l'assurance-chômage) ont probablement contribué à accroître la rigidité des salaires. Ainsi, jusqu'en 1986⁶, VanderKamp constate que les chocs asymétriques affectant la zone monétaire canadienne ont eu un impact moins grand sur les écarts de salaire mais plus grand sur les différentiels de taux de chômage. Conséquemment, il y a eu une réduction des disparités en terme de la rémunération hebdomadaire moyenne et un accroissement des disparités au niveau des taux de chômage régionaux (demande excédentaire de travail). Toutefois nous constatons que, depuis 1988, l'écart-type de la rémunération hebdomadaire moyenne s'accroît alors que celui du taux de chômage est stable. Il est probable que ce phénomène économique ne soit que passager. Il peut par contre traduire une nouvelle réalité.

Selon le modèle néo-classique⁷, nous devrions observer une mobilité parfaite de la main d'oeuvre afin de réduire les disparités régionales qui se manifestent. Conséquemment, avec le jeu de l'offre et de la demande, nous devrions observer une diminution marginale de la croissance du revenu dans les provinces favorisées en termes d'emplois et une hausse

⁶L'étude de Vanderkamp porte grosso modo sur la période 1936-1986.

⁷ Il existe deux courants de pensée en matière de migration interprovinciale: l'approche néo-classique et l'approche du développement local. Ces deux courants de pensée seront explicités au chapitre 4.

marginale de la croissance salariale dans les provinces défavorisées parce que la main d'oeuvre devrait migrer vers les régions offrant une rémunération plus élevée. Le mouvement de la main d'oeuvre permet alors d'égaliser le prix des facteurs de production. Par contre, de façon concomitante, nous devrions observer une diminution significative des taux de chômage dans les provinces défavorisées et une hausse marginale dans les provinces de destination. Or ce que nous observons c'est un accroissement de l'écart-type salarial et un maintien des disparités régionales en matière de chômage. Ceci concorde avec l'approche du développement local. Selon l'approche du développement local, la migration interprovinciale peut à long terme être déstabilisatrice et, par conséquent, accroître les disparités régionales.

Le taux de chômage

Les tableaux 8 et 9 ainsi que le graphique III illustrent des disparités régionales importantes au sein de la zone monétaire canadienne au niveau des taux de chômage provinciaux. Nous pouvons répartir les provinces en trois groupes selon le taux de chômage enregistré par rapport à la moyenne nationale:

Taux de chômage très élevé

- Ile-du-Prince-Édouard
- Terre-Neuve

Taux de chômage élevé

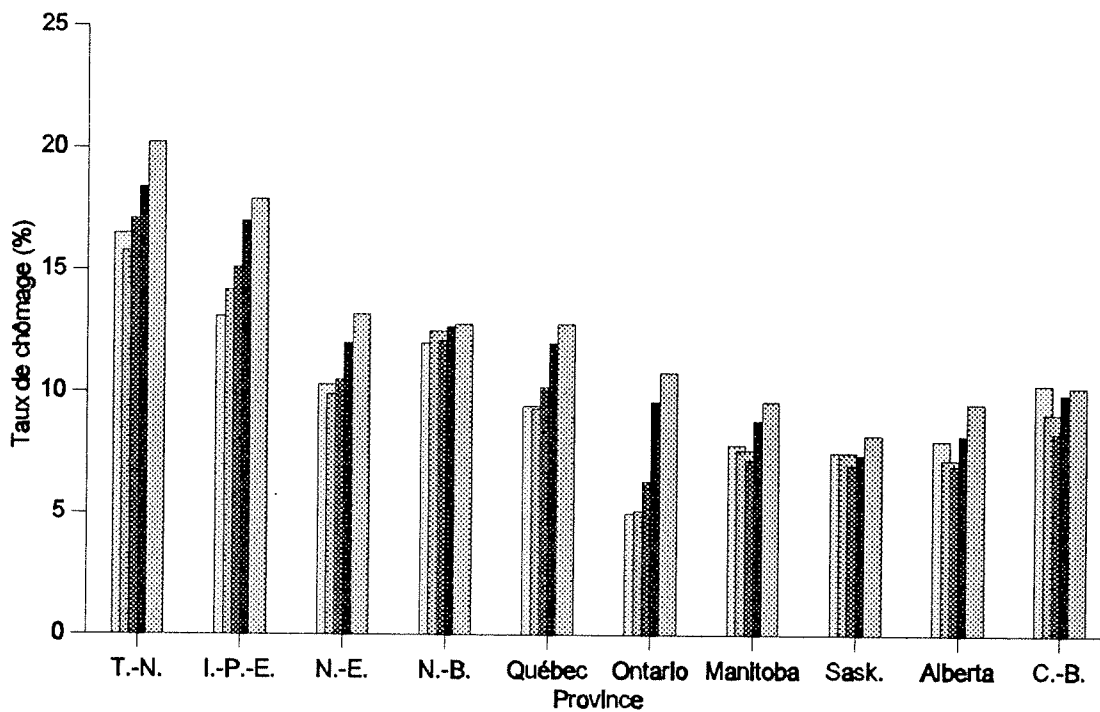
- Nouvelle-Ecosse
- Nouveau-Brunswick
- Québec

Taux de chômage inférieur à la moyenne nationale

- Ontario
- Manitoba
- Saskatchewan
- Alberta
- Colombie-Britannique

Taux de chômage

Période 1988-1992



Nous constatons que les provinces riches (Ontario, Colombie-Britannique et Alberta) possèdent des taux de chômage inférieurs à la moyenne nationale alors que les provinces pauvres de l'extrême Est canadien (incluant le Québec) connaissent des taux de chômage supérieurs à la moyenne nationale. Puisque les écarts régionaux persistent, nous pouvons mettre en doute l'efficacité de l'ajustement interne via la migration et questionner les politiques gouvernementales:

(1) Les provinces pauvres de l'Ouest canadien (Saskatchewan et Manitoba) ont des taux de chômage inférieurs à la moyenne nationale. Les producteurs agricoles, les éleveurs ainsi que les employés vivant de l'agriculture et de l'élevage n'utilisent pas les programmes de soutien de revenu du gouvernement fédéral autant que dans l'extrême Est de la zone monétaire. Les producteurs et les éleveurs sont par contre subventionnés lorsque les conditions de la nature sont défavorables aux récoltes ou lorsqu'une épidémie affligent les animaux. De plus, le gouvernement protège l'industrie contre la concurrence européenne. C'est ce qui explique le faible taux de chômage. De plus, la proximité de l'Alberta et de l'Ontario favorise la migration. D'ailleurs, l'écart-type des taux de chômage provinciaux diminue dans l'Ouest canadien. La migration serait efficace.

(2) Les emplois saisonniers liés à l'industrie de la pêche et les politiques de soutien automatique des revenus favorisent le chômage dans l'Est canadien aux dépens de la migration.

(3) Le Québec a fait les frais de la globalisation des marchés et des crises constitutionnelles. L'incertitude politique a provoqué la fermeture de plusieurs entreprises ou la réduction de leurs activités. Plusieurs entreprises se sont établies en Ontario. Si nous référons à l'approche néo-classique, les Québécois n'ont pas suffisamment migré vers l'Ontario afin de profiter des opportunités d'emplois qui se sont déplacées vers cette région. Le taux de chômage a donc grimpé au Québec. Par contre il est difficile de déterminer quel est le

niveau optimal de migration. L'approche du développement local soutient que le départ répété de la main d'oeuvre d'une région économique peut appauvrir cette région puisque les sources de croissance future emmagasinée dans la population locale quittent.

Les résultats que nous obtenons sont conformes à ceux obtenus par Day (1989). Il faut toutefois mentionner que le taux de chômage de la Colombie-Britannique tend significativement à redescendre sous la moyenne nationale depuis 1990. Par ailleurs, nous observons une corrélation entre la position des provinces relativement à leur taux de chômage et leur position relativement à leur rémunération hebdomadaire moyenne. Un taux de chômage élevé est associé à un revenu hebdomadaire moyen inférieur (exception : Québec, Saskatchewan et Manitoba). Par contre, les provinces qui ont connu les hausses salariales les moins élevées au cours de la période considérée sont les provinces qui connaissent le taux de chômage le moins élevé (provinces de l'Ouest) et vice-versa (provinces maritimes). Nous pouvons questionner les structures agricoles et les effets de l'assurance-chômage.

L'écart-type des taux de chômage provinciaux est demeuré stable au cours de la période considérée (voir tableau 9). Toutefois, si nous divisons la zone monétaire canadienne en trois grandes régions géographiques, nous constatons que l'écart-type des taux de chômage de la région de l'Ouest et de la région du Centre a considérablement diminué alors que celui de la région de l'Est s'est accru. Les ajustements régionaux seraient par conséquent plus efficaces dans l'Ouest canadien que dans dans l'Est et ces ajustements se réaliseraient aux dépens de la rémunération moyenne puisque l'écart-type de la rémunération s'est accru dans l'Ouest mais aussi dans toutes les régions.

Produit intérieur brut par habitant

Nous observons des disparités régionales importantes au niveau du produit intérieur brut par habitant. En effet, le niveau du produit intérieur brut par habitant diffère énormément d'une province à l'autre. Puisque, le produit intérieur brut diffère d'une industrie à l'autre et parce les industries sont fortement régionales au sein de la zone monétaire canadienne, il n'est pas surprenant de constater des disparités régionales importantes en terme du PIB. Nous n'avons pas reproduit les statistiques attenantes au produit intérieur brut.

Nous devons demeurer très prudent dans l'étude des disparités régionales. Comme le mentionne Day (1989), la politique monétaire a des effets différents à travers les régions parce que la relation entre les agrégats économiques, notamment sur la relation inflation-chômage, diffèrent. Les régions peuvent ne pas être homogènes, les marchés de travail fonctionnent différemment, etc. Nous devons donc utiliser des indicateurs régionaux et non nationaux. Par contre, même si les régions semblent non homogènes, il demeure probable que d'autres éléments soient responsables des écarts observés: les industries régionales, les coûts de transport, les aménagements et infrastructures locales, les soins de santé dispensés, etc.

Les disparités ne sont pas assez significatives pour provoquer des ajustements régionaux. Plusieurs hypothèses:

- (1) Grandeur du territoire qui reflète la sous-optimalité géographique de la zone monétaire à cause des coûts de transport et de l'accès limité à l'information
- (2) Politiques de soutien du revenu particulièrement inefficaces dans l'Est
- (3) Économies régionales non homogènes: pêche dans l'Est, ressources naturelles au Québec, industrie de l'automobile en Ontario, agriculture dans les Prairies, pétrole en Alberta, etc. Les provinces possèdent des dotations en facteurs très différentes.
- (4) Autres facteurs institutionnels.

Or les disparités persistent - pourquoi?

3. LA STRUCTURE ÉCONOMIQUE

3.1 LE DEGRÉ DE SYMÉTRIE DES CHOCS

3.1.1 Les études empiriques

Plusieurs économistes ont mesuré le degré d'asymétrie des chocs de la zone monétaire canadienne et d'une zone monétaire fictive Canada-États-Unis-Mexique. Certains ont évalué la variabilité des taux de change et d'autres la corrélation entre les chocs de demande et d'offre des différentes régions de la zone monétaire considérée. Dans une récente étude, Lalonde (1993) mesure et analyse le degré de symétrie des chocs à partir de la méthodologie des modèles state-space, qui consiste à décomposer les séries chronologiques des différentes régions en composantes symétriques, c'est-à-dire communes aux régions, et asymétriques, c'est-à-dire spécifique à chacune des régions, et ce, à l'intérieur d'un modèle dynamique. Dans une seconde étude récente, Bayoumi et Eichengreen (1993) ont entre autre analysé le degré d'asymétrie des chocs en évaluant les taux de corrélation de la production, de l'inflation et de l'emploi entre l'Est et l'Ouest canadien. Ces deux études soulignent l'importance de qualifier le degré de symétrie des chocs affectant une zone monétaire afin d'évaluer le coût pour une région économique d'adhérer à une union monétaire ou de maintenir sa participation à une union monétaire.

La présence de nombreux chocs asymétriques au sein d'une zone monétaire est particulièrement dommageable dans le contexte de rigidités nominales à court terme ou d'une faible mobilité des facteurs de production. Effectivement, la fluctuation des taux de change nominaux entre des régions économiques affectées par un choc asymétrique peut faciliter l'ajustement macroéconomique de ces régions puisque les taux de change réels régionaux peuvent plus rapidement s'établir à de nouvelles parités d'équilibre. Les coûts de l'ajustement (chômage, inflation) sont conséquemment réduits. Par contre, lorsque les taux

de change nominaux régionaux sont maintenus fixes, les taux de change réels des régions ne peuvent pas s'ajuster aussi rapidement. Un ajustement en terme réel est alors nécessaire. Si la main d'oeuvre n'est pas mobile et si les salaires ne s'ajustent pas instantanément aux contextes économiques régionaux, l'ajustement structurel (réel) pourrait s'avérer long et coûteux. Evidemment, si la zone monétaire est homogène, les taux de change régionaux ne jouent aucun rôle quant à l'absorption des chocs. Le taux de change "national" peut efficacement rétablir l'équilibre de la zone monétaire vis à vis du reste du monde. Aussi, Lalonde (1993) souligne que pour compenser la perte des politiques monétaires régionales indépendante, l'ajustement doit principalement reposer sur la mobilité des facteurs de production ou des capitaux ou sur les politiques budgétaires et fiscales des gouvernements fédéral et provinciaux. Or les mécanismes d'ajustement initiés par le marché (mobilité de la main d'oeuvre) sont souvent imparfaits. Conséquemment, sans l'intervention du gouvernement, il sera difficile de maintenir l'équilibre interne.

Le degré de symétrie des chocs détermine en fait le coût pour une région économique d'adhérer à une union monétaire ou de maintenir sa participation. Une zone monétaire est non homogène si les taux de change régionaux doivent continuellement s'ajuster afin de maintenir une parité viable. Plus précisément, pour Fenton et Murray (1992), ce sont les modifications dans les termes de l'échange qui donnent naissance à des chocs asymétriques. De plus, la flexibilité des taux de change importe davantage aux régions dont les termes de l'échange sont sujet à de larges variations car ces régions doivent fréquemment ajuster la parité de leur taux de change afin d'absorber les pressions des ajustements qui autrement se répercuteraient sur les salaires et les prix intérieurs. Par conséquent, si les termes de l'échange sont stables entre les provinces canadiennes, la zone monétaire est optimale. Nous n'avons pas à considérer la variabilité des termes de l'échange avec les autres pays. A cet égard, Lalonde mentionne dans son étude deux déterminants de la symétrie des chocs; (1) la similitude dans les structures industrielles et (2) les comportements et les préférences similaires des agents économiques.

Deux récentes études portant sur le degré de symétrie des chocs affectant la zone

monétaire canadienne parviennent à des résultats intéressants. La première, celle de Lalonde (1993), qualifie la zone monétaire canadienne de sous-optimale:

(1) Forte asymétrie des chocs (voir tableau 12)

Pour l'ensemble des provinces canadiennes, la corrélation des chocs d'offre avec l'Ontario, la région d'ancrage, est inférieure à 50% (à l'exception du Québec).

(2) Importance des chocs spécifiques à chacune des provinces (voir tableau 13)

La composante spécifique explique plus de 70% des chocs dans les provinces maritimes et dans les provinces des prairies. La composante commune canadienne explique moins de 40% des chocs affectant la zone monétaire canadienne.

(3) Présence d'une zone centrale (les chocs sont relativement symétriques) et d'une zone périphériques (chocs sont relativement asymétriques).

Lalonde conclut que les zones monétaires américaines et canadiennes peuvent être divisées en deux grandes zones: l'une où les chocs sont relativement symétriques (zone centrale) et l'autre caractérisée par un degré d'asymétrie des chocs relativement élevé (zone périphérique). La zone centrale canadienne serait constituée du Québec et de l'Ontario parce que leur spécification est pratiquement similaire. Le Canada dans son ensemble est caractérisé par un niveau d'asymétrie des chocs relativement élevé par rapport aux régions américaines. Le Canada n'a pas intérêt à participer à une union monétaire avec les États-Unis. En effet, les résultats de Lalonde indiquent que les régions canadiennes sont plus symétriques entre elles qu'elles ne le sont avec les régions américaines. Il demeure toutefois que les régions canadiennes sont caractérisées par une forte proportion de chocs spécifiques, ce qui rend la politique fiscale extrêmement importante à l'intérieur d'une union monétaire.

La seconde étude, celle de Bayoumi et Eichengreen, qualifie également la zone monétaire

canadienne de sous-optimale (voir tableau 14):

- (1) Les chocs d'offre⁸ ne sont pas corrélés entre l'Est et l'Ouest canadien. La structure régionale des industries est une explication possible.
- (2) Les chocs de demande⁹ sont très corrélés entre l'Est et l'Ouest du Canada, ce qui reflète l'incidence des politiques économiques nationales.
- (3) La croissance n'est pas fortement corrélée entre l'Est et l'Ouest du Canada.
- (4) L'inflation est parfaitement corrélée entre l'Est et l'Ouest du Canada, ce qui reflète l'incidence de la politique monétaire uniforme à l'échelle nationale.

Sur la base de la corrélation des chocs d'offre, qui reflètent l'impact des chocs externes sur la technologie et les conditions économiques extérieures, Bayoumi et Eichengreen (1993) concluent que la zone monétaire canadienne peut être divisée en deux grandes zones: l'Est et l'Ouest canadien. Mundell (1961) arrive au même résultat. Nous pouvons confirmer que la zone monétaire canadienne est sous-optimale sur la base de ces deux études économétriques. Toutefois, il est difficile d'après les résultats de Lalonde, Bayoumi et Einchengreen de déterminer quelles alternatives s'offrent aux gouvernements provinciaux qui se disent lésés par la structure économique actuelle.

⁸ Les chocs d'offre ont plusieurs sources: fluctuations imprévues des taux de change (affectent le coût des facteurs de production importés et le prix des exportations), changements technologiques (affecte la productivité ainsi que le coût unitaire de production), volatilité des taux d'intérêt (affecte le financement et les projets).

⁹ Les chocs de demande ont plusieurs sources: changement dans le prix des biens complémentaires et substituts, effets de diffusion et effets de cliquet, cycle du produit, publicité, qualité ou perception de la qualité du produit, facteurs saisonniers, changement dans les goûts et les préférences des consommateurs, anticipations, facteurs sociologiques, démographie.

3.1.2 Le commerce interprovincial

Les provinces canadiennes ont principalement orienté la commercialisation de leurs produits manufacturés vers les marchés internationaux, et ce, aux dépens du marché intérieur. La plupart des provinces canadiennes commercent davantage sur le marché mondial que sur le marché domestique (voir tableau 15):

Forte proportion du commerce est interprovincial (national)

Nouvelle-Ecosse
Alberta (province qui bénéficie le plus de la migration interprovinciale)
Manitoba
Ile-du-Prince-Edouard

Forte proportion du commerce s'effectue avec l'étranger

Terre-Neuve
Colombie-Britannique
Saskatchewan
Ontario

Commerce réparti entre l'étranger et l'interprovincial

Québec
Nouveau-Brunswick

Nous constatons que les provinces dominantes (Ontario, Colombie-Britannique) commercent principalement avec l'étranger. Ces provinces absorbent la main d'oeuvre excédentaire des autres provinces de la zone monétaire. De plus, le marché domestique canadien n'est pas très important si nous le comparons au marché domestique européen:

Table 1: The Structure of Trade within the European Community and within Canada

	European Community	Canada
Internal trade as % of GDP (1984)	13.5%	18.7%
Internal trade as % of total exports (1984)	53.9%	44.4%
Excluding largest internal relationship	48.9%	32.2%
Internal trade as % of total exports (1990)	60.7%	n.a.
Average number of neighboring members (provinces)	2.8	2.1
Average number of neighboring nonmembers (states)	1.7	2.9

Sources: *International Financial Statistics and Direction of Trade Statistics* (International Monetary Fund); Canada, Department of Finance; and author's calculations.

De plus, les économies régionales ne sont pas interdépendantes. Ce manque d'interdépendance ainsi que la spécialisation régionale des industries expliquent en partie la forte asymétrie des chocs d'offre caractérisant la zone monétaire canadienne. D'ailleurs, dans une étude publiée par le C.D. Howe Institute, Daniel Schwanen mentionne que si nous enlevons les flux commerciaux Québec-Ontario, le pourcentage de commerce interprovincial chuterait davantage que si nous enlevions les flux commerciaux entre deux états de l'union économique européenne. De plus, chaque province canadienne possède peu de voisins frontaliers avec lesquels commercer alors qu'en Europe, chaque état peut commercer avec plusieurs partenaires limitrophes.

Une politique commerciale uniforme ne peut exister au Canada. Aussi, nous devons noter la difficulté de former des travailleurs pouvant être qualifié dans plus d'une industrie. Avec une politique de grappe industrielle, les industries régionales seraient davantage interdépendantes et les bénéfiques d'un choc externe positif transmis à l'ensemble des régions. Le gouvernement fédéral met toutefois l'emphase sur une politique industrielle qui ne favorise pas la synergie parce qu'il achète des appuis régionaux.

3.2 L'EFFICACITÉ DE L'AJUSTEMENT PAR LE TAUX DE CHANGE

3.2.1 Le rôle du taux de change

La zone monétaire canadienne est non homogène et il est peu probable qu'elle le devienne étant donné la forte spécialisation régionale des industries. Par conséquent, l'utilisation du taux de change nominal pour les fins d'un ajustement économique régional peut s'avérer un bon mécanisme d'ajustement. Mais cet outil est-il efficace? Lorsque les régions économiques sont affectées de façon non homogène par les chocs macroéconomiques, dans le contexte d'économies libérales, les taux de change réels régionaux s'ajustent normalement aux chocs réels externes de demande et d'offre. Cet ajustement est nécessaire afin de refléter adéquatement l'efficacité relative des régions économiques et leur écart de productivité, d'autant plus que le choc aura des conséquences permanentes. Le taux de change réel est un prix relatif qui traduit la relation entre les prix et les salaires internes et ceux externes à la région économique. Or le taux de change réel peut tarder à atteindre son niveau d'équilibre de long terme; équilibre structurel de l'économie. Par contre, il importe qu'il converge rapidement vers cet équilibre afin d'éviter des déséquilibres chroniques de la balance des paiements et des déséquilibres internes, notamment sur le marché du travail. Aussi, la manipulation du taux de change nominal peut permettre d'accélérer, dans une perspective de court terme, l'ajustement du taux de change réel vers son équilibre de long terme. Il faut cependant déterminer si le plein emploi ou la stabilité des prix peuvent être maintenus par des ajustements internes sur le marché du travail sans qu'il soit nécessaire d'induire une variation dans le taux de change nominal.

Cependant, les variations induites dans le taux de change nominal apportent à court terme des résultats concrets. Or il importe de déterminer si effectivement la perte de ce mécanisme d'ajustement est coûteuse. Il faut donc évaluer si l'utilisation du taux de change nominal peut efficacement permettre de rétablir l'équilibre interne et externe puis de maintenir le plein emploi à long terme. La manipulation du taux de change nominal est un instrument d'ajustement efficace dans la mesure où il affecte notablement le niveau d'équilibre du taux de change réel. Les variations induites dans le taux de change réel peuvent alors affecter les prix relatifs des biens produits dans les diverses régions économiques et ainsi absorber les chocs d'offre d'origine externe. Si ces chocs sont absorbés, nous ne devrions pas observer des écarts régionaux importants dans les principaux déterminants économiques du marché du travail: taux de chômage et rémunération hebdomadaire moyenne.

Certes, l'utilisation du taux de change nominal pour ajuster les économies régionales confrontées à des chocs asymétriques a pour avantage de permettre aux responsables des politiques budgétaires et fiscales de poursuivre d'autres objectifs internes comme la stabilité des prix, la croissance réelle et le plein emploi. Aussi, il faut considérer si des instruments alternatifs plus efficaces sont disponibles et accessibles, notamment la mobilité de la main d'oeuvre, la mobilité des capitaux, les paiements de transfert et diverses politiques fiscales et budgétaires. En fait, Mundell n'accorde un rôle au taux de change que si une politique monétaire commune ne peut être entreprise.

Pour déterminer l'efficacité du mécanisme d'ajustement du taux de change réel par le taux de change nominal, en réponse à un choc externe, Smaghi et Vori (1993) considèrent important de déterminer de prime abord si l'asymétrie des chocs est réelle ou si elle est plutôt tributaire de réponses différentes aux mêmes chocs externes de la part des gouvernements provinciaux. L'utilisation du taux de change nominal pour rétablir l'équilibre sur les marchés du travail est efficace si et seulement si le choc initial affecte différemment chacune des sous-régions économiques pour des raisons structurelles. Chacune des régions voit alors ses termes d'échange se modifier. Par contre, si les chocs ne sont pas spécifiques à chacune des régions,

le taux de change n'est pas un mécanisme approprié d'ajustement et ne doit pas être utilisé pour rétablir les équilibres macroéconomiques. Les objectifs relatifs au taux d'inflation et au taux de chômage appartiennent alors aux décideurs et à la collectivité.

Effectivement, un choc externe peut être résorbé en limitant les conséquences négatives sur les déterminants macroéconomiques, notamment l'inflation et le chômage. Par contre, un gouvernement peut pour des motifs plus ou moins justifiés tolérer du chômage ou de l'inflation afin de ramener les marchés du travail en équilibre. Nous présumons toutefois que l'objectif ultime du gouvernement est de régulariser les prix et la production pour maintenir le plein emploi et contrôler l'inflation. Nous avons vu qu'au sein de la zone monétaire canadienne les chocs sont réellement spécifiques aux provinces. Le taux de change pourrait donc être un instrument profitable aux gouvernements provinciaux. Par contre, le gouvernement fédéral a obtempéré devant les forces politiques provinciales; il n'a pas favorisé des ajustements régionaux puisqu'il a, jusqu'à maintenant, financé directement et indirectement les déséquilibres.

Aussi l'efficacité du taux de change nominal est fonction du degré de rigidité des salaires et des prix nominaux et réels. Le degré de rigidité des salaires réels se mesure en déterminant l'élasticité des salaires nominaux par rapport au prix et leur élasticité par rapport aux conditions du marché [Smaghi et Vori (1993)]. Les salaires sont rigides en termes réels si les salaires nominaux réagissent plus rapidement et essentiellement aux variations des prix à la consommation; les salaires sont rigides en terme nominaux si les salaires nominaux suivent les tendances qu'ils ont eux-même affichées récemment et ne réagissent guère aux variations de prix [Fenton et Murray (1992)]. Ainsi, si les salaires nominaux sont plus élastiques au prix qu'aux conditions du marché, c'est-à-dire que les salaires réels sont rigides, alors le taux de change ne sera pas un instrument efficace puisqu'il ne pourra pas modifier les prix relatifs. Une dévaluation monétaire en réponse à un choc négatif de demande sera immédiatement accompagnée par une hausse salariale nominale afin de maintenir constant le pouvoir d'achat suite à la hausse des prix domestiques. Il faut donc du chômage pour rétablir l'équilibre. Pour

utiliser efficacement le taux de change nominal, il ne faut pas que les salaires soient indexés. Les consommateurs doivent souffrir d'illusion monétaire. L'équilibre macroéconomique du plein emploi sera par contre rétabli sans heurts si le marché du travail s'ajuste, c'est-à-dire si les prix et les salaires réels réagissent et s'ajustent en fonction des conditions du marché, donc parfaitement flexibles à la hausse comme à la baisse.

Autrement dit, si les prix et les salaires nominaux réagissent davantage aux conditions du marché qu'aux prix historiques, un ajustement interne et externe pourra s'opérer par une politique monétaire expansionniste. Cette politique provoque une hausse inattendue des prix, réduit les salaires réels et conduit à une dévaluation. Sinon, l'économie devra subir de l'inflation ou du chômage selon la nature du choc. Le taux de change nominal permet ainsi de stabiliser plus rapidement l'économie durant la période des rigidités. Il permet au taux de change réel de s'ajuster plus rapidement et d'éviter les coûts de transition en terme de chômage et d'inflation. En fait ce n'est que lorsque le taux de change nominal s'ajuste plus rapidement aux chocs que les prix et les salaires nominaux que la perte du mécanisme d'ajustement qu'est le taux de change nominal peut être coûteuse.

Pour évaluer la pertinence d'un ajustement des régions économiques par des politiques monétaires régionales, trois déterminants économiques sont importants: les prix relatifs, le comportement des agents économiques et les caractéristiques économiques de la région (degré d'ouverture, diversification). D'une part, l'efficacité de l'ajustement interne repose sur la façon dont les prix économiques intérieurs¹⁰ traitent et peuvent capter l'information. La zone monétaire sera considérée optimale si les prix économiques intérieurs assimilent totalement l'information disponible et traduisent adéquatement cette information de manière à concrétiser l'ajustement désiré sur les marchés intérieurs, notamment sur le marché du travail. Si les prix économiques intérieurs ne traduisent pas la rentabilité effective des

¹⁰Il s'agit de prix économiques qui englobent l'information contenue dans les différentiels rencontrés dans les taux de chômage régionaux, dans les salaires provinciaux, etc.

ressources ou si les agents économiques ne répondent pas aux signaux émis par les prix intérieurs alors l'ajustement interne ne sera pas complet. Au sein de la zone monétaire canadienne, les prix économiques ne traduisent pas la rentabilité effective des ressources parce que l'information est coûteuse étant donné l'étendue géographique de la zone monétaire.

D'un autre point de vue, il faut aussi évaluer si les régions économiques peuvent efficacement utiliser leur taux de change régional¹¹. Il faut alors prendre en considération le comportement des agents économiques qui peuvent répondre de façon plus ou moins adéquate aux signaux émis par les prix relatifs extérieurs, c'est-à-dire le taux de change¹². Aussi, si structurellement l'économie régionale est trop dépendante du marché international pour réussir à s'en isoler de façon autonome, tout mouvement du taux de change aura des répercussions immédiates sur les prix et les salaires intérieurs¹³.

Par contre, comme le mentionne Lalonde (1993) en présence de rigidité à la baisse des salaires nominaux et de chocs asymétriques entre les sous-régions de la zone monétaire, la perte des instruments du taux de change et de la politique monétaire peut s'avérer très coûteuse en terme d'un ajustement via le chômage à court terme. Encore faut-il déterminer le degré de rigidité car Fenton et Murray (1992) ont mentionné que des ajustements trop fréquents et automatiques du taux de change en réponse aux chocs externes induisent des

¹¹Il est souhaitable que les mouvements du taux de change modifie la composition et le volume de la production et de la consommation des biens échangeables et de biens non échangeables.

¹²Par exemple, parce que les travailleurs désirent maintenir leur pouvoir d'achat réel, suite à une dévaluation, ils demanderont une hausse des salaires qui annulera la baisse de revenu réel désirée par les autorités monétaires afin de rétablir l'équilibre intérieur.

¹³Par exemple, si une région économique est très ouverte et produit un nombre limité de biens, elle doit alors importer une forte proportion de ses biens de consommation. Les prix mondiaux deviennent alors très importants.

changements institutionnels pouvant mener à des indexations plus importantes des salaires. Il faut déterminer si les salariés dans chacune des provinces sont réceptifs aux chocs, quelles sont leurs anticipations et s'ils croient que les gouvernements vont soutenir le revenu réel par des paiements de transfert automatiques. Il faut également déterminer si le choc est passager ou permanent. Effectivement, tout choc permanent doit recevoir un ajustement réel et non qu'en terme nominal. Une analyse sommaire de la réaction de la population et des syndicats à la réforme annoncée sur l'assurance-chômage et aux coupures de postes dans la fonction publique démontre que le gouvernement est perçu par la population comme "pourvoyeur" d'un revenu minimal.

Le problème au Canada est certes la présence de syndicats nationaux qui négocient des conditions salariales de façon uniforme pour l'ensemble du pays au lieu de s'adapter spécifiquement aux conditions économiques de chacune des provinces et chacune des industries. D'ailleurs, Van Der Ploeg (1988) a démontré que les salaires canadiens répondent à 63.2% à l'IPC et 36.8% aux salaires retardés. Ils seraient donc rigides en termes réels. L'utilisation des taux de change régionaux ne seraient pas efficace au sein de la zone monétaire canadienne. Aussi, la politique monétaire poursuivie par la Banque du Canada a largement contribué à transmettre à toutes les régions du Canada un choc majeur n'affectant qu'une région spécifique. Le gouvernement peut toutefois intervenir pour imposer des conditions propres à chaque région économique et encourager des ajustements régionaux réels et structurels.

3.2.2 Le degré d'ouverture des marchés

Le degré d'ouverture d'une économie nationale ou régionale détermine quel sera l'impact d'un choc économique d'origine externe sur l'équilibre macroéconomique interne de l'économie nationale ou régionale. Le degré d'ouverture détermine aussi le degré de dépendance de l'économie nationale ou régionale aux marchés étrangers et aux conditions économiques extérieures. Mckinnon (1963) indique que les petites économies ouvertes, c'est-à-dire une économie qui importe beaucoup et dont la production est concentrée sur quelques biens exportables, ne peuvent pas utiliser le taux de change régional ou national afin d'absorber les chocs asymétriques ou d'améliorer leur position concurrentielle. Mundell précise cette idée en mentionnant qu'il y a une limite inférieure à la grandeur de la zone monétaire, une limite déterminée par le rapport des importations sur la consommation totale. En effet, si le gouvernement veut réduire le taux de chômage par une réduction des salaires, il peut dévaluer sa monnaie. La dévaluation monétaire provoque une très forte hausse des prix des biens importés et si ceux-ci composent une forte proportion de la consommation locale alors la baisse de salaire ne pourra pas se concrétiser.

Les agents économiques évoluant au sein d'une économie ouverte transigent régulièrement sur les marchés étrangers. La valeur des transactions avec l'étranger composent généralement une proportion importante de la consommation totale. Conséquemment, les consommateurs doivent implicitement évaluer leurs dépenses en devises. Le pouvoir d'achat des consommateurs est alors tributaire du taux de change et tout mouvement du taux de change induit des ajustements internes au niveau des prix et des salaires. Effectivement, la dévaluation réduit le pouvoir d'achat réel car les prix intérieurs augmentent considérablement, et, comme il n'y a pas de biens substitués produits au sein de l'économie, la dévaluation provoquera automatiquement une indexation des salaires nominaux et des prix. Naturellement, l'indexation sera fonction du degré de rigidité des salaires réels. Si les salaires

sont rigides en termes réels, la dévaluation n'apportera pas les correctifs visés puisqu'elle sera contrée par la hausse des prix intérieurs. Seules les grandes économies fermées peuvent bénéficier d'un ajustement par le taux de change puisque l'effet immédiat d'une dépréciation sur le niveau des prix intérieurs n'est pas aussi manifeste. Les salaires et les prix n'ont pas à être indexés pour compenser la hausse des prix intérieurs relativement aux prix étrangers puisque le pouvoir d'achat demeure sensiblement le même suite à la hausse des prix étrangers.

La pertinence du critère du degré d'ouverture de l'économie dans l'évaluation de l'optimalité d'une zone monétaire a été démontrée par McKinnon (1963). A la base, nous devons évaluer si la politique monétaire-fiscale interne est plus efficace que la manipulation du taux de change pour ajuster l'économie par le biais d'un mouvement dans la production et la dépense entre les biens échangeables et les biens non échangeables. Selon McKinnon(1963), la manipulation du taux de change n'est pas compatible avec la stabilité interne des prix pour une économie très ouverte. Aussi, si nous nous promènon à travers le spectre d'une économie fermée à une économie ouverte, le taux de change flexible perd en efficacité quant au maintien de l'équilibre de la balance externe. McKinnon (1963) mentionne que c'est précisément dans le cas d'une grande économie ouverte que les fluctuations du taux de change vont induire des variations importantes au niveau des prix intérieurs. Les variations induites vont être suffisamment importantes pour que l'effet d'une variation du taux de change sur la production domestique soit petit.

Si les provinces canadiennes commercent beaucoup entre elles, donc sont très ouvertes à l'économie canadienne, du moins beaucoup plus qu'aux marchés étrangers, alors elles ne devraient pas utiliser une politique monétaire distincte pour faire varier leur taux de change bilatéral. Les économistes Fortin(1991) et Racette(1991) se sont récemment penchés sur le sujet dans le cadre de la Commission Bélanger-Campeau. Ils sont d'avis que le Québec ne devrait pas adopter sa propre monnaie à taux de change flottant puisque le Québec possède

une économie relativement petite et ouverte. Ce constat s'applique à toutes les provinces canadiennes. D'ailleurs, Laidler (1991) a mentionné que l'utilité du taux de change est positivement corrélée avec la taille de l'économie et négativement corrélée avec son ouverture au commerce international.

D'autre part, McKinnon (1963) démontre que le critère de la taille et du degré d'ouverture d'une économie est importante quant à l'analyse dynamique de la mobilité de la main d'oeuvre. Généralement, plus une économie est diversifiée, plus elle est grande, plus petit sera son secteur extérieur. La mobilité de la main d'oeuvre, dans une économie diversifiée, sera plus facile et plus flexible car non seulement elle migrera d'une région géographique à une autre, elle pourra également migrer entre les industries. Sur la base de ce critère, aucune province n'a intérêt à quitter la zone monétaire canadienne pour devenir une entité autonome à tous les niveaux (politique, économique, commerciale, etc.). La diversification propre à la zone monétaire canadienne ne pourra plus servir les intérêts économique de la province scissionniste. Aussi, pour maintenir la liquidité de la monnaie, pour de petites zones monétaire, un taux de change fixe est nécessaire. La fixité sera vraisemblablement établi en fonction de la monnaie canadienne, si une monnaie provinciale est utilisée. Sinon, la monnaie canadienne aura cours légal (ou la devise d'un autre pays). Conséquemment, la province scissionniste n'aura pratiquement aucun contrôle sur sa politique monétaire. Elle a donc intérêt à demeurer au sein de la zone monétaire canadienne afin d'influencer la politique monétaire commune à l'ensemble des régions de la zone monétaire. Elle pourra négocier diverses alternatives politiques afin d'obtenir plus d'autonomie au niveau de ses divers pouvoirs politiques et outils économiques.

De plus, les mouvements de capitaux au sein des petites zones monétaires sont davantage essentiels afin de promouvoir une spécialisation économique suffisante et une croissance économique viable que le libre mouvement du capital dans les grandes économies. En fait, plus l'économie d'un pays ou d'une région est ouverte, plus celui-ci ou celle-ci a intérêt à intégrer une union monétaire [McKinnon(1963)]. Chaque province canadienne gagne à participer à l'union monétaire puisque l'efficiencia du taux de change régional n'est pas assuré. Chaque province aura à supporter au sein de la zone monétaire canadienne une augmentation de la variation dans la production mais bénéficiera d'une réduction dans la fluctuation des prix.

3.2.3 Diversification des économies régionales

Dans une économie fortement diversifiée, le taux de change perd son rôle de stabilisateur aux dépens de mécanismes d'ajustement internes. La diversité de la production minimise l'impact d'un choc sur l'ensemble de l'économie. C'est en fait le principe d'assurance qu'on applique: plus les biens exportés sont différents et nombreux, plus petite sera la proportion des exportations affectée par un choc particulier. Aussi, un choc négatif peut être compensé par les avantages qu'en retirent d'autres secteurs de l'économie. Selon Kennen (1963), la diversification de l'économie est un critère de premier ordre dans l'évaluation de l'optimalité d'une zone monétaire; tant par la diversité de la production que par le nombre de régions différentes appartenant à la zone monétaire. Il conclut qu'une économie nationale suffisamment diversifiée n'aura pas à subir de larges variations au niveau de ses termes d'échange comparativement à une économie nationale spécialisée. Le taux de change n'apportera absolument rien en terme d'ajustement pour une économie suffisamment diversifiée.

Une économie diversifiée ne subira pas une hausse marquée de son taux de chômage si un choc affecte son secteur d'exportation principal par rapport à une économie spécialisée. De plus, Kennen (1963) soutient que le lien existant entre l'étranger et la demande domestique, spécialement celui entre les exportations et l'investissement, sera moins fort pour une économie diversifiée. Par conséquent, la variation dans l'emploi domestique importé de l'étranger ne sera pas grandement aggravé par des changements dans la formation du capital. Or le problème avec une économie diversifiée comme celle du Canada, c'est lorsqu'une région subit le chômage, d'autres doivent accepter de l'inflation afin de régler le problème de l'emploi. Donc, il y aura différents degrés d'inflation et de chômage entre les régions d'une économie nationale diversifiée. Les termes d'échange vont varier beaucoup plus pour les provinces canadiennes qui ne produisent que quelques produits spécifiques. Il est alors important que la zone monétaire coïncide avec la zone fiscale.

D'ailleurs, un taux de change fixe est davantage recommandé pour les économies diversifiées parce que la diversification sert à pondérer les chocs externes, à stabiliser la formation domestique du capital, *ex ante*, et à minimiser les dommages une fois le choc subi, *ex post*. Par contre, un taux de change fixe implique des politiques intérieures fortes. Aussi, une économie diversifiée est vulnérable aux chocs monétaires comme une hausse dans salaires monétaires relativement au prix des importations. La politique budgétaire doit alors être utilisée pour compenser l'absence de mobilité de la main d'oeuvre. Certes, le Canada peut être considéré comme une économie diversifiée. Par contre, chacune des provinces constituent des économies spécialisées. Les chocs affectant l'économie canadienne vont donc affecter sévèrement certaines régions localisées et les mécanismes d'ajustement internes peuvent ne pas être efficaces à rétablir l'équilibre.

De fait, les secteurs qui peuvent bénéficier d'un choc quelconque ne seront pas nécessairement à proximité des régions atteintes plus durement. Donc les provinces pourraient bénéficier d'un instrument d'ajustement comme le taux de change. Effectivement, les variations de la demande auront des conséquences macroéconomiques importantes pour chacune d'entre elles. Par contre, il semble qu'elles réagissent de façon similaire aux chocs de demande. Il faut donc évaluer l'importance des chocs d'offre et leur degré. Par contre, les provinces canadienne subissent une rigidité des salaires nominaux; la manipulation du taux de change ne sera pas efficace car les agents vont percevoir plus facilement l'impact d'une modification du taux de change sur leur revenu réel. Ils vont conséquemment ajuster leurs salaires et les prix en fonction des changements survenus dans le taux de change.

4. PROCESSUS D'AJUSTEMENT INTERNES DE LA ZONE MONÉTAIRE

4.1 LES PROCESSUS D'AJUSTEMENT INTERNES

4.1.1 L'importance des processus d'ajustement internes

L'optimalité d'une zone monétaire repose indubitablement sur la qualité et sur l'efficacité du processus d'allocation, entre différentes régions et diverses utilisations, des ressources productives, notamment la main d'oeuvre et les capitaux. L'allocation de ces ressources s'effectue grâce aux mécanismes du marché qui, par l'information contenue dans les prix (différentiels rencontrés dans les taux de chômage, dans les salaires, etc.), oriente les ressources vers les utilisations les plus productives. Par contre, par des transferts de ressources financières d'une région à une autre et l'établissement de politiques affectant l'allocation des ressources, le gouvernement peut arbitrairement modifier les signaux du marché et altérer la valeur informationnelle des prix relatifs, et ce, dans le but de corriger les imperfections du marché ou de répondre à des objectifs socio-économiques généraux. L'étude de l'optimalité de la zone monétaire canadienne, pour être complète, doit donc reposer sur une analyse à la fois objective et subjective de l'efficacité avec laquelle les ressources sont attribuées par le marché et par les gouvernements. A priori, la mobilité des facteurs de production est considérée désirable et elle est de fait encouragée.

Cependant, il importe de juger de la désirabilité effective de la mobilité des facteurs de production et principalement de celle de la main d'oeuvre. Des considérations culturelles [Dudley (1972)], les orientations établies en termes du plein-emploi et de la stabilité du revenu disponible et les implications d'un développement durable [Carel, Coffey et Polèse (1989)] doivent nuancer les coûts et les avantages imputables aux mouvements de la main d'oeuvre par rapport à la flexibilité des taux de change provinciaux et par rapport au financement des déséquilibres par des paiements de transfert ou des mouvements de capitaux à court terme.

Nous avons précédemment démontré que la zone monétaire canadienne n'est pas homogène. Une forte proportion des chocs affectant l'économie canadienne sont spécifiques aux provinces. La spécialisation de la production en fonction des provinces, le faible volume de commerce interprovincial et l'absence d'intégration des industries à travers le pays expliquent succinctement cette réalité canadienne. L'équilibre interne est par conséquent relativement instable et de nombreux ajustements doivent s'opérer afin de maintenir une stabilité cohérente et soutenable des taux de change provinciaux bilatéraux. Cette stabilité est importante puisque des termes de l'échange qui ne reflètent pas la parité d'équilibre de long terme peuvent finalement induire des déséquilibres structurels importants.

Le processus d'allocation des ressources prend donc énormément d'importance dans l'atteinte de l'équilibre macroéconomique de la zone monétaire canadienne. Il est un expédient aux chocs asymétriques qui perturbent l'équilibre interne de la zone puisqu'il concrétise l'ajustement structurel et dynamique des régions, nonobstant les interventions impromptues ou politiques des gouvernements. Donc, si les prix et les salaires ne s'ajustent pas convenablement à cause de la présence de rigidités, il est possible de maintenir l'équilibre interne et externe de la zone monétaire par la mobilité des facteurs de production. Dans cet ordre d'idée, la mobilité de la main d'oeuvre et des capitaux traduit une allocation des ressources presque impérative dans le contexte d'une zone monétaire non homogène où les ressources deviennent simultanément sous-utilisées et sur-utilisées dépendamment des régions. Par contre, la mobilité des facteurs de production peut restaurer de façon autonome les équilibres internes et externes si et seulement si la main d'oeuvre et les capitaux répondent adéquatement aux signaux du marché. A cet égard, la théorie classique du commerce international et le théorème de Heckscher-Ohlin nous indiquent qu'à l'équilibre les prix relatifs et absolus des facteurs de production devraient être équivalents dans toutes les provinces canadiennes s'il n'y a pas d'obstacles à leur mobilité.

Cependant, le faible volume du commerce interprovincial, l'existence de barrières à la mobilité des facteurs de production, l'importance des facteurs institutionnels et la présence d'industries disparates et non intégrées au sein de la zone monétaire confirment la difficulté

avec laquelle l'égalisation du prix des facteurs s'opère au Canada. Nous avons d'ailleurs mis en exergue des écarts régionaux importants et persistants au niveau des taux de chômage provinciaux et de la rémunération des travailleurs. Par inférence le coût de maintenir la zone monétaire peut être élevé si le mécanisme du taux de change est efficient. Or l'ajustement des économies régionales par les taux de change régionaux pourrait être difficile à concrétiser ou apporter de l'instabilité. Nous devons donc déterminer s'il est plus optimal d'utiliser comme mécanisme d'ajustement des taux de change régionaux partiellement efficaces ou des mécanismes internes imparfaits.

Il faut souligner qu'une mobilité imparfaite ou insuffisante de la main d'oeuvre et des capitaux dans un contexte de non homogénéité des économies régionales ne justifie pas nécessairement la désagrégation de la zone monétaire canadienne. Certes, l'allocation inefficace des ressources disponibles mène de toute évidence à des déséquilibres chroniques dans les termes de l'échange et dans la balance des paiements de chacune des provinces. Inévitablement, ces déséquilibres cumulés ont des incidences négatives sur la compétitivité, la poursuite du plein-emploi et la croissance économique. Evidemment, l'immobilité de la main d'oeuvre et des capitaux entre les régions de la zone monétaire pourrait être acceptée par des arrangements monétaires donnant à chacune des régions sa propre monnaie, ce qui offrirait plus de flexibilité à chacune des régions dans la poursuite des politiques fiscales, budgétaires et monétaires. Cependant, ces arrangements monétaires ne sont pas sans coûts et le gouvernement pourrait efficacement intervenir pour rectifier la situation. En fait, Dudley (1972) maintient que la solution optimale est toujours la migration de la main d'oeuvre et ce quelque soit son degré de mobilité. La dévaluation constitue une solution de deuxième ordre qui n'est souhaitable que si la seule alternative est le chômage.

Dans cette perspective, la mobilité de la main d'oeuvre a fait l'objet de nombreuses études. Certaines de ces études ont spécifiquement évalué et qualifié le pourcentage de migration interprovinciale tandis que d'autres ont principalement analysé les disparités régionales en termes du taux de chômage, des salaires et de la production. Cependant, les résultats obtenus ne permettent pas de déterminer explicitement si la main d'oeuvre est

suffisamment mobile pour justifier le maintien intégral de la zone monétaire canadienne ou s'il est possible de la rendre plus mobile. Or il faut mentionner que, dépendamment de l'approche théorique sous-jacente à l'étude de la mobilité de la main d'oeuvre, les implications de la migration interprovinciale de la main d'oeuvre peuvent fortement différer. A cet effet, parmi les économistes qui étudient l'impact de la mobilité de la main d'oeuvre (et des capitaux) sur un système économique donné, deux courants de pensée "s'affrontent": l'approche néo-classique et l'approche du développement local.

Selon l'approche néo-classique, la migration interprovinciale de la main d'oeuvre constitue l'un des principaux mécanismes d'ajustement aux chocs asymétriques qui affectent une zone monétaire. Par le jeu de l'offre et de la demande de travail, initié par les écarts régionaux de prix relatifs (taux de chômage et rémunération hebdomadaire moyenne), la main d'oeuvre migre vers les centres d'activités économiques où elle peut maximiser son rendement et la productivité globale de la zone monétaire. L'approche néo-classique est favorable à la migration interprovinciale de la main d'oeuvre parce que la migration permet à, court terme, un ajustement interne efficace. Les disparités régionales doivent normalement disparaître si les mécanismes du marché sont efficaces.

A contrario, selon l'approche du développement local, la migration interprovinciale peut, à long terme, être destabilisatrice pour une zone monétaire; les disparités régionales qui initient les mouvements migratoires peuvent s'accroître à long terme au lieu de disparaître. En effet, selon l'approche du développement local, les sources de croissance économique d'une région, son potentiel de développement durable, sont emmagasinés dans la main d'oeuvre. Le départ répété d'une main d'oeuvre qualifiée et dynamique appauvrit donc la région qui la libère. Cette région devient défavorisée par rapport aux régions de destination.

Il demeure que l'approche du développement local est difficile à modéliser. Cette approche implique notamment la prise en considération d'éléments endogènes à la zone monétaire comme l'intervention gouvernementale et une perspective de long terme difficile à quantifier. C'est pourquoi la plupart des économistes abordent la mobilité des facteurs de

production selon une approche néo-classique, une approche théorique testée à maintes reprises par des modèles économétriques. Toutefois, les deux approches ne sont pas contradictoires, elles sont complémentaires. La migration interprovinciale de la main d'oeuvre est certainement souhaitable peu importe l'approche théorique mais l'intensité optimale des flux migratoires diffère selon que l'objectif est la maximisation à court terme de la rentabilité d'un système donné (approche néo-classique) ou l'atteinte d'un développement durable dans l'ensemble des régions d'une zone monétaire qui évolue (approche du développement durable). Une analyse qui néglige l'une ou l'autre des approches demeure incomplète. Certes, une zone monétaire optimale et efficace doit être en mesure, à court terme, de réagir rapidement aux chocs asymétriques qui perturbent son équilibre. Par contre, il ne faut pas perdre de vue qu'à long terme, si les mouvements migratoires sont destabilisateurs, qu'il risque d'y avoir absence d'un réel potentiel de développement durable dans certaines régions de la zone monétaire.

Dans ce rapport de recherche, nous avons évalué la mobilité de la main d'oeuvre selon une approche néo-classique parce qu'à court terme, lorsqu'un choc asymétrique affecte la zone monétaire, la main d'oeuvre doit migrer suffisamment pour éviter que des disparités régionales trop importantes naissent. Il s'agit d'un processus d'ajustement. Or ce processus d'ajustement ne peut totalement résorber les disparités régionales puisque le gouvernement doit intervenir pour limiter les mouvements migratoires si ceux-ci peuvent perturber l'équilibre de long terme. C'est pourquoi nous avons accordé une place importante à l'intervention gouvernementale. Cette intervention doit alimenter l'offre et la demande de travail dans les régions défavorisées par un choc asymétrique afin de maintenir localement un potentiel de croissance économique.

Examinons de prime abord le concept de la mobilité de la main d'oeuvre. Par la suite nous verrons quelles sont les caractéristiques relatives à la mobilité interprovinciale de la main d'oeuvre.

4.1.2 Mobilité de la main d'oeuvre : le concept

Le concept de la mobilité de la main d'oeuvre englobe deux composantes. Premièrement, une composante géographique, c'est-à-dire un déplacement de la main d'oeuvre entre les régions géographiques. Mundell (1963) fait explicitement référence au concept de la mobilité géographique de la main d'oeuvre lorsqu'il aborde l'optimalité des zones de devises. Deuxièmement, une mobilité sectorielle, c'est-à-dire une mobilité des facteurs de production entre les différentes industries [McKinnon (1968)]. Idéalement, les zones monétaires devraient considérer les industries bien avant le territoire géographique puisque la main d'oeuvre est beaucoup plus mobile entre entreprises d'une même industrie qu'entre des régions géographiques éloignées. Or il serait utopique de diviser l'économie mondiale en fonction des industries puisque la conceptualisation d'une zone monétaire serait contrainte dans un espace limitrophe en terme de plausabilité.

En fait, il serait très difficile de coordonner un tel système monétaire. Mundell (1963) admet d'ailleurs que la conception de zones monétaires optimales en fonction du critère de la mobilité de la main d'oeuvre implique la création de très petites zones et beaucoup de monnaies afin de compenser pour l'immobilité de la main d'oeuvre. Il faut donc partir avec l'hypothèse qu'il est impossible d'obtenir une parfaite mobilité de la main d'oeuvre. Il faut surtout juger l'efficacité de cette mobilité. Certes, lorsqu'un choc asymétrique affecte l'équilibre intérieur de la zone monétaire, un ajustement doit rapidement s'opérer afin de rétablir la parité initiale des pouvoirs d'achat et maintenir le plein emploi dans toutes les régions de la zone monétaire. Evidemment, le gouvernement et la population peuvent tolérer un certain niveau de chômage. Aussi, parce que la présence de rigidités en termes réels anihile l'efficacité d'un ajustement via les prix relatifs, un nouvel équilibre peut être atteint par la migration de travailleurs, par les mouvements de capitaux ou par l'intervention du gouvernement. Si le marché est efficace, les différences notables dans les salaires et les taux

de chômage régionaux, imputables au choc asymétrique, favorise alors la migration de la main d'oeuvre des régions et des industries négativement atteintes par les chocs vers les régions et les industries qui sont positivement atteintes. Donc le marché, par le système des prix, indiquera aux travailleurs les industries et les régions au sein desquelles ils pourront maximiser leur rendement et assurer leur plein emploi. Plus cette information sera transmise rapidement aux travailleurs, plus nous devrions assister à un ajustement rapide et complet.

Par conséquent, il n'est pas surprenant de constater que la plupart des études portant sur la mobilité de la main d'oeuvre concluent que les écarts salariaux régionaux qui sont observables ont un effet significatif et positif sur la mobilité de la main d'oeuvre alors que la distance entre le point d'origine et de destination a un impact significativement négatif:

(i) Lorsque nous régressons les flux migratoires annuels nets de chacune des provinces canadiennes sur les écarts salariaux, nous constatons que les flux migratoires sont significativement déterminés par les écarts salariaux qui existent entre les régions. Toutefois, la région de l'Ouest canadien est davantage sensible aux écarts salariaux (voir tableau 17).

(ii) Nous avons démontré que les flux migratoires au sein de la zone monétaire canadienne sont régionaux. Un faible pourcentage de la migration interprovinciale implique une province de l'Ouest et de l'Est canadien (voir tableau 20). L'information serait partiellement transmise entre les régions éloignées géographiquement et culturellement.

Donc une zone de devises qui englobe un vaste territoire et dont les régions ne sont pas homogènes est forcément sous-optimale au plan structurel, d'autant plus que la richesse n'est pas répartie uniformément entre les régions. Conséquemment, nous devons nous attendre à ce qu'il y ait, au sein de la zone monétaire canadienne, des écarts régionaux assez importants et persistants entre la région de l'Est et la région de l'Ouest puisque les ajustements internes qui reposent sur la mobilité de la main d'oeuvre ne seront pas complets.

En fait, la migration cesse lorsque la différence rencontrée dans les salaires réels équivaut aux coûts de transport, d'adaptabilité et d'inefficacité. Il est donc impossible d'éliminer la totalité des écarts salariaux. De plus, les écarts imputables aux structures régionales vont demeurer. Ces écarts reflètent la sous-optimalité d'une zone monétaire. Par contre, les écarts imputables aux inefficacités du marché ou aux inefficacités institutionnelles¹⁴ peuvent être minimiser par une intervention gouvernementale appropriée. Nous pouvons d'ailleurs affirmer que la conduite de politiques gouvernementales à un niveau agrégé entravent l'efficacité des ajustements régionaux. En fait, les prix économiques qui traitent globalement les régions économiques non homogènes ne peuvent pas traduire l'information pertinente à chacune des régions et plus souvent qu'autrement ils n'indiqueront que partiellement la valeur relative de la migration par rapport au chômage.

A cet effet, nous observons des écarts régionaux persistants au chapitre des taux de chômage provinciaux et de la croissance de la production, et ce, en dépit de la mobilité de la main d'oeuvre. Il est probable que les programmes de support du revenu ainsi que les différences culturelles et linguistiques nuisent à la mobilité de la main d'oeuvre. Par contre, l'immobilité de la main d'oeuvre entre les régions peut être acceptée par des arrangements monétaires donnant à chacune des régions sa propre monnaie, ce qui offre plus de flexibilité à chacune des régions dans la poursuite des politiques fiscales et monétaires afin de gérer la stabilité interne. Ceci est particulièrement évident pour de petites régions qui développent des industries où les économies d'échelle ainsi que les indivisibilités sont très grande par rapport à un processus de migration efficace. Par contre, Mundell (1963), référant au Canada, mentionne que dans une économie multi-sectorielles, une dévaluation augmente la demande pour tous les produits, non seulement pour les produits du secteur négativement atteint.

¹⁴Les inefficacités institutionnelles sont entre autre la présence d'infrastructures régionales qui nuisent à la migration, les politiques de soutien du revenu, les politiques de demandes globales, etc.

Conséquemment, parce que les prix relatifs dans le pays ne sont pas flexibles, l'ajustement se réalisera par une augmentation de la production dans le secteur non négativement atteint et par la présence d'inflation. Ceci surviendra s'il n'y a pas de mobilité de la main d'oeuvre. La dévaluation n'aura pas les effets escomptés.

4.2 CARACTÉRISTIQUES DU FLUX MIGRATOIRE INTERPROVINCIAL

4.2.1 Les caractéristiques des flux migratoires interprovinciaux

La mobilité de la main d'oeuvre contribue aux ajustements régionaux qui ont cours au sein d'une zone monétaire. Suite à un choc négatif, il est essentiel que les salaires réels et les prix relatifs s'ajustent afin de maintenir le plein emploi. Puisque les taux de change régionaux sont fixes, ils ne peuvent pas affecter les prix relatifs régionaux et induire un ajustement des économies régionales par le biais du commerce international ou des mouvements de capitaux financiers internationaux; la main d'oeuvre, pour demeurer pleinement active, doit donc migrer vers les régions où elle est en pénurie afin de réduire les pressions inflationnistes sur les salaires qui se manifestent dans ces régions et de limiter la hausse du taux de chômage dans les régions où elle est excédentaire. Nonobstant la réalité d'une zone monétaire, la présence de rigidités en termes réels anihile l'efficacité du taux de change. Alors l'équilibre ne peut être atteint que par la migration des travailleurs vers les régions et les industries qui connaissent une hausse de la demande pour leurs produits.

Par conséquent, la mobilité de la main d'oeuvre doit s'établir en fonction de la vitalité économique des régions. La vitalité économique des régions est déterminée principalement par 3 facteurs : (1) la nature des chocs économiques affectant la région, (2) la structure industrielle et (3) les politiques économiques et sociales entreprises par les gouvernements. A l'équilibre, nous ne devrions pas observer une pénurie ou un excédent notable de travailleurs dans les régions de la zone monétaire affectées par un choc macroéconomique externe puisque la main d'oeuvre doit migrer afin d'absorber les chocs économiques asymétriques ou non homogènes. Si nous observons des déséquilibres persistants, les processus d'ajustement internes peuvent être inefficaces. Il sont inefficaces lorsque les agents économiques ne répondent pas aux signaux du marché ou parce que les structures

économiques régionales sont trop différentes pour qualifier "nationalement" les travailleurs. De plus, Dudley (1963) soutient que les différences culturelles peuvent être à l'origine de l'immobilité, quoique d'autres facteurs expliquent l'immobilité, notamment les coûts de transport et le manque d'information. Par contre, l'intervention gouvernementale peut nuire à la mobilité de la main d'oeuvre.

Nous avons démontré précédemment que les disparités régionales en termes de la rémunération hebdomadaire moyenne et des taux de chômage régionaux persistent en dépit de la mobilité de la main d'oeuvre. Justement, nous devons qualifier la mobilité de la main d'oeuvre. Plus précisément, il est primordial d'identifier les causes sous-jacentes à un ajustement sous-optimal. Nous avons identifié 3 facteurs prépondérants: (1) La main d'oeuvre ne répond pas totalement aux signaux du marché étant donné la structure régionale (et non nationale) des marchés du travail, l'étendu géographique de la zone monétaire canadienne et le comportement déficient des agents économiques dans le processus d'ajustement (notamment pour des motifs culturels) qui sont tributaires de la sous-optimalité de la zone monétaire canadienne. Un ajustement de la zone monétaire par la migration de travailleurs qualifiés est alors incomplet. (2) La zone monétaire canadienne est affectée par trop de chocs asymétriques. Les travailleurs n'ont pas le temps de réagir. (3) Les politiques gouvernementales induisent un sous-ajustement de la zone monétaire en ne favorisant pas la migration de la main d'oeuvre. La zone monétaire est alors gérée de manière inefficace.

Selon la théorie des avantages comparés, chaque province doit se spécialiser en fonction de sa dotation factorielle et selon ce qu'elle produit le plus efficacement. Certes, une politique industrielle efficiente doit normalement favoriser une spécialiation régionale. Or une telle politique, si elle est non synergique, accroît la présence de chocs asymétriques. La politique industrielle doit consolider les économies régionales et maintenir la demande de travail, non seulement l'offre de travail (par la formation). Pareillement, l'action gouvernementale peut induire un comportement inadéquat chez les travailleurs qui ne réagissent pas aux signaux du marché parce que les paiements de transfert et les politiques de

soutien du revenu compensent trop avantageusement pour les taux de chômage élevés dans certaines provinces. Des programmes sociaux trop généreux empêchent les ajustements structurels de s'accomplir. L'intervention gouvernementale a un impact significatif sur l'efficacité des processus d'ajustement internes de la zone monétaire.

Il est important de déterminer la nature des flux migratoires interprovinciaux nets puisque les mouvements migratoires des facteurs de production doivent s'établir en fonction de paramètres économiques précis. Premièrement, les facteurs de production doivent migrer des provinces et des industries indigentes vers les provinces et les industries nanties et prospères. Nous devons nous attendre, conformément aux disparités régionales observées, à un mouvement significatif de la main d'oeuvre des provinces maritimes, de la Saskatchewan, du Manitoba vers l'Ontario, l'Alberta et la Colombie-Britannique. Deuxièmement, ces mouvements doivent être amplifiés lorsque des chocs asymétriques affectent la zone monétaire. A cet effet, les chocs spécifiques à l'Alberta (pétrole) peuvent facilement être isolés et l'impact sur la mobilité de la main d'oeuvre évalué. D'autre part, le cycle d'affaires canadien est caractérisée par des périodes de récession et de reprise économique. L'impact de la vitalité économique des provinces sur les mouvements migratoires peut aussi être évalué.

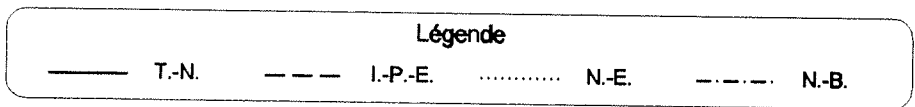
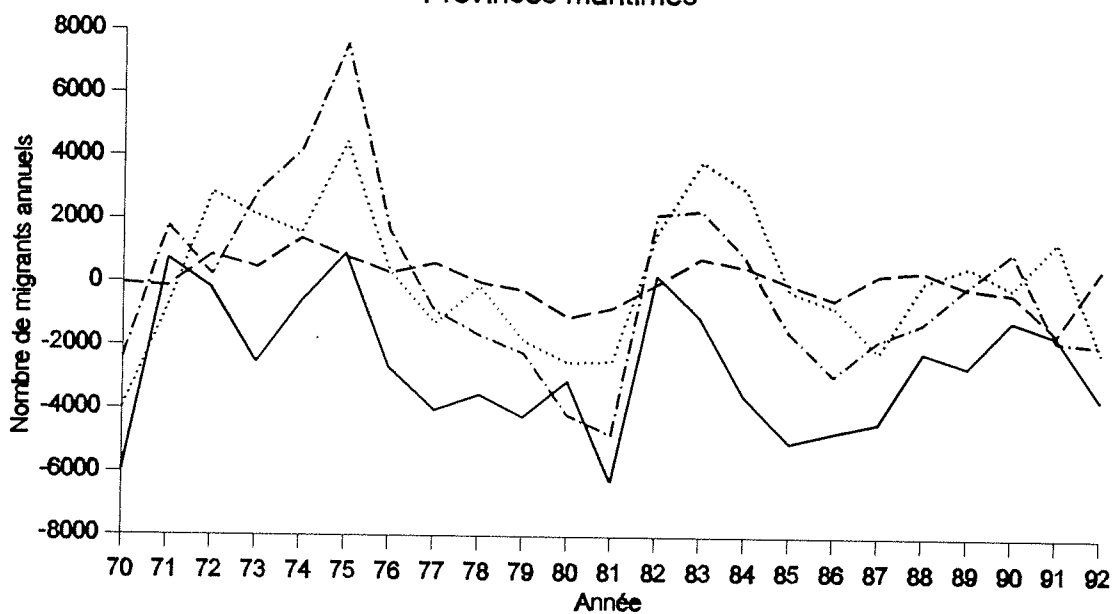
Troisièmement, les flux migratoires du Québec sont difficilement évaluables strictement sur la base de considérations économiques. Effectivement, selon le contexte politique qui prévaut au Québec, les mouvements de la main d'oeuvre originant du Québec ou en direction du Québec seront plus ou moins importants et seront plus ou moins influencés par des facteurs culturels et linguistiques. Ces facteurs culturels et linguistiques déterminent la plausibilité d'une zone monétaire [Dudley (1972)]. Une zone monétaire qui n'est pas plausible ne peut pas être viable même si elle est optimale parce que les mouvements migratoires seront davantage influencés par le contexte politique et les aspects linguistiques que par les déterminants économiques. D'ailleurs, selon une étude de Statistiques Canada, pour la période 1986 à 1991, 51 anglophones sur 1000 ont migré au sein de la zone monétaire

canadienne alors que le ratio n'est que de 18 sur 1000 chez les francophones au cours de la même période. De plus, le Québec enregistre des pertes nettes au niveau de la migration interprovinciale chez les anglophones mais des gains nets chez les francophones.

Nous allons spécifiquement étudier la période s'étalant de 1970 à 1992 pour tirer des conclusions relativement à l'efficacité de la migration interprovinciale à titre de mécanisme d'ajustement interne de la zone monétaire. Les graphiques V, VI et VII et les tableaux 18 et 19 (en annexe) vont nous servir de toile de fonds.

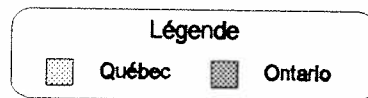
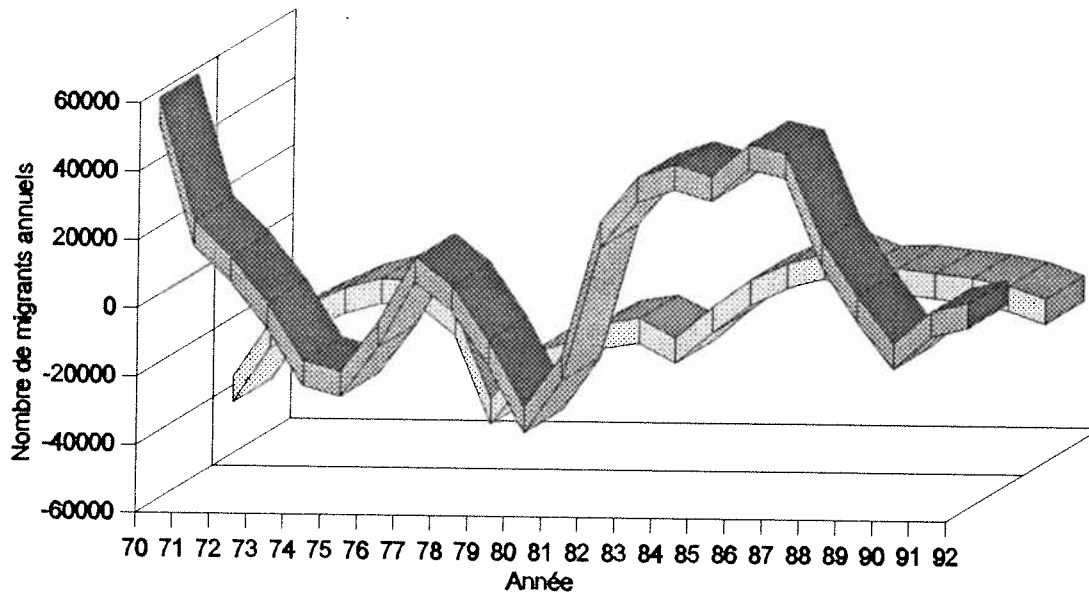
Migration interprovinciale nette

Provinces maritimes



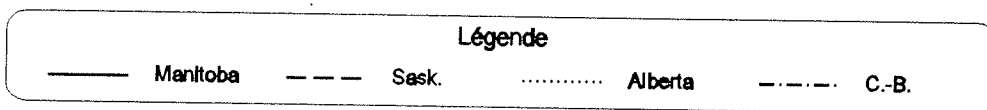
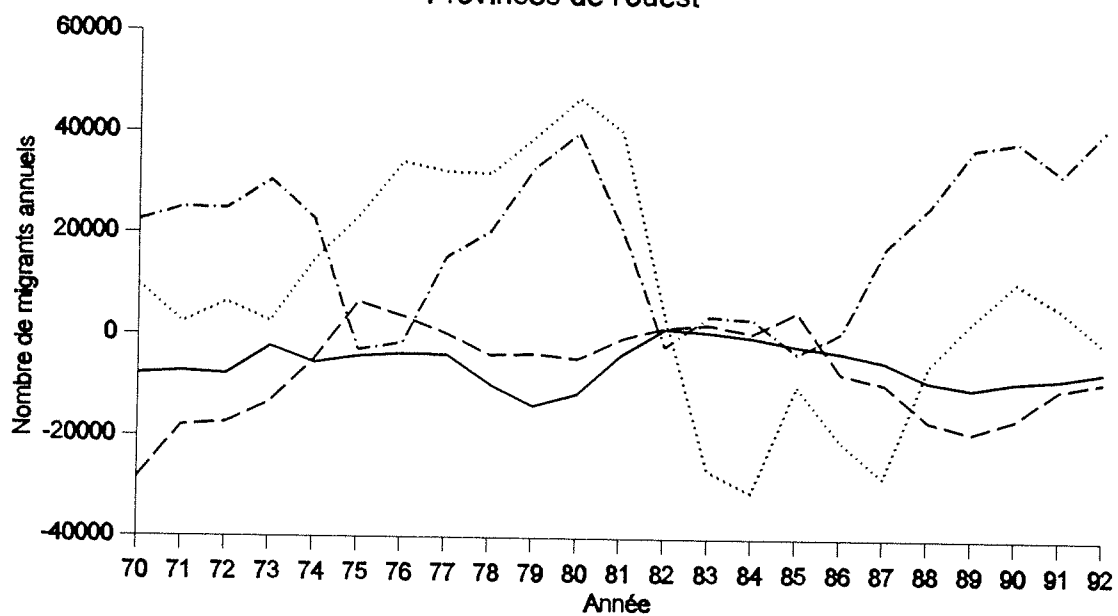
Migration interprovinciale nette

Provinces centrales



Migration interprovinciale nette

Provinces de l'ouest



Nous pouvons répartir les provinces canadiennes en deux groupes selon le flux migratoire interprovincial net pour l'ensemble de la période. Le premier groupe est composé des provinces qui ont bénéficié pour l'ensemble de la période d'un flux migratoire interprovincial net négatif (c'est-à-dire une perte nette de main d'oeuvre):

Fortement négatif:	Terre-Neuve	-	perte de 61 087	(10.75%)
	Québec	-	perte de 429 373	(6.23%)
	Manitoba	-	perte de 128 955	(12.13%)
	Saskatchewan	-	perte de 168 444	(16.68%)
Faiblement négatif:	Nouveau-Brunswick	-	perte de 2 579	(0.36%)

Alors que le second groupe est composé des provinces qui ont bénéficié pour l'ensemble de la période d'un flux migratoire interprovincial net positif (c'est-à-dire un gain net de main d'oeuvre):

Fortement positif:	Colombie-Britannique	-	gain de 417 823	(14.47%)
	Alberta	-	gain de 187 916	(7.94%)
	Ontario	-	gain de 164 453	(1.81%)
Faiblement positif:	Nouvelle-Écosse	-	gain de 3 488	(0.40%)
	Ile-du-prince-Edouard	-	gain de 2 324	(1.84%)

Nous constatons que les provinces indigentes ont, pour l'ensemble de la période considérée, un flux migratoire net négatif à l'exception de la Nouvelle-Écosse et de l'Ile-du-Prince-Édouard qui ont un flux migratoire faiblement positif. A l'autre extrême du continuum, les provinces nanties (Colombie-Britannique, Alberta, Ontario) ont, pour l'ensemble de la période considérée, un flux migratoire net fortement positif

D'autre part, si nous considérons le pourcentage d'immigrants ou d'émigrants nets totaux de chacune des provinces (entre parenthèses), pour la période 1972-1992, pourcentage calculé sur la population provinciale de 1986, nous constatons que les mouvements migratoires impliquant une province de l'Est canadien constituent un faible pourcentage de la population (sauf pour Terre-Neuve) alors que le pourcentage est relativement élevé dans l'Ouest canadien. La migration serait un mécanisme d'ajustement plus efficace dans l'Ouest canadien que dans l'Est.

Nous pouvons toutefois qualifier davantage les flux migratoires annuels nets selon:

- (1) la variance des flux
- (2) l'amplitude des flux

La variance des flux migratoires annuels nets nous informe sur les changements de tendance. Nous avons un changement de tendance lorsqu'un flux annuel négatif devient positif (vice-versa) ou lorsqu'un flux très positif (ou négatif) devient moins positif (ou négatif). L'amplitude des flux migratoires nous indique si un nombre élevé de migrants quittent ou entrent dans la province annuellement. Nous avons calculé l'écart-type des flux migratoires annuels nets pour la période considérée (voir tableau 19). La Colombie-Britannique, l'Alberta, la Saskatchewan, l'Ontario et le Québec ont une forte variance alors que les autres régions du Canada possèdent une petite variance. De plus, généralement, les provinces qui possèdent une forte variance ont des flux migratoires annuels nets de grande amplitude. Seule exception, le Manitoba dont la variance des flux migratoires est faible alors que l'amplitude est élevée.

Nous allons maintenant étudier et caractériser les flux migratoires de chacune des régions géographiques de la zone monétaire canadienne, soit l'Est, le Centre et l'Ouest. Nous allons identifier les périodes critiques pour lesquelles il y a eu un changement significatif dans la tendance des flux migratoires nets annuels et tenter d'expliquer ce qui a occasionné les changements de tendance.

PROVINCES MARITIMES

Les flux migratoires annuels nets des provinces maritimes suivent à peu près les mêmes tendances malgré qu'il y ait parfois un léger décalage dans les changements de tendances et un écart dans l'amplitude des flux: (1) Les flux migratoires du Nouveau-Brunswick et de la Nouvelle-Écosse atteignent alternativement des valeurs positives (gain de main d'oeuvre) et des valeurs négatives (perte de main d'oeuvre) qui sont toutefois peu considérables par rapport aux autres régions de la zone monétaire. L'écart-type des flux migratoires annuels nets de ces provinces n'est d'ailleurs pas très élevé comparativement aux autres provinces de la zone monétaire (voir tableau 19). (2) Les flux migratoires annuels nets de Terre-Neuve sont pratiquement toujours négatifs mais fluctuent avec un écart-type similaire à celui du Nouveau-Brunswick (voir tableau 19). (3) Les flux migratoires annuels nets de l'Île-du-Prince-Édouard fluctuent continuellement autour de l'origine (voir graphique V). L'écart-type est d'ailleurs très faible par rapport au reste des provinces de la zone monétaire (voir tableau 19). Il est par conséquent difficile d'identifier véritablement les changements de tendance des flux migratoires annuels nets de l'Île-du-Prince-Édouard.

Nous allons maintenant identifier les périodes au cours desquelles les flux migratoires annuels nets ont affiché une tendance significative. Nous avons une tendance positive lorsqu'une province absorbe davantage de main d'oeuvre provenant des autres provinces (gain de main d'oeuvre) ou lorsque sa propre main d'oeuvre cesse de s'établir dans d'autres provinces ou s'y établit en moins grand nombre (perte nette qui diminue). Nous avons une tendance négative lorsqu'une province perd davantage de main d'oeuvre (sortie de main d'oeuvre) ou connaît un net ralentissement dans l'entrée de main d'oeuvre.

Nous pouvons identifier deux périodes au cours desquelles les flux migratoires annuels nets des provinces maritimes ont affiché une **tendance négative**:

Ile-du-Prince-Edouard:	1977 à 1980 et 1983 à 1986
Nouveau-Brunswick:	1975 à 1981 et 1983 à 1985
Nouvelle-Écosse:	1975 à 1977 et 1983 à 1987
Terre-Neuve:	1975 à 1977 et 1982 à 1985

Ces périodes correspondent grosso modo aux périodes d'expansion du cycle d'affaires canadien (1975 à 1980 et 1982 à 1990). Nous pouvons conclure que les provinces maritimes connaissent des flux migratoires nets négatifs ou que ces flux convergent vers une valeur négative lors des périodes d'expansion économique.

Parallèlement, nous pouvons identifier 2 périodes au cours desquelles les flux migratoires annuels nets ont affiché une **tendance positive**:

Ile-du-Prince-Edouard:	1980 à 1983
Terre-Neuve:	1970 à 1971 et 1981 à 1982
Nouvelle-Écosse:	1970 à 1972 et 1981 à 1983
Nouveau-Brunswick:	1972 à 1975 et 1981 à 1983 et 1986 à 1990

Ces périodes correspondent grosso modo (à l'exception de la période 1986-1990 au cours de laquelle les flux migratoires annuels nets de l'ensemble des provinces ont affiché une tendance positive très instable et volatile, sauf ceux du Nouveau-Brunswick) à des périodes de récession. La période de 1970 à 1975 a été caractérisée par une récession canadienne (1974-1975) qui n'a affecté que le Nouveau-Brunswick et par deux récessions américaines (1970 et 1973-1975). Les deux récessions américaines ont influencé de façon notable le comportement migratoire de la population des provinces maritimes à l'exception de l'Ile-du-Prince-Édouard. Quant à la période 1980 à 1983, elle a été caractérisée par une récession canadienne (1981-1982) qui a affecté l'ensemble des provinces maritimes. Nous pouvons donc conclure que les flux migratoires annuels nets des provinces maritimes ont une tendance

positive lors des récessions. Les travailleurs semblent préférer subir le chômage dans la région d'origine.

Grosso modo, les provinces maritimes perdent de la main d'oeuvre lorsque les opportunités d'emploi augmentent dans les autres provinces (expansion). Toutefois, la main d'oeuvre qui a quitté au cours de la période d'expansion retourne s'établir dans la province d'origine dès qu'une crise économique affecte la province de destination (principalement l'Ontario). Les récessions ontariennes sont importées dans les provinces maritimes par les mouvements migratoires. Les mouvements migratoires qui sont conjoncturels n'initient pas un ajustement efficace. D'une part, les écarts régionaux dans les taux de chômage entre les provinces maritimes et le reste du Canada ont tendance à s'accroître. La migration n'est par conséquent pas suffisamment élevée pour réduire durablement ces écarts régionaux. Primo, l'Île-du-Prince-Édouard a un flux migratoire net positif pour la période considérée alors qu'elle possède un taux de chômage inconcevable. Secondo, le Nouveau-Brunswick récupère au cours des périodes de récession un fort pourcentage des migrants qui ont quitté la province lors des périodes de reprise économique antérieures. Le mouvement migratoire n'initie pas un ajustement efficace et réel puisqu'il est très cyclique. Tertio, les flux migratoires interprovinciaux de Terre-Neuve même s'ils sont négatifs, ne semblent pas suffisamment négatifs pour réduire les écarts régionaux dans les revenus et les taux de chômage. Finalement, la Nouvelle-Écosse reçoit trop de migrants des autres provinces maritimes pour amorcer son propre ajustement interne. Au cours de la période considérée, 1970-1992, elle a eu un gain net de main d'oeuvre.

D'autre part, les provinces maritimes sont caractérisées par un produit intérieur brut nettement plus faible que celui des provinces du Centre ou de l'extrême Ouest canadien. Les politiques relatives au soutien de la demande globale et du revenu n'ont pas favorisé un ajustement structurel de la région. Ces politiques ont même favorisé un appauvrissement de la région sise dans l'extrême est canadien; les provinces maritimes ne possèdent pas les outils économiques permettant un redressement économique efficace. De plus, les programmes

gouvernementaux ont initié une hausse salariale plus élevée dans ces provinces que dans l'ensemble des autres régions de la zone monétaire. Maintenant, il s'agit de déterminer si cette hausse constitue réellement un processus de transmission des salaires à l'échelle nationale. Dans l'ensemble, la rémunération moyenne des salariés demeurent bien en deçà du niveau national.

Nous pouvons conclure que les mouvements migratoires ne constituent pas un mécanisme d'ajustement efficace au sein des provinces maritimes. L'intervention du gouvernement affecterait le fonctionnement du marché par l'octroi de généreuses prestations d'assurance-chômage et par l'application d'autres politiques de soutien du revenu. Aussi, l'éloignement des marchés en croissance sis dans l'Ouest canadien ne favorise pas un départ soutenu et répété de la main d'oeuvre excédentaire des provinces maritimes.

PROVINCES CENTRALES

Jusqu'en 1982, les flux migratoires annuels nets du Québec et de l'Ontario variaient en sens inverse. Depuis 1982, les flux suivent les mêmes tendances. Or nous constatons que depuis 1982 les flux migratoires annuels du Québec sont moins négatifs (perte de main d'oeuvre plus faible). Toutefois, nous pouvons difficilement établir une corrélation avec l'efficacité du processus d'ajustement puisque des facteurs politiques influencent les flux migratoires du Québec. Par conséquent, parce que les flux migratoires du Québec sont pondérés par des crises constitutionnelles et des débats politiques, nous allons analyser distinctement les flux migratoires annuels nets du Québec et de l'Ontario.

Ontario

Les flux migratoires annuels nets de l'Ontario varient avec une grande amplitude puisque les flux atteignent alternativement des valeurs négatives (perte de main d'oeuvre) et des valeurs positives (gain de main d'oeuvre) considérables. D'ailleurs, l'écart-type des flux migratoires annuels nets est très élevé (voir tableau 19). Nous devons identifier ce qui détermine la tendance cyclique des flux migratoires de l'Ontario afin d'analyser l'efficacité et les déterminants du processus d'ajustement interne de la zone monétaire canadienne.

Nous pouvons identifier les périodes au cours desquelles les flux migratoires annuels nets de l'Ontario ont affiché une **tendance négative**:

1971-1975
1978-1980
1988-1990

D'une part, la période 1971 à 1975 a été caractérisée par deux récessions subséquentes aux États-Unis (1970 et 1973-75) et par une récession canadienne (1974-1975) alors que les périodes 1978-1980 et 1988-1990 ont précédé les récessions canadiennes de 1980, 1981-1982 ainsi que la récession de 1990-1991. Donc deux ans avant le début d'une récession et au cours de la récession, l'Ontario est confrontée à une sortie de main d'oeuvre ou à un ralentissement de l'entrée de main d'oeuvre.

L'Ontario est affectée par les récessions canadiennes bien avant les autres régions de la zone monétaire. Les flux migratoires de l'Ontario sont précurseurs des changements tendanciels qui affecteront tour à tour les autres provinces puisqu'ils sont nettement déphasés par rapport à l'Ouest et à l'Est canadien. L'Ontario pourrait en quelque sorte transmettre les dynamiques conjoncturelles internationale et nationale aux autres provinces de la zone monétaire.

Par inférence, nous pouvons identifier les périodes au cours desquelles les flux migratoires annuels nets de l'Ontario ont affiché une **tendance positive**:

1976-1977
1981-1987

Les périodes 1976-77 et 1981-87 correspondent grosso modo aux périodes d'expansion du cycle d'affaires canadien. La main d'oeuvre afflue en Ontario lors des périodes d'expansion, principalement au début des périodes d'expansion.

Les flux migratoires de l'Ontario sont fortement cycliques et exclusivement tributaire de la conjoncture économique nord-américaine. Il n'y a donc pas un processus d'ajustement interne aux chocs asymétriques ou d'ajustement aux disparités structurelles.

Québec

Nous constatons par ailleurs que l'amplitude des flux migratoires annuels nets du Québec, même si les flux sont strictement négatifs, est élevée. L'écart-type est relativement élevé (voir tableau 19). Il demeure néanmoins difficile d'attribuer les changements de tendance des flux migratoires annuels nets du Québec strictement au cycle d'affaires canadien. D'une part, nous pouvons identifier les périodes au cours desquelles les flux migratoires annuels nets du Québec étaient négatifs mais dont la tendance était positive:

1971-1974
1978-1981
1983-1986

Nous constatons que le Québec enregistre une perte moins élevée de main d'oeuvre lors des périodes d'expansion du cycle d'affaires canadien. L'inverse se produisait en Ontario jusqu'en 1982. En effet, au cours des périodes 1971-1974 et 1978-1981 la tendance des flux migratoires annuels nets de l'Ontario était négative. La main d'oeuvre francophone quittait davantage l'Ontario pour s'établir au Québec alors que la main d'oeuvre anglophone continuait de s'établir à l'extérieur du Québec. Elle était positive au cours de la période 1983-1986. Nous devons souligner que les flux migratoires annuels nets du Québec demeurent continuellement négatifs. L'instabilité politique affecte vraisemblablement les mouvements migratoires impliquant le Québec.

D'autre part, nous pouvons identifier les périodes au cours desquelles la tendance des flux migratoires annuels nets du Québec était négative:

1976-1977
1981-1982
depuis 1986

La période 1981-1982 est une période de récession. Les flux migratoires annuels de l'Ontario ont affiché une tendance positive avec toutefois un certain décalage. Les deux autres périodes ont été caractérisées par de l'instabilité politique: La période 1976-1977 précède le référendum de 1980 alors que depuis 1986 le Québec vit sa période après Meech et pré-référendum 1995. Les flux migratoires du Québec sont donc tributaires des crises constitutionnelles. Les déterminants économiques n'affectent pas significativement les mouvements migratoires impliquant le Québec.

PROVINCES DE L'OUEST

Les flux migratoires annuels nets des provinces de l'Ouest canadien sont nettement déphasés. Lorsque les flux migratoires annuels nets de la Colombie-Britannique ont une tendance positive, ceux du Manitoba et de la Saskatchewan affichent une tendance négative (vice versa). De plus, les flux migratoires de la Saskatchewan et du Manitoba, même s'ils affichent les mêmes tendances, ont des changements de tendance décalés parfois d'une année ou deux. Par contre, l'amplitude des flux et l'écart-type des flux de la Saskatchewan et du Manitoba (voir tableau 19) sont très similaires et faibles par rapport à l'amplitude et à l'écart-type des flux de la Colombie-Britannique et de l'Alberta.

La province dominante de l'Ouest canadien est la Colombie-Britannique. Cette province absorbe la main d'oeuvre excédentaire des autres provinces de l'Ouest canadien en fonction de la conjoncture économique. Par conséquent, les flux migratoires de la Colombie-Britannique fluctuent en fonction du cycle économique. Nous pouvons d'ailleurs graphiquement identifié des périodes où les flux migratoires nets annuels ont affiché une tendance positive ainsi que des périodes où ces flux ont été affiché une tendance négative.

Nous pouvons identifié deux périodes depuis 1970 au cours desquelles les flux migratoires annuels nets ont affiché une tendance négative: 74-75, 81-82. Ces deux périodes ont été caractérisées par les récessions de 1974-75 et 1981-82. Et deux périodes subséquentes aux chutes au cours desquelles les flux migratoires nets annuels ont affiché une tendance très positive: 1977-1980, 1987-1990. Ces deux périodes ont été caractérisées par les périodes d'expansion de 1975-1980 et de 1982-1990. Donc les flux migratoires annuels nets de la Colombie-Britannique suivent le cycle d'affaires canadien. Lors des périodes de récession, la Colombie-Britannique connaît une perte de main d'oeuvre ou une réduction de l'entrée de main d'oeuvre alors qu'en période d'expansion, la Colombie-Britannique connaît un gain de main d'oeuvre, et ce, de manière significative.

Ce qui doit être mis en exergue, c'est que les flux migratoires de la Colombie-Britannique sont positifs presque à tous les ans. Lorsqu'ils sont négatifs, l'amplitude des flux est faible. Il y a véritablement une entrée de main d'oeuvre en Colombie-Britannique qui n'est pas tributaire exclusivement du cycle d'affaires canadien même si le cycle d'affaires affecte le comportement de la main d'oeuvre.

Par inférence, les périodes au cours desquelles les flux migratoires des provinces indigentes de l'Ouest canadien ont affiché une tendance négative sont les suivantes:

Saskatchewan:	1976 à 1978 et 1984 à 1989
Manitoba:	1978 à 1979 et 1983 à 1989

Ces périodes correspondent aux périodes d'expansion. Les périodes au cours desquelles les flux migratoires annuels nets du Manitoba et de la Saskatchewan ont affiché une tendance positive sont celles-ci:

Saskatchewan:	1971 à 1975 et 1981 à 1983
Manitoba:	1973 et 1980 à 1982

Nous pouvons conséquemment conclure que les mouvements migratoires sont tels qu'ils accercent les disparités durant les périodes de récession mais les réduisent lors des périodes d'expansion. La population de l'Ouest canadien migre en fonction de la disponibilité des emplois et reflue probablement dans les provinces d'origine lors des périodes de récession pour tirer parti de l'exploitation agricole qui est moins atteinte par la récession affectant davantage le secteur industriel de la Colombie-Britannique comme le dénote la forte amplitude des fluctuations cycliques de cette province. Toutefois, les provinces indigentes de l'Ouest canadien connaissent une perte nette de main d'oeuvre significative. Ceci traduit un ajustement interne structurel à l'intérieur duquel la main d'oeuvre migre pour tirer profit des conditions économiques propices de la Colombie-Britannique et de l'Alberta.

D'autre part, il faut souligner que les flux migratoires interprovinciaux annuels nets de l'Alberta fluctuent énormément et avec une forte amplitude. L'écart-type est d'ailleurs très élevé (voir tableau 19). La tendance des flux a été positive de 1970 à 1982 puis négative de 1983 à 1988 et à nouveau positive de 1989 à 1991. Les flux migratoires annuels nets de l'Alberta sont de toute évidence fonction de la dynamique nationale et internationale propre à l'industrie pétrolière. Donc selon la rentabilité de l'exploitation des gisements de pétrole et selon la dynamique des prix mondiaux, les flux migratoires seront favorables ou défavorables à l'Alberta. Ce sont les chocs spécifiques qui affectent le secteur des ressources naturelles, que nous devons particulièrement considérer. Ce qu'il faut surtout mettre en exergue, c'est l'amplitude élevée des flux migratoires qui dénotent une forte réaction migratoire de la main d'oeuvre en réaction aux chocs spécifiques qui affectent l'Alberta. D'ailleurs, suite au choc pétrolier positif de 1986, l'Alberta a connu un gain appréciable de main d'oeuvre.

L'ajustement interne de la région de l'Ouest par la migration est plausible alors que nous pouvons douter d'un tel ajustement dans les provinces maritimes. Les flux migratoires interprovinciaux annuels nets des provinces de l'Ouest répondent davantage à la conjoncture économique et aux chocs spécifiques que les flux des provinces de l'Est canadien. Les provinces indigentes de l'Ouest canadien ont des flux migratoires annuels nets, au cours de la période considérée, foncièrement négatifs alors qu'ils sont positifs pour certaines provinces maritimes et faiblement négatifs dans d'autres. Si nous régressons les flux migratoires annuels nets interprovinciaux de chacune des provinces de la zone monétaire sur le taux de chômage et le revenu hebdomadaire moyen, nous constatons (voir tableaux 16 et 17):

- (1) Les mouvements migratoires de l'Ouest canadien sont très sensibles aux variations dans le revenu hebdomadaire moyen et sensible aux variations dans le taux de chômage (à l'exception de la Saskatchewan dont les flux migratoires réagissent peu aux variations dans les taux de chômage).

Les flux migratoires annuels nets de l'Alberta réagissent instantanément aux variations dans les taux de chômage.

- (2) Les mouvements migratoires de l'Ontario sont très sensibles aux variations dans le revenu hebdomadaire moyen et très sensibles aux variations dans le taux de chômage mais avec un délai de réaction peut-être attribuable à l'inertie de la main d'oeuvre du Québec et des provinces maritimes.
- (3) Les mouvements migratoires du Québec sont peu sensibles aux variations dans le taux de chômage et réagissent quelque peu aux variations dans la rémunération hebdomadaire moyenne mais avec un délai.
- (4) Les mouvements migratoires de l'Est canadien sont peu sensible aux variations dans les taux de chômage et dans le rémunération hebdomadaire moyenne (à l'exception de Terre-Neuve).

4.2.2 Les principaux flux migratoires interprovinciaux

Nous allons identifier dans cette section les principales provinces de destination et les principales provinces d'origine pour chaque flux migratoire annuel net interprovincial. Nous allons analyser plus particulièrement les années 1991 et 1992 sur la base des données de Statistiques Canada. Pour chacune des années, le nombre annuel de migrants a été calculé sur la période de janvier à décembre. Pour situer le contexte économique, il s'agit d'un début de reprise économique beaucoup plus lent que ce qu'il nous a été permis d'observer par le passé. Par contre, nous savons que les taux de chômage étaient encore à la hausse dans l'ensemble des provinces canadiennes, quoique la hausse était plus faible dans les provinces de l'Ouest, après avoir considérablement baissé de 1983 à 1989.

La migration interprovinciale canadienne peut être qualifiée de régionale. D'une part, plus de la moitié de la migration canadienne est infraprovinciale¹⁵ (voir tableau 21). D'autre part, si nous caractérisons les flux migratoires interprovinciaux selon les régions géographiques canadiennes de l'Ouest (Manitoba, Saskatchewan, Alberta et Colombie-Britannique), du Centre (Québec et Ontario) et de l'Est (Terre-Neuve, Ile-du-Prince-Édouard, Nouvelle-Écosse et Nouveau-Brunswick), nous constatons que près de la moitié des mouvements migratoires interprovinciaux se déroulent au sein d'une même région géographique (voir tableau 20). De plus, nous recensons un faible pourcentage de flux migratoires

¹⁵Nous pouvons identifier 3 types de migration: la migration infraprovinciale, la migration interprovinciale et la migration externe. La migration infraprovinciale consiste en un déplacement de population d'une région de recensement à une autre au sein d'une même province. La migration interprovinciale consiste en un déplacement de population d'une province à une autre. La migration externe consiste en un déplacement de population d'un pays à un autre.

interprovinciaux entre l'Est et l'Ouest canadien. Le pourcentage a été de 6.48% en 1992 et de 6.62% en 1991 du nombre total de flux migratoires qui se sont établis au sein de la zone monétaire canadienne (voir tableau 20).

De prime abord, nous avons calculé les pourcentages de migration infraprovinciale, interprovinciale, de migrants internes totaux ainsi que le pourcentage de migrants externes totaux pour la période de recensement 1986-1991. Les résultats sont dans le tableau 21. Nous constatons à la lecture de ce tableau, que ce sont les provinces maritimes qui bénéficient le plus de la migration interprovinciale puisque près du tiers de la migration provinciale est interprovinciale. De plus, moins de 5% des migrants qui s'établissent dans les provinces maritimes proviennent de l'étranger. A l'autre extrême du continuum, nous retrouvons le Québec. Le Québec est la provinces qui bénéficie le moins de la migration interprovinciale avec seulement 6% des migrants provinciaux qui peuvent être qualifiés d'interprovinciaux. Par inférence, le Québec est la province qui bénéficie le plus de la migration infraprovinciale avec 89.69% des migrants qui s'établissent dans d'autres divisions de recensement au sein de la province. L'Ontario ressemble au Québec dans la mesure où la migration interprovinciale n'occupe pas une portion importante de la migration provinciale. La distinction entre les deux provinces se situe au niveau des migrants externes. En effet, l'Ontario est la province qui reçoit le plus de migrants provenant de l'étranger avec un pourcentage de la migration provinciale de 21.36%. Quant aux provinces de l'Ouest, plus du quart de la migration est interprovinciale. Aussi, pour ces provinces, à l'exception de la Saskatchewan dont plus de 70% de la migration provinciale est infraprovinciale, le secteur extérieur compte pour environ 15% de la migration totale.

Donc, pour la plupart des provinces canadiennes, la migration interprovinciale n'est pas déterminante à titre de mécanisme d'ajustement. Par contre, si nous évaluons la migration interprovinciale régionale, nous constatons que plus de la moitié des migrants ont adopté une province de destination située dans la même région géographique que la province d'origine (voir tableau 20). Le pourcentage a été de 50.26% en 1992 et de 50.41% en 1991 de la migration canadienne totale (excluant les Territoires du Nord Ouest et le Yukon). Par contre, s'il est vrai que les flux migratoires nets totaux de la zone monétaire canadienne sont considérés régionaux, une étude plus approfondie démontre que seuls les flux migratoires des provinces de l'Ouest sont réellement et essentiellement régionaux. Effectivement, 70.18% en 1992 et 69.08% en 1991 des migrants dont la province d'origine était une province de l'Ouest ont adopté une province de destination sise dans l'Ouest canadien. A titre comparatif, pour les provinces centrales, les pourcentages sont de 35.88% et de 34.91% alors que les pourcentages respectifs ont été de 25.04% et de 28.90% . et dans les provinces maritimes (voir tableau 20).

Certes, parce que les mouvements migratoires des provinces de l'Ouest sont très importants par rapport aux mouvements migratoires du reste du Canada, les statistiques nationales sont davantage influencées par les données des provinces de l'Ouest. Nous avons d'ailleurs calculé que 32.82% des flux migratoires interprovinciaux totaux en 1992 et 32.90% en 1991 se sont établis entre des provinces de l'Ouest canadien. Les pourcentages respectifs ont été de 13.60% en 1992 et de 12.92% en 1991 pour les provinces centrales et de 3.84% en 1992 et de 4.59% en 1991 pour les provinces maritimes (voir tableau 20). Si nous excluons la Colombie-Britannique et l'Alberta, les flux migratoires nets impliquant une province indigente de l'Ouest canadien représentent 17.79% en 1992 et 22.38% en 1991 de la migration interprovinciale totale. Ces pourcentages sont supérieurs aux pourcentages calculés pour l'ensemble des provinces maritimes. Nous pouvons conclure que la mobilité de la main d'oeuvre est plus forte dans les provinces indigentes de l'Ouest que dans celles de l'Est canadien.

Si nous analysons maintenant les flux migratoires en fonction des provinces d'origine et de destination pour les années 1991 et 1992, nous pouvons établir que les migrants qui ont quitté la région de l'Ouest, se sont principalement établis dans les provinces centrales (23.63% des migrants totaux provenant de l'Ouest en 1992 et 23.88% en 1991). A l'instar des provinces de l'Ouest, les migrants qui ont quitté les provinces maritimes s'établissent principalement dans les provinces centrales (46.88% des migrants totaux en 1992 et 46.03% en 1991). Tandis que les migrants qui ont quitté les provinces centrales s'établissent davantage dans l'Ouest canadien (45.73% des migrants totaux en 1992 et 44.45% en 1991). L'Ontario constitue vraisemblablement une zone tampon entre l'Est et l'Ouest canadien en absorbant la main d'oeuvre excédentaire lors des périodes d'expansion du cycle d'affaires canadien, et ce, particulièrement pour les provinces indigentes de l'Ouest.

Plus précisément, les flux migratoires nets entre les provinces de l'Est et les provinces centrales comptent pour 14.43% de la migration interprovinciale canadienne totale en 1992 et pour 14.85% en 1991, les flux entre l'Est et l'Ouest pour 6.48% en 1992 et 6.62% en 1991 et les flux entre le Centre et l'Ouest pour 28.84% en 1992 et 28.20% en 1991 des flux migratoires totaux. De plus, en 1992, il faut noter que 3.28% de la migration interprovinciale était destinée ou provenait du Yukon et des Territoires du Nord Ouest alors que ce pourcentage est de 3.47% en 1991. Notons également que les flux migratoires nets pour les provinces de l'Est sont négatifs par rapport au Centre et par rapport à l'Ouest en 1991 et 1992, les flux migratoires nets des provinces centrales sont positifs par rapport à l'Est mais négatifs par rapport à l'Ouest alors que les flux migratoires de l'Ouest sont positifs vis-à-vis le reste des régions de la zone monétaire. La région de l'Ouest canadien reçoit la main d'oeuvre des deux autres régions de la zone monétaire et cette main d'oeuvre est mobile à l'intérieur de la région de l'Ouest.

Nous remarquons que la main d'oeuvre se déplace principalement des provinces de l'Est vers les provinces centrales et des provinces centrales vers les provinces de l'Ouest. L'Ontario reçoit les migrants des provinces maritimes, du Québec et des provinces de l'Ouest, à l'exception de la Saskatchewan; la Nouvelle-Ecosse les migrants des provinces maritimes et la Colombie-Britannique les migrants de l'Alberta, de l'Ontario et des autres provinces de l'Ouest. De plus, comme l'Ontario réagit au cycle d'affaires canadien avant les autres provinces, qu'il existe un délai entre les réactions démographiques et les indicateurs économiques, surtout ceux annuels, il n'est pas surprenant de constater que l'Ontario constitue une zone tampon entre l'Est et l'Ouest de la zone monétaire. Aussi, les flux migratoires sont très importants dans l'Ouest canadien. D'ailleurs nous avons souligné antérieurement que les disparités régionales en termes des taux de chômage provinciaux semblent diminuer de façon considérable dans l'Ouest canadien.

4.2.3 L'intensité des flux migratoires interprovinciaux

L'intensité des mouvements migratoires, c'est-à-dire le ratio nombre de migrants/population totale, ne traduit pas une migration réelle et significative. En effet, toutes les provinces canadiennes ont un flux migratoire net annuel inférieur à 1% de la population provinciale. De plus, les provinces maritimes, pour lesquelles nous nous attendions à une intensité des flux migratoires significativement plus élevée que dans la plupart des autres provinces canadiennes affichent un ratio moyen inférieur à celui de l'Ouest canadien. Pour la période 1970-1991, le pourcentage de migration interprovinciale pour l'ensemble des provinces maritimes se situe à 0.36%. A titre de comparaison, ce taux est de 0.7875% pour l'ensemble des provinces de l'Ouest. Le Québec et l'Ontario ont respectivement un pourcentage moyen de 0.30% et de 0.25%. Nous pouvons toutefois expliquer le faible ratio du Québec et de l'Ontario par leur population totale sensiblement plus élevée que dans les autres provinces.

Les résultats obtenus par Burns sont aussi consistants avec une faible mobilité de la main d'oeuvre. Il a estimé à 1% la population adulte qui changeait de province de résidence à chaque année. D'ailleurs Dudley réfère à l'étude de Courchene (1970) qui constate que l'émigration interprovinciale nette des provinces de l'Est était beaucoup plus faible qu'on ne l'aurait prédit à partir de l'écart des revenus entre ces provinces et les provinces de l'Ouest. Il suggère que la migration Est-Ouest a été insuffisante pour des fins d'ajustement économique régional. Il conclut qu'une politique de main d'oeuvre qui assurerait éventuellement un accroissement de la migration Est-Ouest s'impose. Aussi, De Grauwe et Vanhaverbeke ont évalué qu'en 1987 le pourcentage de la population qui avait migré au Canada est de 1,5%. A titre de comparaison, le pourcentage est de 2.8% pour les Etats-Unis et de moins de 0.75% pour les principaux pays européens. Nous obtenons un pourcentage similaire pour l'année 1987. La main d'oeuvre canadienne semble toutefois relativement mobile lorsqu'on la compare aux principaux pays européens.

De plus, il faut souligner que la migration interprovinciale tend à diminuer relativement à la croissance de la population. La mobilité de la main d'oeuvre est donc de moins en moins un mécanisme d'ajustement avec lequel il est possible d'optimiser la zone monétaire canadienne. Les politiques des gouvernements provinciaux ne sont pas homogènes et nuisent à la mobilité de la main d'oeuvre. Les subventions aux industries, la réglementation, les incitations au travail nuisent également à l'équilibre global. Aussi les paiements de transferts induiraient une certaine forme d'immobilité puisqu'ils sont principalement et automatiquement accordés aux régions défavorisées structurellement.

4.3 MOBILITÉ DE LA MAIN D'OEUVRE

4.3.1 L'impact de la structure

La persistance des disparités régionales, notamment les disparités qui existent au niveau des taux de chômage provinciaux, peut être imputable à des facteurs structurels et à des facteurs non structurels. Parmi ces facteurs, notons:

(1) Les conditions économiques extérieures

Les conditions économiques extérieures à la zone monétaire expliquent partiellement les écarts régionaux imputables aux chocs asymétriques. Les conditions économiques extérieures affectent les industries régionales différemment selon la nature des activités économiques de l'industrie. Plus les économies régionales sont disparates, plus une zone monétaire risque d'être affectée par des chocs asymétriques. Plus les chocs asymétriques sont fréquents, moins la main d'oeuvre réagit parce qu'elle devient inconditionnée ou inapte.

(2) Le fonctionnement particulier des marchés du travail

Le fonctionnement particulier des marchés du travail englobe notamment les facteurs institutionnels qui affectent le fonctionnement du marché du travail. Ces facteurs institutionnels sont entre autre les politiques en matière de sécurité du revenu, le système d'assurance-chômage, les paiements de transfert, etc. Les facteurs institutionnels vont refléter l'impact de l'intervention gouvernementale sur la mobilité de la main d'oeuvre.

(3) La structure économique

La structure économique est plus complexe à évaluer. Elle désigne l'ensemble des caractéristiques individuelles et industrielles qui décrivent une économie et sa population active. Des écarts régionaux existent lorsque justement les caractéristiques individuelles et industrielles diffèrent dans chacune des régions économiques de la zone monétaire. La structure économique est ici définie en tenant compte des facteurs démographiques, des compétences des travailleurs, de la scolarité, de la composition industrielle, de la densité des marchés du travail, de la nature des emplois, de la langue, de la structure urbaine-rurale de l'économie, de la population active, de la technologie de production et des ressources des entreprises [Burns(1991)].

Nous devons parler de structure économique pour introduire la composition de la population active qui est intimement liée à la structure industrielle. Donc les écarts régionaux imputables à la structure économique reflètent le manque d'uniformité de la population canadienne. Par exemple, les comportements d'agents économiques semblables peuvent différer dans chacune des provinces ou la mobilité de la main d'oeuvre peut être induite par des déterminants économiques et/ou culturels qui diffèrent selon la province d'origine considérée.

Toutefois, la structure économique est en partie conditionnée par les conditions économiques extérieures qui sont particulières aux structures régionales. Ainsi l'impact de la structure économique sur le taux de chômage varie avec le temps. Plus une zone monétaire est uniforme (homogène), moins les structures économiques régionales expliquent les écarts régionaux en terme des taux de chômage.

Andrew Burns (1991) a analysé l'impact de la structure économique sur les écarts persistants dans les taux de chômage régionaux. Il identifie comme éléments non structurels le niveau de la demande globale, les prix mondiaux et le cadre des politiques. Il mentionne dans son étude que si les écarts dans les taux de chômage régionaux sont entièrement expliqués par les différences rencontrées dans les structures économiques régionales alors ces écarts ne sont pas nécessairement révélateurs d'inefficiences économiques. Si la structure économique n'explique pas la persistance des écarts régionaux, alors une certaine forme de distorsion du marché ou un phénomène de demande globale au niveau régional existent et expliquent les disparités. Des politiques appropriées pourraient alors enrayer considérablement les disparités régionales.

Pour analyser l'impact de la structure économique sur les disparités régionales, Burns(1991) a estimé des taux de chômage corrigés de l'influence de la structure économique. Pour y parvenir, il a maintenu constante la répartition des caractéristiques entre les provinces. L'écart structurel est alors expliqué par les différences dans les parts de la population active de chaque province et l'écart non structurel est expliqué par des différences dans les taux de chômage des sous-secteurs. Il a isolé le comportement et le fonctionnement des marchés du travail, via la probabilité d'être en chômage, en grande partie déterminé par les conditions économiques, et les caractéristiques individuelles et sectorielles, soit la structure économique. Le fonctionnement des marchés du travail inclut le coût d'opportunité d'être en chômage. Les estimations du taux de chômage structurel dépendent des facteurs économiques externes, notamment le cycle économique, les prix mondiaux des exportations et des importations canadiennes, les politique de l'État et les attitudes culturelles à l'égard du travail.

Les résultats obtenus par Burns sont d'avis qu'une forte proportion (plus de 50%) des disparités observées dans les taux de chômage régionaux serait attribuable à la structure industrielle. La structure industrielle diffère d'une province à l'autre. Par contre, l'importance des facteurs non structurels s'accroît. Ce phénomène traduit l'influence des politiques gouvernementales qui sont de plus en plus présentes ainsi que le conditionnement de la

population aux politiques gouvernementales en matière de revenu. Toutefois, Burns souligne que les résultats qu'il a obtenu dans son étude peuvent traduire un biais d'agrégation si la structure économique n'a pas suffisamment été détaillée. Les résultats qu'il a obtenu sous-estimeraient alors l'importance de la structure économique dans l'explication des écarts régionaux. A contrario, s'il n'y a pas de biais d'agrégation, les écarts régionaux perceptibles dans les taux de chômage reflètent des différences réelles au niveau du fonctionnement des marchés du travail. Les estimations de Burns sont donc minimales. Par contre, les résultats obtenus par Burns confirment nos conclusions relativement à l'efficacité d'un ajustement interne par la migration interprovinciale; la migration interprovinciale est davantage initiée par des facteurs conjoncturels que par des facteurs structurels qui traduisent un ajustement réel. Les résultats obtenus par Burns confirment aussi que la zone monétaire canadienne n'est pas optimale mais laisse également un rôle prépondérant au gouvernement puisque les écarts régionaux sont expliqués de plus en plus par des facteurs non structurels.

De facto, le taux d'inflation salariale est similaire dans la plupart des provinces canadiennes parce que les travailleurs prennent en considération les salaires négociés dans les autres provinces. Ce phénomène est institutionnel et limite la mobilité de la main d'oeuvre. La négociation salariale s'effectue au niveau national et non au niveau régional. Aussi, confrontés à la même politique monétaire, les travailleurs ont des anticipations inflationnistes similaires. L'IPC canadien est considéré davantage que l'IPC régional. Aussi, les travailleurs veulent obtenir ce que les autres travailleurs ont obtenu dans d'autres provinces afin de maintenir artificiellement leur pouvoir d'achat. La province qui bénéficie d'un choc positif transmet donc à toute les régions de la zone monétaire l'inflation qu'elle subit. Aussi, dans la plupart des provinces, les entreprises empêchent la migration des travailleurs en offrant des salaires similaires à ceux des autres industries régionales à cause des coûts de formation propres à chaque industrie. Aussi les barrières interprovinciales expliquent les disparités rencontrées dans les taux de chômage. Pensons à la mobilité factice des facteurs de production, aux rigidités des salaires et des prix, aux paiements de transfert, au système de taxation, aux installations publiques.

4.3.2 L'intervention gouvernementale

Il est probable que la résistance aux chocs varie plus que proportionnellement à la taille du champ d'intervention de la monnaie [Mundell(1961)]. En effet, les devises des petits pays sont moins liquides, parce qu'elles sont moins utilisées. Elles sont donc plus vulnérables aux pressions spéculatives et moins résistantes aux chocs externes. A cet égard, l'importance d'une monnaie est déterminée par le champ dans lesquelles elle intervient. La création d'une zone monétaire dans le but d'accroître le champ d'intervention d'une monnaie est inévitable. Or pour atténuer l'impact des chocs régionaux, les gouvernements régionaux peuvent utiliser les politiques fiscales et budgétaires. Il importe donc de bien concevoir les trois rôles joués par les politiques fiscales et budgétaires; soit la stabilisation, la redistribution et l'allocation des ressources [Smaghi et Vori (1993)]. La stabilisation permet de compenser pour des changements survenus dans les revenus relatifs. Il y a aussi l'ensemble des supports au revenu (assurance-chômage, sécurité du revenu) qui accélèrent l'ajustement aux chocs asymétriques.

L'union économique européenne maintient l'autonomie fiscale des pays participants à l'union. Par contre, les déficits budgétaires devront être contrôlés et assujettis à l'objectif de la stabilité des prix; principalement, chaque pays adhérant à l'union maintenir un déficit inférieur à 5% du PIB. Un objectif similaire doit être poursuivi au sein de la zone monétaire canadienne puisqu'une union monétaire n'est viable que si toutes les régions ont des politiques budgétaires qui sont consistantes. Des politiques régionales non coordonnées et divergentes nuisent à la stabilité et à la conduite de l'union. Les provinces rentables (Ontario, Colombie-Britannique et Alberta) ne doivent pas subventionner les provinces déficitaires (province qui bénéficient des paiements de transfert). D'ailleurs, Courchesne (1991) mentionne que la lutte contre l'inflation dans les prix et les salaires aurait été facilitée grandement si durant la période 1983-88 le gouvernement fédéral avait épargné et non dépensé les dividendes fiscaux provenant de la forte croissance de l'Ontario.

La coordination des politiques fiscales des membres d'une union monétaire est donc essentielle. La facilité avec laquelle la coordination sera réalisée dépend entre autre du lien politique liant les régions économiques de la zone monétaire. Un système centralisé assure plus d'homogénéité au niveau des réponses budgétaires à travers les régions de la zone monétaire qu'un système décentralisé. Un système décentralisé implique un grand effort de collaboration et d'uniformisation pour prendre en considération les externalités. Plusieurs régimes peuvent cependant assurer une coordination efficace des politiques régionales mais chaque régime recèle des coûts (autonomie) et des contrôles qu'il importe de considérer. Par exemple, Wyposz (1991) suggère l'utilisation d'un mécanisme de fédéralisme fiscal (paiements de péréquation) de manière à compenser les régions touchées par un choc spécifique récessionniste. Par contre, Fenton et Murray (1992) soulignent que le mécanisme de transfert fiscal peut empêcher l'ajustement structurel si les critères d'attribution sont davantage politiques qu'économiques. Le rôle et la liberté accordés au gouvernement peuvent aussi varier et évoluer.

Si nous analysons rapidement la situation canadienne, nous constatons que les politiques du gouvernement fédéral sont inefficentes. Les paiements de transfert pour l'année 1991 ont été évalués comme suit dans une étude de la firme de recherche Informetrica:

	\$/per capita
Ontario	+ 1 506\$
Colombie-Britannique	+ 1 200\$
Alberta	+ 1 106\$
Québec	- 382\$
Manitoba	- 2 096\$
Saskatchewan	- 2 875\$
Nouveau-Brunswick	- 2 973\$
Nouvelle-Ecosse	- 3 542\$
Terre-Neuve	- 4 034\$
Ile-du-Prince-Edouard	- 4 845\$

Nous constatons que seules 3 provinces financent les paiements de transfert (Ontario, Alberta et Colombie-Britannique). Cette situation est problématique. En effet, si le gouvernement utilise sur une base permanente les paiements de transfert, il conditionne la société et les marchés à l'inactivité. La dynamique des marchés du travail, les initiatives en matière d'emploi et la coordination interprovinciale des politiques peuvent devenir défaillantes. Les régions qui bénéficient de massifs paiements de transfert risquent en fait de s'appauvrir. Même si ces transferts de fonds constituent un appui financier curatif, ils doivent constituer une mesure temporaire et être conditionnés par une perspective de développement durable. Ces transferts de fonds ne peuvent pas régler à eux seuls les problèmes des ajustements structurels des régions. Ils doivent être accompagnés d'une migration de travailleurs et/ou d'une entrée réelle de capitaux afin de ne pas suppléer à la mobilité de la main d'oeuvre et des mouvements de capitaux réels.

Certes le financement temporaire des déséquilibres peut être justifiable lorsque la mobilité de la main d'oeuvre n'est pas la solution appropriée (lenteur du processus d'ajustement) ou lorsque les prix ne reflètent pas adéquatement l'information disponible étant donné la présence d'asymétrie d'information ou d'externalités non considérées par le marché. Les mécanismes de financement ou les politiques de maintien de la demande globale permettent alors de maintenir une certaine stabilité dans le revenu disponible, donc de maintenir artificiellement la demande pour les biens et services. Par contre, ils ne peuvent pas contribuer au redressement structurel et économique de régions anémiques. Dans cet ordre d'idée, si les disparités persistent malgré l'intervention gouvernementale, il est probable que les interventions du gouvernement sur le marché du travail ne soient pas orientées vers la création d'une véritable synergie au sein de la zone monétaire. Effectivement, si le gouvernement fédéral accorde la priorité au maintien du pouvoir d'achat des régions indigentes, les politiques entreprises ne favoriseront pas un ajustement autonome de ces régions. Les régions indigentes ne développeront pas et n'investiront pas dans des mécanismes d'ajustement coûteux à court terme (réduction du niveau de vie, hausse du taux de chômage) mais propres à leur assurer un développement sain et durable à long terme.

La conduite des politiques gouvernementales doit donc être réalisée en fonction des indicateurs régionaux et non en fonction des indicateurs nationaux. L'accent doit être mis sur une réaction statique aux chocs asymétriques afin d'atteindre globalement un équilibre dynamique. Le gouvernement doit non seulement jouer sur la demande de travail, via la mobilité de la main d'oeuvre, mais doit aussi intervenir pour accentuer l'offre de travail. Comme le mentionne Courchesne (1991), la migration induite par les variables fiscales peut conduire à une mauvaise allocation des ressources. Evidemment, il ne peut pas y avoir une absence de disparités en termes de chômage parce que les ressources ne sont pas fondamentalement et artificiellement homogènes et parce que les industries ne sont pas réparties uniformément sur le territoire de la zone. Par contre, une politique de grappes industrielles peut favoriser une meilleure intégration et une croissance plus homogène de l'économie.

Les programmes de support du revenu non contingentés (incluant la péréquation et les paiements de transfert), les facteurs institutionnels (notamment la présence de syndicats nationaux) ainsi que les différences culturelles et linguistiques constituent des obstacles à la mobilité de la main d'oeuvre qui agissent à l'encontre du mouvement d'équilibre des marchés; les salaires d'équilibre étant déterminés par le jeu de l'offre et de la demande de travail. Lorsque les agents économiques sont incapables de "lire" la globalité de l'information contenue dans les salaires, parce que de faux signaux sont émis par le marché, il résulte une mauvaise coordination et allocation des ressources. Les marchés du travail sont alors inefficients parce que les salaires ne traduisent pas l'état économique réel des marchés ainsi que les raretés/abondances relatives des provinces ou des industries. S'il y a inefficience dans les marchés, le rôle joué par le gouvernement devient crucial. Si l'intervention du gouvernement réduit l'attrait de la migration, ceci favorise d'autant plus un dysfonctionnement chronique des marchés du travail. Une intervention gouvernementale inappropriée est particulièrement néfaste lorsqu'une zone monétaire est non homogène parce qu'il est difficile pour le gouvernement fédéral d'isoler les chocs spécifiques; ceux-ci sont souvent transmis à

l'ensemble des régions de la zone monétaire. Etant donné que les politiques nationales peuvent difficilement être destinées à une région particulière, notamment la politique monétaire, le marché doit être particulièrement efficace pour contrer et absorber les chocs asymétriques.

Le financement des déséquilibres à l'aide de paiements de transfert et des autres politiques de soutien du revenu peuvent certainement être une solution aux chocs asymétriques. Les paiements de transfert entre deux régions constituent entre autre une alternative à la dévaluation. Toutefois, dépendamment de l'orientation des politiques gouvernementales, les paiements de transfert et les politiques de soutien du revenu peuvent tempérer les conséquences néfastes d'un choc asymétrique au cours du processus d'ajustement ou carrément nuire au processus d'ajustement. Principalement, le versement de généreuses et automatiques prestations d'assurance-chômage ainsi que l'octroi de paiements de transfert inconditionnels à la nature du choc économique et aux efforts de redressement ne constituent pas une orientation de politiques adéquate.

Les paiements de transfert permettent d'introduire l'importance de gérer efficacement une zone monétaire. Munie d'une excellente gestion et d'une coordination planifiée des agents économiques au sein de structures adéquates et concurrentielles, avec l'aide de politiques budgétaires, fiscales et monétaires consistantes, une zone monétaire sous-optimale structurellement peut justifier sa présence, sa survie et répondre aux objectifs fondamentaux de plein-emploi et de stabilité des prix. Par contre, actuellement un grand nombre de programmes des pouvoirs publics sont structurés d'une manière telle qu'ils pourraient véritablement entraver plutôt que de faciliter le processus d'ajustement. Or il faut comprendre que la perte de la politique monétaire accroît le rôle et l'importance des politiques fiscales et budgétaires.

Les politiques gouvernementales ont définitivement un impact sur l'efficacité d'une zone monétaire. Par contre, reconnaître le rôle et l'importance des politiques gouvernementales complique l'analyse de l'optimalité d'une zone monétaire. Les politiques des différents gouvernements sont endogènes au système économique étudié. Par conséquent, elles ne peuvent pas être évaluées systématiquement, objectivement et empiriquement. De plus, ces politiques peuvent être déterminées par d'autres motifs que le maintien de la stabilité et de l'efficacité économique de la zone monétaire. Il est donc difficile de conclure définitivement sur l'optimalité de la zone monétaire canadienne en introduisant l'intervention gouvernementale puisqu'aucun modèle théorique, économétrique, ne peut s'avérer concluant étant donné la présence d'éléments difficilement quantifiables.

Certes la remise en question du Canada est de prime abord motivée par des motifs politiques et culturels. Il n'en demeure pas moins que la source des désaccords ou des problèmes demeure fondamentalement la difficulté de l'ajustement de l'économie canadienne aux récentes forces du marché: la globalisation de l'économie, la décentralisation et les accords de libre-échange. Si ces nouvelles réalités ne sont pas abordées d'un point de vue économique, on s'emmêle et on risque de couler.

5. CONCLUSION

Il ne fait aucun doute que la remise en question de l'optimalité de la zone monétaire canadienne ne fait pas abstraction de la capacité structurelle des provinces canadiennes à maintenir leur participation à l'union monétaire. Cette remise en question sous-entend l'efficacité du taux de change à titre de mécanisme d'ajustement des balances de paiements régionales. Il est probable que la fixité des taux de change provinciaux soit effectivement coûteuse en termes de stabilité macroéconomique et de productivité. A contrario, reconnaître que la zone monétaire canadienne est sous-optimale, mais qu'il y a des coûts non négligeables imputables à la flexibilité des taux de change provinciaux, nous amène à reconsidérer l'union monétaire canadienne dans une toute autre perspective, soit la recherche d'une intervention gouvernementale efficace permettant l'atteinte des objectifs macroéconomiques établis selon les priorités définies par les gouvernements provinciaux, le gouvernement fédéral et la population. Nous faisons alors référence à l'optimalité fonctionnelle de la zone monétaire canadienne ou à son efficacité.

Effectivement, la remise en question de l'optimalité de la zone monétaire canadienne met aussi en évidence les difficultés rencontrées dans la définition de priorités pouvant coordonner efficacement l'ensemble des politiques économiques des gouvernements provinciaux et du gouvernement fédéral. Certes, la poursuite de certains objectifs macroéconomiques peut être prioritaire comparativement à des considérations économiques d'efficacité. C'est pourquoi il ne fait aucun doute que l'évaluation économique d'une zone monétaire doit incorporer les priorités des gouvernements et/ou de la population. Nous devons donc établir si la zone monétaire offre une solution optimale compte tenu des objectifs prisés lors de la formation de la zone monétaire ou pour justifier sa viabilité. En fait, ce sont ces priorités et la convergence vers ces priorités qui traduiront une restructuration viable et

administrable de la zone monétaire canadienne. L'évaluation de l'optimalité de la zone monétaire canadienne repose alors sur des considérations d'efficacité quant à l'intervention gouvernementale et sur des critères d'optimalité plus spécifiques.

Toutefois, reconnaître la sous-optimalité de la zone monétaire canadienne ne résout pas la crise économique et politique actuelle. L'alternative que nous soumettons aux décideurs politiques est en fait difficile à entreprendre puisqu'elle implique un redressement majeur du fonctionnement économique de la zone monétaire. A notre avis, les gouvernements doivent indubitablement rendre la zone de devise davantage efficace afin de compenser pour sa sous-optimalité. Cette recherche d'efficacité recèle cependant des coûts sociaux importants: réduction du niveau de vie des provinces indigentes suite à la réduction des paiements de transfert, investissements directs importants en vue d'axer les ajustements régionaux du côté de l'offre, réduction de l'endettement extérieur, etc. En fait, si ces ajustements n'émanent pas de l'intérieur de la zone monétaire, ils seront imposés par l'ordre et la dynamique mondiale.

Evidemment, ce rapport de recherche demeure incomplet et plusieurs aspects de l'étude devront être davantage explicités et documentés. Nous avons cependant atteint notre objectif premier: situer la perspective de l'étude de l'optimalité de la zone monétaire canadienne. Nous aurions pu mettre l'emphase strictement sur un modèle économétrique mais nous n'aurions pu cerner globalement la problématique. D'ailleurs, il nous apparaît de plus en plus pertinent d'établir une pondération relative aux considérations d'optimalité structurelle, d'optimalité fonctionnelle et d'efficacité de la zone monétaire. En effet, nous estimons que les décisions qui devront être prises et les mesures curatives entreprises ne pourront se réaliser sans avoir établi de prime abord des priorités, des priorités qui devront se justifier et être respectées

ANNEXES

Tableau 2	Indice des prix à la consommation (niveau)	page 113
Tableau 3	Indice des prix à la consommation (croissance)	page 114
Tableau 4	Indice des prix à la consommation (statistiques)	page 115
Tableau 5	Rémunération hebdomadaire moyenne (niveau)	page 116
Tableau 6	Rémunération hebdomadaire moyenne (croissance)	page 117
Tableau 7	Rémunération hebdomadaire moyenne (statistiques)	page 118
Tableau 8	Taux de chômage provinciaux (niveau)	page 119
Tableau 9	Taux de chômage provinciaux (statistiques)	page 120
Tableau 12	Résultats de Lalonde (1)	page 121
Tableau 13	Résultats de Lalonde (2).....	page 122
Tableau 14	Résultats de Bayoumi et Eichengreen	page 123
Tableau 15	Exportations de biens selon la destination	page 124
Tableau 16	Régression flux migratoires sur taux de chômage	page 125
Tableau 17	Régression flux migratoires sur rémunération	page 126
Tableau 18	Migration interprovinciale nette	page 127
Tableau 19	Migration interprovinciale nette (statistiques)	page 128
Tableau 20	Migration par province de destination	page 129
Tableau 21	Type de migration	page 130

TABLEAU 2
INDICE DES PRIX À LA CONSOMMATION (Niveau)
(1986=100)

	Terre-Neuve	I.-P.-E.	N.-E.	N.-B.	Québec	Ontario	Manitoba	Sask.	Alberta	C.-B.
1980	67.10	69.40	68.20	67.20	66.40	66.60	68.70	69.60	69.20	68.00
1981	76.10	78.80	76.30	75.40	74.70	74.60	76.40	77.80	78.10	77.70
1982	83.70	86.20	83.50	82.40	83.30	82.60	83.10	84.80	87.00	85.90
1983	89.30	90.60	88.90	87.90	87.90	87.70	88.60	90.20	91.50	90.50
1984	93.30	94.50	92.80	92.40	91.50	92.00	91.90	93.90	93.90	94.20
1985	97.20	98.00	96.90	96.60	95.50	95.80	95.80	97.30	96.70	97.10
1986	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00
1987	102.90	103.60	103.40	102.80	104.40	105.10	104.20	105.00	104.00	103.00
1988	105.30	107.40	107.00	106.50	108.30	110.00	108.60	109.60	106.80	106.70
1989	109.10	111.50	111.90	111.50	112.90	116.40	113.70	114.40	111.30	111.50
1990	113.80	117.10	117.50	116.60	117.70	122.00	118.90	119.50	117.70	117.60
1991	120.80	125.90	124.70	124.20	126.40	127.60	125.00	125.70	124.60	123.80
1992	122.10	126.90	125.50	125.00	128.70	129.00	126.80	127.00	126.40	127.20

Source: Statistiques Canada

TABLEAU 3
INDICE DES PRIX À LA CONSOMMATION
(TAUX DE CROISSANCE)

	Terre-Neuve	I.-P.-E.	N.-E.	N.-B.	Québec	Ontario	Manitoba	Sask.	Alberta	C.-B.
1981	13.41%	13.54%	11.88%	12.20%	12.50%	12.01%	11.21%	11.78%	12.86%	14.26%
1982	9.99%	9.39%	9.44%	9.28%	11.51%	10.72%	8.77%	9.00%	11.40%	10.55%
1983	6.69%	5.10%	6.47%	6.67%	5.52%	6.17%	6.62%	6.37%	5.17%	5.36%
1984	4.48%	4.30%	4.39%	5.12%	4.10%	4.90%	3.72%	4.10%	2.62%	4.09%
1985	4.18%	3.70%	4.42%	4.55%	4.37%	4.13%	4.24%	3.62%	2.98%	3.08%
1986	2.88%	2.04%	3.20%	3.52%	4.71%	4.38%	4.38%	2.77%	3.41%	2.99%
1987	2.90%	3.60%	3.40%	2.80%	4.40%	5.10%	4.20%	5.00%	4.00%	3.00%
1988	2.33%	3.67%	3.48%	3.60%	3.74%	4.66%	4.22%	4.38%	2.69%	3.59%
1989	3.61%	3.82%	4.58%	4.69%	4.25%	5.82%	4.70%	4.38%	4.21%	4.50%
1990	4.31%	5.02%	5.00%	4.57%	4.25%	4.81%	4.57%	4.46%	5.75%	5.47%
1991	6.15%	7.51%	6.13%	6.52%	7.39%	4.59%	5.13%	5.19%	5.86%	5.27%
1992	1.08%	0.79%	0.64%	0.64%	1.82%	1.10%	1.44%	1.03%	1.44%	2.75%

Source: Statistiques Canada et calculs de l'auteur

TABLEAU 4
ECART-TYPE ET MOYENNE
INDICE DES PRIX À LA CONSOMMATION
(Niveau)

Année	Ecart-type	Moyenne
1980	1.115527	68.04
1981	1.384522	76.59
1982	1.537043	84.25
1983	1.261309	89.31
1984	1.012126	93.04
1985	0.746257	96.69
1986	0	100.00
1987	0.795236	103.84
1988	1.399857	107.62
1989	1.916142	112.42
1990	1.995094	117.84
1991	1.726876	124.87
1992	1.862364	126.46

Source: Statistiques Canada et calculs de l'auteur

TABLEAU 5
RÉMUNÉRATION HEBDOMADAIRE MOYENNE
 (Niveau)

	Terre-Neuve	I.-P.-E.	N.-E.	N.-B.	Québec	Ontario	Manitoba	Sask.	Alberta	C.-B.
1983	368.06	318.73	341.92	353.04	380.63	378.92	356.82	362.84	413.49	419.91
1984	389.74	329.62	362.70	373.79	395.65	398.38	375.81	377.77	426.10	428.47
1985	398.08	344.88	377.83	384.66	405.90	416.94	384.31	387.57	435.17	441.29
1986	409.04	351.77	394.12	402.96	414.69	435.57	398.40	397.06	437.97	443.57
1987	422.99	369.09	405.23	405.50	432.92	455.68	411.17	402.63	443.39	456.68
1988	443.94	386.02	420.13	419.55	452.88	479.59	423.38	411.33	459.04	467.32
1989	461.77	401.48	432.63	440.02	471.89	506.70	446.50	425.75	482.41	497.77
1990	476.91	416.92	456.09	456.51	497.03	529.27	461.98	445.84	504.84	514.65
1991	499.24	429.29	476.30	480.62	518.50	555.83	477.90	465.33	532.04	534.88
1992	510.65	444.70	491.10	494.39	537.13	578.30	488.56	472.35	546.59	549.09
1993	526.96	453.90	496.30	503.62	543.12	591.10	493.19	473.86	554.12	561.02

Source: Statistiques Canada

TABEAU 6
RÉMUNÉRATION HEBDOMADAIRE
 (Croissance)

	Terre-Neuve	I.-P.-E.	N.-E.	N.-B.	Québec	Ontario	Manitoba	Sask.	Alberta	C.-B.
1984	5.89%	3.42%	6.08%	5.88%	3.95%	5.14%	5.32%	4.11%	3.05%	2.04%
1985	2.14%	4.63%	4.17%	2.91%	2.59%	4.66%	2.26%	2.59%	2.13%	2.99%
1986	2.75%	2.00%	4.31%	4.76%	2.17%	4.47%	3.67%	2.45%	0.64%	0.52%
1987	3.41%	4.92%	2.82%	0.63%	4.40%	4.62%	3.21%	1.40%	1.24%	2.96%
1988	4.95%	4.59%	3.68%	3.46%	4.61%	5.25%	2.97%	2.16%	3.53%	2.33%
1989	4.02%	4.00%	2.98%	4.88%	4.20%	5.65%	5.46%	3.51%	5.09%	6.52%
1990	3.28%	3.85%	5.42%	3.75%	5.33%	4.45%	3.47%	4.72%	4.65%	3.39%
1991	4.68%	2.97%	4.43%	5.28%	4.32%	5.02%	3.45%	4.37%	5.39%	3.93%
1992	2.29%	3.59%	3.11%	2.87%	3.59%	4.04%	2.23%	1.51%	2.73%	2.66%
1993	3.19%	2.07%	1.06%	1.87%	1.12%	2.21%	0.95%	0.32%	1.38%	2.17%
Sur 10 ans	43.17%	42.41%	45.15%	42.65%	42.69%	56.00%	38.22%	30.60%	34.01%	33.60%

Source: Statistiques Canada et calculs de l'auteur

TABLEAU 7
ECART-TYPE ET MOYENNE
RÉMUNÉRATION HEBDOMADAIRE MOYENNE
 (Niveau)

Année	Moyenne	Ecart-type
1983	369.44	29.16377
1984	385.80	27.77399
1985	397.66	27.16313
1986	408.52	25.60943
1987	420.53	25.95876
1988	436.32	27.47212
1989	456.69	31.73794
1990	476.00	33.13495
1991	496.99	36.38704
1992	511.29	38.72187
1993	519.72	40.65844

Source: Statistiques Canada et calculs de l'auteur

TABLEAU 8
TAUX DE CHÔMAGE

	Terre-Neuve	I.-P.-E.	N.-E.	N.-B.	Québec	Ontario	Manitoba	Sask.	Alberta	C.-B.
1979	15.3%	11.3%	10.2%	11.1%	9.6%	6.5%	5.4%	4.2%	3.9%	7.6%
1980	13.4%	10.7%	9.7%	11.1%	9.9%	6.8%	5.5%	4.4%	3.8%	6.8%
1981	13.9%	11.3%	10.2%	11.6%	10.4%	6.6%	6.0%	4.7%	3.8%	6.7%
1982	16.8%	13.0%	13.1%	14.1%	13.8%	9.7%	8.5%	6.1%	7.7%	12.1%
1983	18.8%	12.4%	13.2%	14.9%	13.9%	10.4%	9.4%	7.3%	10.6%	13.8%
1984	20.3%	12.9%	13.1%	14.9%	12.8%	9.1%	8.4%	8.0%	11.1%	14.7%
1985	20.9%	13.4%	13.6%	15.2%	11.9%	8.0%	8.2%	8.1%	10.0%	14.1%
1986	19.2%	13.6%	13.1%	14.3%	11.0%	7.0%	7.7%	7.7%	9.8%	12.5%
1987	18.1%	13.4%	12.4%	13.2%	10.3%	6.1%	7.4%	7.4%	9.6%	11.9%
1988	16.5%	13.1%	10.3%	12.0%	9.4%	5.0%	7.8%	7.5%	8.0%	10.3%
1989	15.8%	14.2%	9.9%	12.5%	9.3%	5.1%	7.6%	7.5%	7.2%	9.1%
1990	17.1%	15.1%	10.5%	12.1%	10.2%	6.3%	7.2%	7.0%	7.0%	8.3%
1991	18.4%	17.0%	12.0%	12.7%	12.0%	9.6%	8.8%	7.4%	8.2%	9.9%
1992	20.2%	17.9%	13.2%	12.8%	12.8%	10.8%	9.6%	8.2%	9.5%	10.2%

Source: Statistiques Canada

TABLEAU 9
MOYENNE ET ECART-TYPE DU TAUX DE CHÔMAGE

Année	Moyenne	Ecart-Type			
		Canada	Ouest	Centre	Est
1979	8.51%	3.449	1.45	1.55	1.96
1980	8.21%	3.030	1.14	1.55	1.36
1981	8.52%	3.205	1.12	1.90	1.35
1982	11.49%	3.180	2.20	2.05	1.53
1983	12.47%	3.070	2.35	1.75	2.47
1984	12.53%	3.501	2.68	1.85	2.99
1985	12.34%	3.832	2.43	1.95	3.04
1986	11.59%	3.567	1.97	2.00	2.43
1987	10.98%	3.408	1.86	2.10	2.24
1988	9.99%	3.106	1.11	2.20	2.27
1989	9.82%	3.199	0.74	2.10	2.19
1990	10.08%	3.513	0.54	1.95	2.57
1991	11.60%	3.476	0.91	1.20	2.73
1992	12.52%	3.649	0.73	1.00	3.14

Source: Calcul de l'auteur

TABLEAU 12

Résultats de Lalonde (1)

Coefficient de corrélation du taux de croissance centré réduit de l'emploi

Région	Ontario	Nord-Est américain
Maritimes	0.38	0.21
Québec	0.55	0.37
Ontario	1.00	0.45
Prairies	0.46	0.20
Colombie-Britannique	0.40	0.22

Source: Lalonde, «Zones monétaires optimales et symétrie des chocs: une analyse empirique»

TABLEAU 13
Résultats de Lalonde (2)
Décomposition de la variance

Région	Composante commune		Composante spécifique
	Nord-américaine	Canadienne	
Maritimes	6.21	22.14	71.65
Québec	15.36	35.2	49.44
Ontario	16.96	36.14	46.90
Prairies	9.10	20.20	70.70
Colombie-Britannique	9.32	21.50	69.18

Source: Lalonde, «Zones monétaires optimales et symétrie des chocs: une analyse empirique»

TABLEAU 14
 Résultats de Bayoumi et Eichengreen

Correlation - Choc d'offre (1966-1986)	
	Est du Canada
Ouest du Canada	0.30
Correlation - Choc de Demande (1966-1986)	
	Est du Canada
Ouest du Canada	0.67
Correlation - Croissance (1964-1986)	
	Est du Canada
Ouest du Canada	0.44
Correlation - Inflation (1964-1986)	
	Est du Canada
Ouest du Canada	0.99

Source: «Monetary and Exchange Rate Arrangements for NAFTA»

TABLEAU 15
Exportation de biens selon la destination (1984) - % exportations totales

Destination	T.N.	I.P.E.	N.E.	N.B.	Que.	Ont.	Man.	Sask.	Alb.	C.B.	Commerce Interprovincial	Commerce avec l'étranger
T.N.												
Biens												
Primaire	0.27%	4.43%	0.79%	7.36%	11.07%	0.02%	0.03%	0.07%	0.10%	24.22%	75.78%	
Manuf.	0.00%	3.65%	0.32%	0.05%	15.31%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	19.34%	80.66%	
Autres	0.54%	5.81%	1.30%	3.24%	8.47%	0.04%	0.07%	0.14%	0.20%	19.88%	80.12%	
I.P.E.												
Biens												
Primaire	5.67%	11.13%	7.87%	9.31%	21.33%	0.35%	0.09%	0.33%	0.23%	56.56%	43.44%	
Manuf.	3.31%	8.60%	9.30%	10.06%	26.80%	0.58%	0.00%	0.06%	0.00%	68.55%	31.45%	
Autres	7.25%	12.83%	6.90%	6.81%	17.87%	0.19%	0.16%	0.51%	0.39%	55.23%	44.77%	
N.E.												
Biens												
Primaire	7.56%	3.04%	12.95%	14.49%	20.08%	0.75%	0.47%	1.41%	1.10%	61.99%	38.01%	
Manuf.	5.94%	0.91%	8.79%	2.03%	60.33%	0.02%	0.00%	0.00%	0.00%	75.56%	24.44%	
Autres	8.15%	3.62%	13.86%	17.87%	9.77%	1.00%	0.59%	1.79%	1.40%	58.18%	41.82%	
N.B.												
Biens												
Primaire	2.99%	3.32%	9.36%	16.98%	11.52%	0.46%	0.39%	0.86%	0.62%	46.80%	53.40%	
Manuf.	0.16%	1.26%	4.60%	23.25%	3.27%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	32.57%	67.43%	
Autres	3.99%	3.37%	11.50%	18.01%	14.81%	0.65%	0.52%	1.16%	0.84%	54.93%	45.07%	
Que.												
Biens												
Primaire	2.61%	0.45%	2.86%	3.34%	26.78%	1.81%	2.67%	5.87%	5.87%	53.66%	46.34%	
Manuf.	3.60%	0.21%	1.56%	2.26%	28.99%	0.00%	0.00%	0.03%	0.00%	42.84%	57.16%	
Autres	2.80%	0.47%	3.00%	3.12%	26.89%	1.96%	2.88%	6.34%	4.93%	45.58%	54.42%	
Ont.												
Biens												
Primaire	1.26%	0.30%	2.14%	1.94%	14.94%	2.87%	2.35%	6.56%	4.69%	37.10%	62.90%	
Manuf.	0.23%	0.34%	2.80%	0.52%	33.80%	3.20%	1.26%	0.67%	0.53%	43.45%	56.55%	
Autres	1.32%	0.30%	2.11%	1.61%	14.03%	2.87%	2.43%	6.94%	4.94%	36.99%	63.01%	
Man.												
Biens												
Primaire	0.65%	0.06%	0.75%	0.66%	23.81%	0.00%	0.00%	0.00%	0.02%	0.11%	99.89%	
Manuf.	0.03%	0.01%	0.17%	0.14%	34.04%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	100.00%	
Autres	0.93%	0.06%	1.01%	0.89%	18.76%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	100.00%	
Sask.												
Biens												
Primaire	0.01%	0.01%	0.20%	10.61%	12.62%	4.98%	5.32%	1.24%	35.31%	64.69%	35.31%	
Manuf.	0.02%	0.01%	0.16%	11.19%	12.21%	2.78%	3.51%	0.56%	30.58%	69.42%	30.58%	
Autres	0.00%	0.00%	0.29%	8.40%	13.08%	9.61%	9.55%	2.87%	45.54%	54.46%	45.54%	
Alb.												
Biens												
Primaire	0.06%	0.02%	0.21%	1.39%	26.26%	3.74%	6.55%	3.95%	59.62%	40.38%	59.62%	
Manuf.	0.00%	0.01%	0.17%	1.99%	33.60%	0.76%	3.82%	7.45%	60.86%	39.12%	60.86%	
Autres	0.00%	0.05%	0.28%	5.07%	12.04%	9.57%	11.94%	14.89%	56.97%	43.03%	56.97%	
C.B.												
Biens												
Primaire	0.12%	0.06%	0.21%	2.28%	6.80%	1.19%	2.24%	10.09%	24.87%	75.13%	24.87%	
Manuf.	0.01%	0.01%	0.02%	0.00%	14.08%	0.37%	1.84%	7.14%	26.34%	73.66%	26.34%	
Autres	0.15%	0.08%	0.27%	0.32%	2.83%	4.87%	1.45%	9.78%	23.57%	76.43%	23.57%	
Autres	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	100.00%	

Source: Canada, Département des finances, Quarterly Economic Review (Mars 1991), Table 11.44

TABLEAU 16

RÉGRESSION DU FLUX MIGRATOIRE INTERPROVINCIAL NET SUR LE TAUX DE CHÔMAGE

PROVINCES	R ²		
	1 an	2 ans	3 ans
Terre-Neuve	0.0000	0.1292	
Ile -du-Prince-Edouard	0.0000	0.0246	
Nouvelle-Ecosse	0.1789	0.0052	
Nouveau-Brunswick	0.2854	0.0047	
Québec	0.0271	0.0278	
Ontario	0.0450	0.2905	0.6215
Manitoba	0.3478	0.0785	
Saskatchewan	0.1046	0.2990	
Alberta	0.9321	0.6480	
Colombie-Britannique	0.6559	0.2557	

Source: Statistiques Canada et calcul de l'auteur

TABLEAU 17

RÉGRESSION DU FLUX MIGRATOIRE INTERPROVINCIAL NET SUR LA RÉMUNÉRATION HEBDOMADAIRE

PROVINCES	R ²	R ²
	1 an	2 ans
Terre-Neuve	0.0706	0.3550
Ile -du-Prince-Edouard	0.1970	0.1225
Nouvelle-Ecosse	0.0289	0.1348
Nouveau-Brunswick	0.1497	0.0169
Québec	0.0191	0.4800
Ontario	0.7449	0.7589
Manitoba	0.7054	0.5634
Saskatchewan	0.3697	0.1989
Alberta	0.6539	0.4991
Colombie-Britannique	0.8152	0.7219

Source: Statistiques Canada et calcul de l'auteur

TABLEAU 18
MIGRATION INTERPROVINCIALE NETTE

	Terre-Neuve	I.-P.-E.	N.-E.	N.-B.	Québec	Ontario	Manitoba	Sask.	Alberta	C.-B.
1970	-5950	-29	-3967	-2373	-41156	54590	-7707	-28358	9898	22579
1971	733	-129	-755	1798	-25005	18580	-7251	-17986	2408	25034
1972	-189	858	2845	241	-19891	8227	-7735	-17296	6538	24927
1973	-2510	478	2107	2841	-14730	-5275	-2200	-13261	2698	30537
1974	-618	1386	1576	4192	-11852	-22163	-5400	-4835	14810	22655
1975	915	814	4454	7572	-12340	-25057	-4134	6555	23463	-2864
1976	-2732	309	361	1640	-20801	-10508	-3655	3819	34215	-1490
1977	-4009	614	-1277	-886	-46536	8596	-3789	384	32344	15507
1978	-3540	25	-109	-1644	-33424	415	-9557	-3701	31987	20698
1979	-4217	-225	-1840	-2219	-30025	-15317	-13806	-3510	39212	33241
1980	-3082	-1082	-2494	-4165	-24283	-34919	-11342	-4382	46933	40165
1981	-6238	-783	-2465	-4766	-22549	-19665	-3621	-520	40243	21565
1982	261	-6	1591	2183	-28169	19614	1498	1743	3961	-2019
1983	-1092	799	3861	2296	-19080	32825	950	2501	-26246	4029
1984	-3585	524	2963	812	-10943	36691	-49	733	-30591	3505
1985	-5019	-13	-234	-1559	-6023	33414	-1755	-5014	-9568	-3199
1986	-4682	-493	-739	-2897	-3020	42916	-3039	-7020	-20293	910
1987	-4374	301	-2183	-1762	-7410	40278	-4751	-9043	-27595	17618
1988	-2154	424	71	-1215	-7003	14898	-8584	-16338	-5535	25865
1989	-2606	-102	572	-21	-8379	-1205	-10004	-18589	3366	37367
1990	-1137	-273	-106	1014	-9567	-15117	-8613	-15928	11055	38704
1991	-1636	-1577	1388	-1771	-11690	-5591	-7898	-9926	5891	32263
1992	-3626	504	-2132	-1890	-15497	-2956	-6513	-8472	-1278	41240

Source: Statistiques Canada

TABLEAU 19
MIGRATION INTERPROVINCIALE NETTE
Statistiques

	Terre-Neuve	I.-P.-E.	N.-E.	N.-B.	Québec	Ontario	Manitoba	Sask.	Alberta	C.-B.
Flux net annuel moyen	-2 655	101	151	-112.13	-18 668.39	7 150.13	-5 606.74	-7 323.65	8 170.26	18 166.22
Perte ou gain net total	-61 087	2 324	3 488	-2 579	-429 373	164 453	-128 955	-168 444	187 916	417 823
Écart-type	2 004	655.77	2 151.72	2 771.07	11 207.50	24 019.98	3 856.51	8 592.54	21 962.20	16 331.99

Source: Statistiques Canada et calculs de l'auteur

TABLEAU 20
MIGRATION PAR REGION DE DESTINATION

1991				
REGION	DESTINATION	Maritimes	Centre	Ouest
ORIGINE	Maritimes	15 085 (4.59%)	24 261 (7.38%)	12 751 (3.88%)
	Centre	24 578 (7.47%)	42 508 (12.92%)	54 664 (16.62%)
	Ouest	9 005 (2.74%)	38 105 (11.58%)	108 213 (32.90%)
1992				
REGION	DESTINATION	Maritimes	Centre	Ouest
ORIGINE	Maritimes	12 947 (3.84%)	25 717 (7.63%)	13 048 (3.87%)
	Centre	22 941 (6.80%)	45 840 (13.60%)	58 995 (17.50%)
	Ouest	8 789 (2.61%)	38 227 (11.34%)	110 634 (32.82%)

Nombre de migrants en 1991: 328 942

Nombre de migrants en 1992: 337 138

Pourcentage entre parenthèses = pourcentage de la migration interprovinciale totale

TABLEAU 21
TYPES DE MIGRATION
 Période 1986-1991

PROVINCES	INTERNE			EXTERNE
	Infraprovinciale	Interprovinciale	Total	
Terre-Neuve	67.85%	28.64%	96.29%	3.72%
Ile-du-Prince-Edouard	57.16%	38.54%	95.70%	4.30%
Nouveau-Brunswick	61.96%	33.06%	95.02%	4.98%
Nouvelle-Ecosse	58.19%	35.98%	94.17%	5.83%
Québec	83.69%	6.00%	89.69%	10.31%
Ontario	67.05%	11.59%	78.64%	21.36%
Manitoba	54.54%	29.21%	83.75%	16.25%
Saskatchewan	70.34%	24.22%	94.56%	5.44%
Alberta	54.79%	31.38%	86.17%	13.83%
Colombie-Britannique	58.72%	25.52%	84.24%	15.76%
CANADA	67.75%	16.67%	84.42%	15.58%

Source: Statistiques Canada

BIBLIOGRAPHIE

- Bayoumi, T. et Eichengreen, B.J., "Monetary and Exchange Rate Arrangements for NAFTA", *International Monetary Fund Working Paper*, mars 1993.
- Bélangier, D., Guitierrez, S., Racette, D. et Raynauld, J., "The Impact of Exchange Rate Volatility on Trade Flows: Further Results on Sectorial U.S. Imports From Canada", *The North American Review of Economics and Finance*, Vol 2, No 1, 1992.
- Benneth Adam, C.G., "The Operation of the Estonian Currency Board", *International Monetary Fund Working Paper*, 92/3A, décembre 1992.
- Blanchard, O. et Fisher S., *Lectures on Macroeconomics*, MIT Press, 1989, pp.
- Burns, Andrew, "La disparités des taux de chômage: analyse de l'impact de la structure économique", *Conseil économique du Canada*, document de travail no. 20, 1991.
- Carel, Coffey et Polèse, "L'impact de la migration sur le développement local: deux courants de pensée", *INRS*, mars 1989
- Day, K., "Regional Disparities in Wage and Unemployment Rates in Canada: A review of some issues", *Rapport Technique no. 51*, Banque du Canada, avril 1989.
- Dudley, L., "Sur l'optimalité de la zone monétaire canadienne", *L'actualité économique*, 1972, pp. 7 à 18.
- Fenton, P. et Murray, J., "Zones monétaires optimales: Une invitation à la prudence", *Département des Relations internationales*, Banque du Canada, 1992, pp. 525-577.
- Flanders, J., "Comment: The Currency Area Problem", dans *Monetary Problems of the International Economy*, sous la direction de R. Mundell et de A. Swoboda, University of Chicago Press, Chicago, 1969, pp. 101 à 107.
- Fortin, B., "Les options monétaires d'un Québec souverain", Tiré de: "*Eléments d'analyse économique pertinents à la révision du statut politique et constitutionnel du Québec*", Commission sur l'avenir politique et constitutionnel du Québec, 1991, pp. 283 à 302.
- Kenen, P.B., "The Theory of Optimum Currency Areas: An Eclectic View", dans *Monetary Problems of the International Economy*, sous la direction de R. Mundell et de A. Swoboda, University of Chicago Press, Chicago, 1969, pp. 41 à 60.

- Ingram, J.C., "Comment: The Currency Area Problem", dans *Monetary Problems of the International Economy*, sous la direction de R. Mundell et de A. Swoboda, University of Chicago Press, Chicago, 1969, pp. 95 à 100.
- Lalonde, R., "Zones monétaires optimales et symétrie des chocs: une analyse empirique", Travail dirigé, Ecole des Hautes Etudes Commerciales, 1993.
- Marsh, D.B., "Comment: The Currency Area Problem", dans *Monetary Problems of the International Economy*, sous la direction de R. Mundell et de A. Swoboda, University of Chicago Press, Chicago, 1969, pp. 91 à 94.
- McKinnon, R.I., "Optimum Currency Areas", *American Economic Review*, vol. 53, 1963, pp. 717 à 724.
- Laidler, David E.W. et Robson, William B.P., "Two Nations, One Money - Canada's Monetary System following a Quebec Secession", C.D. Howe Institute, The Canada Round: A Series on the Economics of the Breakup of Confederation - No.3, 1991.
- Mundell, R., "A Theory of Optimum Currency Areas", *American Economic Review*, vol. 51, 1961, pp. 657-665.
- Mundell, R., "De la Surévaluation du dollar canadien", *L'actualité économique*, vol. 67, no. 1, mars 1991, pp.5-35
- Poloz, S.S., "Real Exchange Rate Adjustment Between Regions in a Common Currency Area", Banque du Canada, 1990.
- Racette, D., "Intégration financière internationale et interdépendance des politiques macro-économiques nationales", Tiré de: "Eléments d'analyse économique pertinents à la révision du statut politique et constitutionnel du Québec", Commission sur l'avenir politique et constitutionnel du Québec, 1991, pp. 243 à 282.
- Rose, David E., "Le TCNA au Canada - Les concepts, les déterminants et les estimations", Rapport Technique No. 50, Banque du Canada, décembre 1988.
- Smaghi, L. B. et Vori, S., "Rating the EC as an Optimal Currency Area", Banca d'Italia, Temi di discussione No. 187, 1993.